

MUCEM

Musée des civilisations
de l'Europe et de la Méditerranée

LE MUCEM EN 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ









© Beau Monde - R. Ricciotti et R. Carta architectes

SOMMAIRE

29

11

L'OUVERTURE DU MUCEM, UNE MÉTAMORPHOSE RÉUSSIE

UNE OFFRE CULTURELLE PLURIELLE	12
UN SUCCÈS PUBLIC IMMÉDIAT	18

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

LA DIRECTION SCIENTIFIQUE ET DES COLLECTIONS	30
LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE	32
LA FORMATION	35
LE GRAND DÉPARTEMENT PATRIMONIAL	35

37

DES COLLECTIONS REDÉPLOYÉES

LE CHANTIER DES COLLECTIONS	38
LA MISE À DISPOSITION DES COLLECTIONS ET DES FONDS DOCUMENTAIRES	40
L'ENRICHISSEMENT ET LA GESTION DES COLLECTIONS	42



49

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU MUSÉE

STRUCTURER LES RELATIONS INTERNATIONALES	50
L'ACTION INTERNATIONALE	51
L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES	52

55

LA MISE EN SERVICE DES SITES DU MUSÉE

LE J4 ET LE FORT SAINT-JEAN	56
LE CCR	59
LES SYSTÈMES D'INFORMATION	60

63

LE DÉMARRAGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUCEM	64
LE BUDGET	66
LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS	68
LES RESSOURCES HUMAINES	70
L'ACTIVITÉ JURIDIQUE	72

75

ANNEXES

DÉCRET STATUTAIRE	76
ARRÊTÉS DES ACQUISITIONS	83
INSTANCES STATUTAIRES	84
ORGANIGRAMME	86
AGENDA DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE	87

BRUNO SUZZARELLI

Président du MuCEM

© MuCEM/Christophe Fouin

Le MuCEM a enregistré une fréquentation exceptionnelle, lors de sa première année d'activité. Comment expliquez-vous ce succès ?

B.S. Nous avons en presque sept mois, du 7 juin au 31 décembre 2013, accueilli sur le site plus de 1,8 million de personnes, dont un tiers ont visité les expositions. Nos espérances étaient bien en deçà ! Pour donner un ordre d'idée, la fréquentation annuelle de l'ensemble des musées de Marseille, avant 2013, était comprise entre 200 000 et 250 000 visiteurs par an : nous avons fait exploser ce chiffre.

Quatre facteurs expliquent le succès du MuCEM. Notre ouverture a tout d'abord coïncidé avec l'Année européenne de la culture à Marseille. Il y a, ensuite, l'attrait particulier que suscite l'ouverture de tout nouvel équipement culturel. Et celui-ci est d'autant plus « attractif » qu'il juxtapose une architecture contemporaine, celle de Rudy Ricciotti, avec un monument historique restauré et ouvert pour la première fois au public, le fort Saint-Jean ; le tout relié par une passerelle, dans un site spectaculaire.

LE MUCEM QUELQUES DATES

2000

Le bâtiment parisien des ATP devient rapidement exigu : une implantation en région est envisagée. Marseille offre un contexte favorable avec le site du fort Saint-Jean, monument historique national, compris dans un vaste projet d'aménagement urbain. La décision politique d'implanter le musée à Marseille est prise.

Le troisième facteur réside dans notre choix d'ouvrir gratuitement le site et les espaces de circulation du J4 aux visiteurs, sans formalités à accomplir. L'objectif était de favoriser l'appropriation du MuCEM par la population de Marseille et des environs. On rentre au MuCEM sans avoir forcément l'idée d'une visite culturelle. Ainsi se trouve atténué cet effet d'éviction que provoque trop souvent l'offre muséale.

Le dernier facteur d'attractivité réside dans la richesse et la variété de la programmation proposée par le MuCEM : elle combine expositions, rencontres-débats, spectacles, projections de films... Nous sommes bien en cela une véritable « cité culturelle ». Les expositions se sont caractérisées non seulement par leur nombre, mais aussi par leur diversité d'approches. Elles rendent compte du propos culturel et scientifique du MuCEM : un musée pluridisciplinaire présentant une variété de points de vue, couvrant un large champ historique et reposant sur toutes les disciplines artistiques.

Vous avez bénéficié d'une fréquentation habituellement réservée aux grandes expositions monographiques. Comment expliquez-vous cet engouement du public ?

B.S. C'est une question que nous nous sommes posée. Le MuCEM était confronté lors de son ouverture à un handicap majeur. Comme tout musée de société, il développe des problématiques plus difficiles à traduire sous forme d'exposition que celles dont sont coutumiers les établissements strictement liés à l'histoire de l'art. Mais on peut transformer cette faiblesse apparente en force : les questions que l'on soulève interpellent le public dans son quotidien, et le fait de présenter aussi bien de l'art populaire, des objets d'ethnographie que des œuvres issues de l'Antiquité, du champ traditionnel des « beaux-arts » ou de l'art contemporain correspond

Un musée multidisciplinaire
présentant une variété
de points de vue.

Le premier conseil d'administration de l'établissement public s'est déroulé dès le lendemain de l'inauguration du MuCEM par le Président de la République. J'en tire une certaine fierté.

à une nouvelle manière de parler au public. Et cette nouvelle manière semble répondre à une attente puisque nous avons enregistré cet afflux de visiteurs.

Parmi les objectifs fixés avant l'ouverture du MuCEM, lesquels sont d'ores et déjà atteints ?

B.S. Nous avons relevé, avec mon équipe, un premier défi : celui d'ouvrir le MuCEM au printemps 2013 comme je m'y étais engagé lorsque j'ai pris les rênes du projet en 2009. Pour mémoire, il s'agissait d'une opération complexe. Elle nécessitait de suivre les travaux aux côtés de l'établissement public chargé de la maîtrise d'ouvrage (l'OPPIC) et des maîtres d'œuvre, mais aussi de refaire un projet scientifique et culturel, de concevoir les thématiques des expositions semi-permanentes et celles des expositions temporaires, de définir la programmation culturelle et artistique...

Un autre élément de satisfaction est d'avoir réussi à monter dans ces délais l'opération sur les plans juridique, administratif et financier, avec le concours efficace du ministère de la Culture. Les difficultés étaient nombreuses : délocaliser un musée parisien existant, tout en modifiant en profondeur son projet culturel ; passer d'une structure dépourvue de personnalité juridique à un établissement public avec l'appui temporaire d'une association de préfiguration ; assurer, dans le cadre d'un accord passé avec les organisations syndicales du ministère, le redéploiement en région parisienne des personnels ne souhaitant pas venir à Marseille ; recruter des collaborateurs jeunes et motivés, parvenant à s'intégrer dans les équipes déjà en place. Le premier conseil d'administration de l'établissement public s'est déroulé dès le lendemain de l'inauguration du MuCEM par le président de la République. J'en tire une certaine fierté.

2004

FÉVRIER

Rudy Ricciotti / RTC Associés
lauréats du concours
d'architecture pour le MuCEM
(site du môle J4).

—
SEPTEMBRE

Corinne Vezzoni et Associés,
lauréats du concours
d'architecture pour le
Centre de conservation et de
ressources à la Belle-de-Mai ;
ouverture du chantier des
collections à Paris.

2005

JUIN

L'appellation "Musée
des civilisations de l'Europe
et de la Méditerranée"
(MuCEM) se substitue à celle
de "Musée national des Arts
et Traditions populaires".

2006

Signature de la convention
de financement entre
l'État, la ville de Marseille,
le département des
Bouches-du-Rhône, la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quel est l'état d'avancement du chantier des collections ?

B.S. Le chantier des collections du MuCEM est l'un des plus importants jamais réalisés par un musée national. Il est comparable à celui du musée du Quai Branly. Le chantier s'achèvera à la fin du premier semestre 2014, avec le redéploiement des derniers objets non encore installés à leur emplacement au sein des réserves. Il aura permis de mettre à jour les fichiers d'inventaire, de photographier toutes les œuvres qui ne l'étaient pas, de constituer une base de données informatisée sur l'ensemble de la collection, de restaurer les œuvres qui en avaient besoin pour voyager et de les installer dans de nouvelles réserves correspondant aux normes les plus avancées de la conservation préventive. Nous disposons désormais d'un outil performant, à l'issue d'un chantier des collections conduit de façon remarquable.

L'après-Marseille 2013 devrait s'accompagner d'une baisse de fréquentation. Quelle stratégie mettez-vous en œuvre pour la limiter ?

B.S. Nous anticipons, après cette année inaugurale, une inévitable baisse de fréquentation. Il convient de la limiter au maximum. J'ai pour cela la conviction qu'il faut agir sur quatre leviers essentiels. Le premier concerne la programmation de nos activités, qu'elles soient liées aux expositions, aux rencontres-débats, aux spectacles... Nous devons rester une institution vivante avec une offre d'expositions temporaires suffisamment dense et riche. Ainsi, quatre expositions temporaires sont prévues en 2014 sur le plateau du J4. S'y ajoutent les expositions au fort Saint-Jean et au Centre de conservation et de ressources (CCR). La programmation culturelle sera notamment ponctuée, tout au long de l'année, par des « temps forts » autour de certains pays de la Méditerranée (Algérie, Maroc...) et par des cycles réguliers de rencontres

ENTRETIEN AVEC

avec des écrivains ou des personnalités du monde universitaire sur des sujets tels que « Civilisation et barbarie ». Second élément : nous comptons accentuer nos efforts pour attirer les publics qui ne fréquentent pas spontanément le musée, en particulier ceux relevant de ce que l'on appelle le « champ social ». Des programmes spécifiques sont conduits par le département des publics : ils commencent à porter leurs fruits.

En troisième lieu, nous souhaitons travailler en réseau avec les autres acteurs culturels du territoire ainsi qu'avec le monde économique et celui de la recherche, afin de développer des partenariats dans le cadre de programmations communes ou complémentaires. Cette démarche a déjà débuté en 2013 avec le Festival d'Aix-en-Provence, le Théâtre de la Criée, le cinéma de l'Alhambra... Nous nous associons aux réflexions conduites sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence sur l'après-2013. En outre, des accords de coopération ont été signés ou le seront prochainement avec des institutions telles que l'université d'Aix-Marseille (AMU), l'Institut des hautes études en sciences sociales (IHESS) ou l'Institut méditerranéen de recherches avancées (IMERA).

Enfin, nous poursuivons nos efforts afin d'accroître notre notoriété à l'étranger.

Quelles sont vos ambitions en matière d'action internationale ?

B.S. L'action internationale est inhérente au projet du MuCEM. Elle a été amorcée avant même 2013 et sera poursuivie dans la durée. Nous souhaitons tisser un ensemble de liens avec les partenaires des deux rives du bassin méditerranéen, pour coproduire ou diffuser des expositions, échanger des œuvres, faire venir des conservateurs, des chercheurs et des artistes, accueillir des stagiaires dans le cadre des opérations de formation que nous conduisons, en particulier à l'I2MP. Nous conduisons cette politique avec les instances officielles mais aussi directement avec la société civile de ces pays, en particulier pour l'organisation de nos manifestations culturelles. Nous sommes ici confrontés à un défi majeur : le MuCEM suscite de grands espoirs dans le monde méditerranéen. C'est un phare qui doit rayonner loin.

Propos recueillis par Julien Dukmedjian.

2009

NOVEMBRE

Pose de la première pierre du bâtiment du J4 par le ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand.

2010

Les grands choix de programmation sont arrêtés. Recrutement d'une dizaine de collaborateurs chargés de préparer le fonctionnement du futur établissement. Accélération du chantier des collections.

2012

JUIN

Le MuCEM se dévoile et accueille le grand public sur le chantier les 30 juin et 1^{er} juillet.

JUILLET

Approbation du nouveau projet scientifique et culturel du MuCEM.

AOÛT

Livraison du bâtiment du CCR.

NOVEMBRE

Arrivée au CCR des premières collections.



© Agnès Mellon



© Agnès Mellon - R. Ricciotti et R. Carta architectes



2013

JANVIER

Première ouverture exceptionnelle à l'occasion du lancement de Marseille-Provence 2013.

MARS

Création de l'établissement public du MuCEM.

AVRIL

Bruno Suzzarelli nommé président du MuCEM. Arrivée des œuvres au J4 et au fort Saint-Jean et montage des expositions.

4 JUIN

Inauguration du MuCEM par le président de la République, François Hollande.

7 JUIN

Ouverture au public du MuCEM.



© Agnès Mellon



SEPTEMBRE

Accueil
du millionième
visiteur



1

L'OUVERTURE DU MUCEM, UNE MÉTAMORPHOSE RÉUSSIE

UNE OFFRE CULTURELLE PLURIELLE 12

UN SUCCÈS PUBLIC IMMÉDIAT 18

L'année d'ouverture du MuCEM s'est traduite par une fréquentation exceptionnelle, avec 1824 000 visiteurs accueillis en moins de sept mois. Ce succès public résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : une programmation artistique foisonnante, avec la présentation de 9 expositions, de spectacles et de rencontres-débats, une stratégie de communication d'envergure et une politique d'actions ciblées auprès des publics du musée.

UNE OFFRE CULTURELLE PLURIELLE



© MAH, Ville de Genève - photo B. Jacot - Descombes

LES EXPOSITIONS

Deux expositions à caractère semi-permanent, et deux grandes expositions temporaires ont été présentées en 2013 au MuCEM, dans le bâtiment J4 et au fort Saint-Jean. Il s'agissait pour le musée de confronter les points de vue et les approches, scientifiques et artistiques, sur des thématiques aussi diverses que les questions de genre, les loisirs, les imaginaires de la Méditerranée ou les spécificités historiques de ce bassin de civilisation. Elles ont également permis de porter un regard neuf sur les collections du musée en les confrontant, par exemple, à des œuvres des beaux-arts ou à des pièces archéologiques, issues de prêts exceptionnels consentis par des grands musées français ou étrangers. De plus, 5 expositions ont été présentées au public, dans le bâtiment Georges-Henri Rivière du fort Saint-Jean et au Centre de conservation et de ressources.

LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE

Exposition semi-permanente
Lieu : Niveau 1 du J4
Surface d'exposition : 1600 m²
Dates : depuis le 7 juin 2013
Commissaire général : Zeev Gourarier
Scénographie : Studio Adeline Rispal

Située au rez-de-chaussée du bâtiment du J4, la Galerie de la Méditerranée propose une découverte des civilisations du monde méditerranéen. L'accrochage sera globalement renouvelé tous les trois à cinq ans, les pièces les plus fragiles étant exposées par roulement pour de brèves durées de trois à six mois.

La Galerie met en perspective le monde méditerranéen avec d'autres ensembles comparables à l'échelle planétaire comme l'Asie du Sud-Est ou la Mésopotamie à partir de quatre singularités intitulées : « Invention des agricultures, naissance des dieux », « Jérusalem, une ville trois fois sainte », « Citoyenneté et droits de l'Homme » et « Au-delà du monde connu ». Ces quatre singularités forment un voyage dans le temps, dans les visages et dans le patrimoine de la Méditerranée.

Sur les 753 œuvres présentées dans la Galerie de la Méditerranée, près de la moitié (42%) proviennent des collections du MuCEM. Les autres sont des prêts ou dépôts consentis par les musées nationaux (28%), des collectivités locales françaises (12%), des institutions étrangères (15%) et des collectionneurs privés.

LE TEMPS DES LOISIRS

Exposition semi-permanente

Lieu : Fort Saint-Jean : chapelle, salle du corps de garde, galeries des Officiers, bâtiment E, bâtiment G

Surface d'exposition : 850 m²

Dates : ouverture partielle depuis le 7 juin 2013

Commissaire général : Zeev Gourarier

Scénographie : Zen+dco - Zette Cazalas

« Le Temps des loisirs » raconte l'histoire universelle des fêtes à travers des collections porteuses de mémoire et de rêves. L'exposition retrace le passage des fêtes rituelles millénaires à la société des loisirs, après la Révolution puis au Second Empire, sous l'impulsion des entrepreneurs de spectacles (fête foraine, cirque, magie, marionnettes). Avec son labyrinthe de courtines, de salles, de tours, de places, l'architecture du fort se prête à une déambulation ludique et aléatoire dans les collections, au gré de quatre parcours thématiques : les âges de la vie, l'invention des loisirs, la fête foraine et les marionnettes. Comme dans un parc d'attractions, l'esprit est à la fantaisie et à la découverte de costumes, objets, sculptures sur bois, peintures, gravures, affiches, textiles...

Plutôt que de loger l'exposition dans un seul des bâtiments historiques du fort Saint-Jean, le schéma directeur muséographique conçu par Zette Cazalas utilise la complexité du site. Il propose un parcours libre à travers les 15 000 m² du fort. Intégrées dans les vestiges restaurés, plus de 30 salles d'exposition (850 m²), entre lesquelles on circule principalement par l'extérieur, sont ainsi réparties dans six bâtiments distincts.

« LE NOIR ET LE BLEU. UN RÊVE MÉDITERRANÉEN »

Exposition temporaire

Lieu : Niveau 2 du J4

Surface d'exposition : 1 500 m²

Dates : du 7 juin 2013 au 6 janvier 2014

Commissaire général : Thierry Fabre

Commissaire associée : Anissa Bouayed

Scénographie : Atelier Maciej Fiszer

Entre ombres et Lumières, entre civilisation et barbarie, la grande exposition d'ouverture du MuCEM invitait à découvrir le monde méditerranéen sous une forme inédite, loin des clichés fabriqués et des images attendues. Une des singularités de cette exposition a été de proposer des regards renversés d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Peintures, photographies, sculptures, manuscrits et livres rares, revues, affiches et journaux, images d'archives souvent inédites, films documentaires et de fiction composaient un parcours qui débutait au XVIII^e siècle et s'achevait à l'époque contemporaine.

L'exposition a bénéficié de prêts exceptionnels. On a ainsi pu voir une toile de Miro « Bleu II » venant du Centre Pompidou, « L'entrée du port de Marseille » de Joseph Vernet prêtée par le Louvre ou « Le bord de mer à Palavas » de Gustave Courbet, provenant du musée Fabre à Montpellier.



© Succacció Miró ADAGP, Paris, 2013 - photo © Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais / Philippe Migeat - Affiche : Beau Monde



Odyssee des enfants © MuCEM

Des parcours personnalisés

Un espace enfants, libre d'accès, a été conçu pour faciliter les visites en famille de la Galerie de la Méditerranée. L'Odyssee des enfants est un jeu dans lequel l'enfant (de 7 à 12 ans) est invité à aider Ulysse à s'échapper de l'île de Calypso, au travers d'un voyage imaginaire en Méditerranée qui le conduit de cité en cité... Au fil de son parcours, il répond avec ses parents, sur une tablette tactile, à de multiples questions qui lui permettent d'appréhender les quatre grandes thématiques de la Galerie de la Méditerranée : les agricultures, les monothéismes, la citoyenneté et les voyages.

Un parcours tactile, conçu pour les visiteurs malvoyants et non-voyants, est également accessible à tous au sein de la Galerie de la Méditerranée ; une douzaine de stations permettent de toucher des copies des œuvres en résine, de découvrir des extraits des matériaux originels et de comprendre le propos de l'exposition grâce à des textes en braille et gros caractères.



© Pilar Albarracín, Courtesy Galerie GP & N Vallois - Affiche : Beau Monde

LE MUCEM EN CHIFFRES

141

projections (dont 37 pendant les « Intensités de l'été »)

6

ciné-concerts

51

soirées spectacles (dont 22 spectacles pendant les « Intensités de l'été »)

4

installations

59

rencontres-débats (dont 11 rencontres pendant les « Intensités de l'été »)

« AU BAZAR DU GENRE, FÉMININ/MASCULIN EN MÉDITERRANÉE »

Exposition temporaire

Lieu : Niveau 2 du J4

Surface d'exposition : 500 m²

Dates : du 7 juin 2013 au 6 janvier 2014

Commissaire général : Denis Chevallier

Conseiller artistique : Patrick Roger

Scénographie : Didier Faustino – Bureau des Mésoarchitectures

« Au Bazar du genre, féminin/masculin en Méditerranée » présentait un voyage à travers les multiples façons d'être homme ou femme de sa société dans l'espace méditerranéen contemporain. L'exposition s'organisait autour de l'idée que le genre peut être abordé comme un grand marché (le bazar) où les choix semblent presque infinis mais

où, finalement, les individus s'orientent en fonction de leurs habitudes et de modèles culturels... les exemples présentés, souvent issus d'enquêtes menées dans différents lieux en Méditerranée, montraient comment les changements dans les pratiques et représentations du genre trouvent, dans l'espace méditerranéen, des expressions particulières selon les cultures, les communautés, les contextes sociaux et économiques.

« LES CHOSES DE CE CÔTÉ DU MONDE »

Expositions temporaires

Lieu : Fort Saint-Jean : bâtiment Georges-Henri Rivière (GHR)

Surface d'exposition : 320 m²

Dates : du 4 juin au 28 janvier 2014

Commissaire général : François Cheval, assisté par Audrey Hoareau et Emmanuelle Vieillard

Scénographie : Struc Archi – Olivier Bedu et Juliette Morel

« Les Choses de ce côté du monde » est le titre générique de quatre expositions temporaires de photographies et vidéos, accueillies au GHR en coproduction avec Marseille-Provence 2013 et en partenariat avec le musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône.

Les quatre expositions rassemblaient les œuvres de onze photographes et vidéastes :

- « Les Choses de ce côté du monde » (exposition collective), du 4 juin au 29 juillet 2013.

Cette première exposition rassemblait des œuvres (photographies et vidéos) de huit jeunes artistes : Claire Chevrier, Stéphane Couturier, Servet Kocyigit, Ange Leccia, André Merian, Jean-Luc Moulène, Wael Shawky et Patrick Tosani. Chacun d'eux y livrait sa vision de la Méditerranée à travers études architecturales et topographiques ou points de vue politique et poétique.

- « Odyssées » (Antoine d'Agata), du 9 août au 23 septembre 2013. En coproduction avec Košice 2013, Bibliothèque et Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Atelier de Visu, Marseille-

Provence 2013. Exposition réalisée dans le cadre du programme des Ateliers de l'EuroMéditerranée de Marseille-Provence 2013.

Membre de Magnum photos, Antoine d'Agata a suivi des migrants, en redonnant à chacun de leurs parcours la dimension d'une odyssée personnelle. Par la photographie et la vidéo, l'artiste proposait d'accéder à la réalité de ces itinéraires, de partager le quotidien de ces anonymes qui tentent de forcer les portes de l'Europe.

- « Memory of Trees » (Kathryn Cook), du 4 octobre au 18 novembre 2013. Exposition réalisée dans le cadre du programme des Ateliers de l'EuroMéditerranée de Marseille-Provence 2013.

Kathryn Cook, photographe de l'Agence Vu, a réalisé un travail sur la mémoire de l'histoire arménienne de 1915 à nos jours, des villages arméniens aux quartiers marseillais. Des photographies et une vidéo de l'artiste qui confrontaient les archives historiques aux quelques traces qui subsistent en Turquie.

- « Mare-Mater » (Patrick Zachmann), du 29 novembre 2013 au 28 janvier 2014.

Membre de Magnum Photos, Patrick Zachmann confrontait ici sa propre histoire familiale, par le biais de vidéos et de photographies, à celles des migrants d'aujourd'hui. Il abordait en particulier leur rapport à la mer qu'ils traversent et à la mère qu'ils quittent.

« PRÉSENTÉE VIVANTE »

Exposition temporaire

Lieu : Centre de conservation et de ressources (CCR)

Surface d'exposition : 100 m²

Dates : du 7 juin 2013 au 24 mars 2014

Commissaires : Jean Blaise, Patricia Buck, Joy Sorman

Coordination de la programmation des expositions du CCR : Émilie Girard, conservatrice, et Jean-Roch Bouillier, conservateur

« Présentée vivante » est la première exposition à affirmer le rôle de recherche et d'expérimentation du CCR. Elle a été confiée à Jean Blaise, directeur général du « Voyage à Nantes ». Avec l'écrivain Joy Sorman et Patricia Buck, commissaire d'exposition, il a conçu le projet en s'inspirant du bâtiment et des premiers pans de collection arrivés en son sein.

Les expositions temporaires

Les espaces dévolus aux expositions temporaires (2000 m² au J4, 320 m² au fort Saint-Jean et 100 m² au Centre de conservation et de ressources) sont de surface équivalente à celles offertes aux collections permanentes. Le nombre total de prêts d'œuvre a été de 487, avec 129 objets en rotation pour l'exposition « Le Noir et le Bleu ». Pour l'exposition « Au Bazar du genre », il y a eu 395 œuvres prêtées et 47 objets en rotation.

LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

En cette année 2013, au cours de laquelle Marseille fut Capitale culturelle européenne, l'ambition du MuCEM était double : s'inscrire dans le territoire (local, régional, national et international); présenter une programmation culturelle et artistique dense, permettant de faire émerger les prémices d'une cité culturelle, centrale dans le projet du musée.

Cette ambition s'est concrétisée dès le concert d'ouverture le 7 juin, auquel ont assisté 2 600 personnes portées par la musique des frères Khoury avec la chanteuse de flamenco Estrella Morente. Elle s'est poursuivie avec les « Intensités de l'été » puis, à partir du 2 septembre, avec un rendez-vous quotidien (hormis le mardi, jour de fermeture).

Le propos était de multiplier les croisements entre les disciplines, les rives de la Méditerranée et les cultures, par une programmation rythmée autour de trois temps : celui de la parole, celui des images et celui des spectacles.

LE TEMPS DE LA PAROLE

Le MuCEM a offert de nombreux rendez-vous dans le domaine du débat et des rencontres avec des intellectuels et des artistes. À partir de septembre 2013, chaque lundi a été marqué par un rendez-vous différent : « Le temps des archives », en lien avec l'Ina, animé par Emmanuel Laurentin de France Culture; « Au comptoir de l'ailleurs », cycle

conçu par Evelyn Prawidlo autour d'écrivains invités; « La citoyenneté en questions », conçu et animé par Eduardo Castillo; et « Le pouvoir des images », en lien avec François Cheval et le musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône, à l'occasion des quatre expositions de photographies présentées en 2013. Enfin, chaque jeudi, un cycle de rencontres-découvertes autour des « porteurs de rêve » du monde méditerranéen, qui croise les regards d'une rive à l'autre.

Quelques noms d'intervenants invités : Wajdi Mouawad, Robert Solé, Dominique Schnapper, Antoine d'Agata, Henry Laurens...

LE TEMPS DES IMAGES

Le temps de la parole se conjugue au temps des images. Le MuCEM ambitionne de prendre sa place dans le paysage cinématographique, à Marseille et au-delà. À partir de septembre 2013, 6 à 8 séances de cinéma (fiction et documentaire) auront ainsi été proposées chaque semaine au public. Le mercredi et le dimanche, des séances spéciales pour les jeunes publics; chaque mercredi soir, entre septembre et décembre, un cycle autour de « Féminin/Masculin »; le jeudi soir, des films accompagnaient les rencontres sur les Porteurs de rêve et les séances de la fin de semaine présentaient un cycle de cinéma, commencé pendant l'été : « Méditerranée(s), une traversée en images ».

Quelques événements importants : la Nuit du court-métrage, Hommage à René Allio, Cartes blanches à Danièle Hibon, Tahar Chikhaoui...

LE MUCEM EN CHIFFRES

21

partenariats (Goethe Institut, CMCA, FID, Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, CNC, Agence du court-métrage, Radio Grenouille...)

5

créations artistiques



MuCEM © Agnès Mellon

Les « Intensités de l'été »

Le MuCEM a proposé, tout au long de l'été (du 14 juin au 1^{er} septembre 2013), une programmation rythmée par des temps forts avec l'objectif de favoriser la pluridisciplinarité (cinéma, littérature, musique, rencontres-débats...). Les « Intensités de l'été » ont permis de tisser des liens avec les principaux festivals de la région (Festival Mimi, Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence avec notamment une retransmission de l'« Elektra » de Strauss mise en scène par Patrice Chéreau, Festival international du documentaire...) afin d'amener leur public à découvrir les espaces du musée. Cette programmation estivale a démarré par la Marseille des années 1940 et s'est terminée sur la Marseille contemporaine, ouverte sur le monde, avec un temps fort intitulé « Marseille résonance ».



Death for Sale © Entre chien et loup

« Pourquoi Camus ? »

À l'occasion du centenaire de la naissance d'Albert Camus, le MuCEM a donné toute sa place, les 5 et 6 juillet 2013, à ce grand écrivain de la Méditerranée. En plein air, au fort Saint-Jean, la tête dans les étoiles, ont pu avoir lieu quatre moments rares de rencontres et débats avec notamment Maïssa Bey, Jean-Yves Guérin, Daniel Lindenberg, Denis Salas, Macha Méry, Abdelkader Djemaï, Alexis Jenni ou Yahia Belaskri ; une projection en plein air du film « L'Étranger », réalisé par Luchino Visconti, et un spectacle, « La postérité du Soleil », inspiré par la rencontre entre Albert Camus et René Char.

LE TEMPS DES SPECTACLES

C'est principalement en musique et à l'entrecroisement des mondes méditerranéens que le MuCEM a choisi de concevoir ses rendez-vous dans Le temps des spectacles. Chaque vendredi soir, un spectacle avec un large éventail de formes musicales était proposé à des publics variés. Un public plus jeune, autour de rendez-vous tels que « Café concert » ou « Pur numérique ». Des publics plus confirmés, avec « Au rendez-vous des artistes », autour de grandes figures de la musique des mondes méditerranéens, sans compter d'autres propositions, où l'éventail des formes musicales était grand ouvert. À l'été 2013, entre début juin et fin août, le MuCEM a ouvert grand ses portes à une programmation en plein air. Les « Intensités de l'été » ont proposé une quinzaine de rendez-vous : l'évocation de Marseille Transit au moment où cette ville fut déjà Capitale européenne de la culture, dans les années 1940 ; des projections en plein air précédées d'apéro-concerts ; une série de rencontres inédites autour de « Pourquoi Camus ? » ; mais aussi une retransmission d'opéra, la tête dans les étoiles, ou la découverte, mise en ondes, des « Histoires vraies de la Méditerranée », recueillies par l'écrivain François Beaune, avec pour conclure ce cycle de l'été un « Marseille résonance » qui a fait voyager dans le paysage sonore contemporain de la ville-port...

Quelques artistes invités : Nasseer Shamma, Trio Romano/Sclavis/Texier, Laurent de Wilde, Djazia Satour...

LES ÉDITIONS

Le MuCEM a poursuivi en 2013 ses réflexions sur sa politique d'édition tout en accompagnant l'ouverture du musée par la réalisation de plusieurs publications. Cinq titres ont été réalisés en coédition, trois titres ont été auto-édités et auto-diffusés :

- le catalogue d'exposition «Le Noir et le Bleu», coédition Textuel;
- «Les Porteurs de rêve», livre prolongeant l'exposition «Le Noir et le Bleu», coédition Textuel;
- l'album d'exposition «Le Noir et le Bleu» en deux langues, français et anglais, éditions du MuCEM;
- le catalogue d'exposition «Au Bazar du genre», coédition Textuel;
- l'album d'exposition «Au Bazar du genre» en deux langues, français et anglais, éditions du MuCEM;
- «MuCEM, l'esprit du lieu», en deux langues, français et anglais, coédition Scala;
- le livre-objet accompagnant l'exposition «Présentée vivante», éditions du MuCEM.

Deux ouvrages sont diffusés par des éditeurs extérieurs :

- les actes de colloque «Métamorphoses des musées de société», édition La Documentation française;
- «Objectif MuCEM», coédition Actes Sud Junior.

Le MuCEM a par ailleurs entamé la définition d'une ligne de produits dérivés. Elle s'est limitée en 2013 à l'édition de 18000 cartes postales et 2500 magnets mais se développera en 2014.

LA MÉDINATHÈQUE

Le MuCEM est le premier musée national à avoir signé une convention avec l'Institut national de l'audiovisuel. Dans ce cadre, le projet d'une médinathèque, espace dédié aux images d'archives, a été initié en collaboration avec les équipes de l'INA. Situé au niveau R+1 du bâtiment du J4, ce lieu singulier accueille notamment le site Medmem sur les «mémoires audiovisuelles de la Méditerranée», qui met en valeur le patrimoine audiovisuel méditerranéen.



«Les Porteurs de rêve»,
MuCEM/éditions Textuel, 2013



«L'esprit du lieu», édition MuCEM/Scala, 2013





UN SUCCÈS PUBLIC IMMÉDIAT

LE
MUCEM
EN
CHIFFRES

63 290

c'est le nombre de visiteurs les
7, 8 et 9 juin, le grand week-end
portes ouvertes d'inauguration.

Élément fort de la programmation de Marseille-Provence 2013, le MuCEM a accueilli en moins de sept mois 1 824 000 visiteurs dans ses trois sites (fort Saint-Jean, J4 et Centre de conservation et de ressources). Cette réussite est le résultat d'une programmation rigoureuse et attractive mais aussi d'une campagne de communication intense menée très en amont de l'ouverture au public.

UNE INAUGURATION RÉUSSIE

Dix ans après la première exposition de préfiguration, au fort Saint-Jean, et treize ans après l'annonce de la création du musée à Marseille, le MuCEM a été inauguré le 4 juin 2013 par le président de la République, François Hollande, et en présence de M^{me} Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication. Après une visite du lieu conduite par le président du

musée, Bruno Suzzarelli, le chef de l'État s'est adressé à une foule de plus d'un millier de personnes, massée sur le J4. Il a ensuite coupé le ruban tricolore annonçant l'ouverture officielle du MuCEM à l'ensemble des invités.

UNE COMMUNICATION D'ENVERGURE

LA CAMPAGNE D'INAUGURATION

Après une première campagne en décembre 2012, le MuCEM a lancé en mai 2013 une campagne publicitaire d'envergure pour annoncer son ouverture au public. Elle s'appuyait sur des partenariats et des dispositifs publicitaires originaux (print, web, cinéma et TV) afin d'obtenir une couverture médiatique optimale. L'agence Dream On a créé le visuel de la campagne print, avec des affiches déclinées en 6 versions,

AVEC NOTRE MUSÉE ON DEVIENDRA CAPITALE

Mariangela,
chirurgien vasculaire
La Timone

© DREAM ON - photo, Olivier Marty

sur lesquelles des personnages représentatifs de l'ensemble du bassin méditerranéen déclaraient : «Toute la Méditerranée se raconte au MuCEM.» L'agence Hmm! a réalisé le film pour les écrans cinéma, télévision et web. Enfin, la stratégie d'achat d'espaces a été conçue en collaboration avec l'agence Havas Media.

AFFICHAGE

La campagne d'affichage a ciblé :

- le métro parisien : présence forte dans le réseau de Mediashop, composé de 765 faces en format 200x150 dans les couloirs des stations de métro les plus prestigieuses de la capitale (Le Louvre, Assemblée Nationale, Bastille, Nation, Opéra...);
- le réseau de métro (160 avants et fonds de rame des wagons) et bus marseillais (690 oriflammes);
- l'affichage municipal : (285 faces de 2 m² réseau Decaux à Marseille en mai avec habillage de deux abribus aux couleurs de la campagne, 60 faces de 8 m²).

La journée « portes ouvertes » de janvier et le week-end d'ouverture

15 000 visiteurs ont été accueillis au J4 le dimanche 13 janvier 2013, lors d'une ouverture exceptionnelle du bâtiment à l'occasion du lancement de l'Année européenne de la culture. Le 5 juin, 7 000 personnes ont visité le musée en avant-première. Ces visites étaient réservées aux riverains, aux Amis du MuCEM, aux professionnels de la culture et du tourisme, aux enseignants, aux prescripteurs du champ social, ainsi qu'au personnel du MuCEM et des entreprises ayant travaillé sur le chantier du MuCEM.

Les 7, 8 et 9 juin, un grand week-end de portes ouvertes a accueilli gratuitement 63 290 visiteurs.

CINÉMA

Le film publicitaire a été projeté dans 449 salles de cinéma de Paris, Lyon, Avignon, Nice, Montpellier, Nîmes, Arles, Toulon, Aix-en-Provence, La Ciotat, Aubagne, Marseille. Son audience a été estimée à 2 709 820 entrées.

PRESSE ÉCRITE

Les principaux journaux associés ont été :

- *Le Monde* : supplément de 4 pages au quotidien, daté du 4 juin (diffusion : 288 113 exemplaires), avec un rédactionnel dédié à l'ouverture du MuCEM dans les jours qui précédaient sur le site internet et dans le quotidien (1 790 000 lecteurs);
- *La Provence*, supplément de 8 pages dans l'édition datée du samedi 1^{er} juin, diffusé à 450 000 exemplaires avec les quotidiens de la Grande Région à paraître le 6 juin (*Var Matin*, *Nice Matin*...) et compte à rebours dans le quotidien, les 15 jours qui précédaient l'ouverture du MuCEM.

TV ET RADIO

La couverture médiatique s'est également étendue à la télévision et à la radio :

- 100 spots publicitaires sur les écrans d'un panel de chaînes du groupe France Télévision (France 2, France 3 nationale, France 5 et France 3 régions Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon) durant le mois de juin;
- 205 spots publicitaires sur les écrans de TV5 Monde (diffusion Asie, Afrique et Europe) du 3 juin au 23 juin;
- 27 spots publicitaires sur les écrans France 24, 38 spots diffusés sur les ondes de RFI, 65 spots diffusés sur les ondes de Monte Carlo Doualya;
- 166 spots publicitaires sur les ondes d'un panel de chaînes du groupe Radio France en 3 vagues du 27 au 31 mai, du 3 au 9 juin et du 17 au 23 juin.

LE MUCEM EN CHIFFRES

500 000 €

d'économie réalisée sur le plan média global grâce aux partenariats médias.

449

c'est le nombre de salles de cinéma dans lesquelles le film publicitaire a été projeté.

1/ L'OUVERTURE DU MUCEM

LE MUCEM EN CHIFFRES

50 356

fans sur Facebook

4 480

followers sur Twitter

53 589

vues sur Dailymotion

LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES ET DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

L'ensemble des expositions temporaires et de la programmation culturelle a bénéficié d'une communication ciblée dans les médias (insertions publicitaires, affichage...) et hors médias (relations presse et publiques, réseaux sociaux...).

Le plan média incluait :

- des insertions publicitaires dans la presse spécialisée art, la presse générale Grand Sud et le web ;
- 4 vagues d'affichage sur le département et à l'aéroport ;
- 4 suppléments avec le quotidien *La Marseillaise* pour l'exposition « Les Choses de ce côté du monde » ;
- une campagne média chaque mois, depuis septembre 2013, dans une large sélection de titres de la presse culturelle régionale : *Zibelina*, *8^e Art*, *César*, *Ventilo*, *Télérama*, *Sortir La Provence*...

Dès le mois d'août 2013, le département communication et mécénat a établi plusieurs partenariats avec France Culture, Le Mouv', le magazine *Books* et le quotidien *La Provence* pour promouvoir la programmation culturelle du MuCEM (rencontres-débats, concerts).

Un large écho à l'international

Les médias, en particulier allemands, autrichiens, hollandais, italiens, anglo-saxons se sont passionnés pour l'architecture du MuCEM et l'ont relayée avec enthousiasme. Les expositions ont aussi été largement couvertes. Le quotidien japonais *Yomiuri Shimbun*, le plus diffusé dans le monde (11 000 000 ex/jour), a annoncé dans ses colonnes l'ouverture du MuCEM.

LES RELATIONS PRESSE

Près de 200 journalistes de la presse nationale et internationale et 200 journalistes de la presse régionale ont été conviés à la visite de presse du 3 juin.

Plusieurs documentaires consacrés au MuCEM ont été diffusés sur les chaînes françaises (Arte, France 3, et France 5). Des magazines spécialisés comme *Beaux-Arts magazine*, *Connaissance des arts*, *Dossiers de l'art*, *Le Petit Léonard* ont également édité des tirés à part. Au total, 3000 articles consacrés au MuCEM sont parus dans la presse régionale, nationale et internationale entre juin et décembre.

Enfin, des plateaux radio et télé ont été délocalisés tout au long de la semaine d'inauguration :

- France Inter, le 4 juin ;
- France Culture, le 7 juin ;
- France Bleu, fil rouge le 7 juin ;
- RFI, les 7 et 8 juin ;
- France 24, les 7 et 8 juin ;
- Monte Carlo Doualiya, le 7 juin ;
- France O (émission *Toutes les France*), le 17 juin ;
- France Télévision (émissions *Télématin*, journaux France 3 en direct...);
- Europe 1 (émission *Au cœur de l'histoire*).

Depuis le mois de juillet, une conférence de presse est organisée chaque mois avec la presse locale afin d'annoncer la programmation culturelle à venir.

LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le site internet et les réseaux sociaux étaient intégrés dans la stratégie de communication pour l'ouverture du MuCEM. Un mois avant l'inauguration, un compte à rebours a été déployé sur le site internet de préfiguration. L'objectif était de communiquer sur l'ouverture prochaine du lieu et d'un nouveau site internet, afin de susciter l'attente. En parallèle à l'ouverture du MuCEM, un nouveau site internet permettant une consultation optimale sur tous supports (ordinateurs, tablettes et mobiles) a été mis en ligne.

LA TOTALITÉ DES COLLECTIONS ACCESSIBLES EN LIGNE

On retrouve sur le site l'intégralité des collections du MuCEM, via une navigation par image et une recherche guidée performante (accès thématique, alphabétique, liste de nouveautés...). Plus de 250 000 objets, 110 000 estampes, dessins ethnographiques, affiches et peintures, 500 000 photographies, 140 000 cartes postales, 95 000 ouvrages et plusieurs milliers de partitions, enregistrements audiovisuels et archives papier sont ainsi accessibles à tous.

Cie la Zouze © Photographe Sébastien Normand



1/ L'OUVERTURE DU MUCEM

© Agnès Mellon - R. Ricciotti et R. Carta architectes



UNE PRÉSENCE SUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

La présence active du MuCEM sur les réseaux sociaux s'est révélée payante. Le déploiement sur Facebook, Instagram, Twitter, Dailymotion et Flickr s'est opéré en trois temps : pré-ouverture, ouverture et post-ouverture du MuCEM. Cette stratégie a par exemple permis de multiplier par 15 le nombre de fans sur Facebook en un an. Dès l'ouverture du MuCEM, une prestation extérieure de «community management» est par ailleurs venue renforcer l'équipe du pôle web.

LES INTERNAUTES, AMBASSADEURS VIRTUELS

Une campagne Facebook Ads et une stratégie éditoriale ont permis de toucher une part très élevée d'internautes, d'accroître la communauté sur l'ensemble des réseaux et de gagner des ambassadeurs virtuels du lieu. En complément, le mot clic #OuvertureMuCEM a été créé en jouant sur le suspense autour de l'ouverture. Un concours sur Instagram incitait les internautes à communiquer sur le lieu, le jour de l'ouverture.

LES RELATIONS PUBLIQUES

Le MuCEM a d'emblée suscité la curiosité de nombreuses personnalités du monde politique, économique et artistique, national ou international, venues le découvrir.

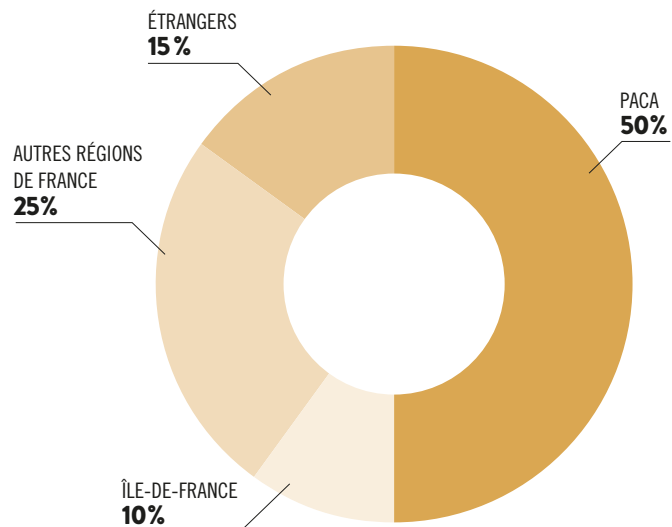
Le lieu est intégré dans le parcours des visites protocolaires à Marseille et a accueilli à ce titre en 2013 plus de 250 visites officielles.

LA COMMUNICATION INTERNE

Le département de la communication et du mécénat rédige chaque mardi un agenda de la programmation de la semaine et le diffuse à l'ensemble du personnel du MuCEM et aux Amis du MuCEM. Une revue de presse, veillée quotidiennement, est diffusée à l'ensemble du personnel tous les mercredis. Un flash info est enfin envoyé régulièrement pour annoncer des sujets télé et radio.



UNE FRÉQUENTATION TRÈS SUPÉRIEURE AUX PRÉVISIONS



En 2013, parmi les 1 824 000 visiteurs, 600 000 ont fréquenté les expositions permanentes et temporaires : une fréquentation très supérieure aux prévisions effectuées avant ouverture (350 000 entrées sur 7 mois).

18 000 VISITEURS LA SEULE JOURNÉE DU 7 AOÛT

63 000 visiteurs ont découvert le musée au cours des 3 journées portes ouvertes des 7, 8 et 9 juin. En dehors de ces 3 journées, le MuCEM a enregistré un pic de fréquentation le 7 août pour le site (18 000 visiteurs) et le 16 août pour les expositions (6 000 visiteurs). Les vacances de la Toussaint et de Noël ont à nouveau connu une très forte affluence. Enfin, le musée a accueilli près de 90 000 visiteurs la semaine du 28 octobre.

L'ÎLE-DE-FRANCE TRÈS REPRÉSENTÉE

L'objectif d'équilibre entre publics du territoire et publics touristiques est atteint pour 2013 : 45 % des visiteurs viennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au total, les visiteurs résidant en France représentent 85 % du public, et 15 % sont des touristes étrangers. Leurs provenances sont toutefois assez hétérogènes, à l'exception de l'Île-de-France qui représente la majorité des visiteurs français hors région PACA.

Un lieu plébiscité par les Marseillais et les habitants de PACA

L'adhésion des publics du territoire au MuCEM s'est manifestée immédiatement par une part importante de visiteurs originaires de Marseille et de sa région (27 % de Marseille, 50 % de la région PACA). Elle s'est muée très vite en réelle appropriation, comme le montre l'important taux de retour des résidents des Bouches-du-Rhône : plus de 50 % d'entre eux déclarent fin 2013 effectuer leur 2^e ou 3^e visite du MuCEM.

1/ L'OUVERTURE DU MUCEM

© Agnès Mellon





Photomobile © MUCEM/ Florence Caro

À LA RENCONTRE DES NOUVEAUX PUBLICS

UNE POLITIQUE TARIFAIRE GÉNÉREUSE

Pour favoriser l'accès du MuCEM à l'ensemble des publics, une politique tarifaire adaptée a été mise en œuvre :

- les espaces extérieurs (jardins du fort Saint-Jean, terrasse, passerelles et rampes du J4) dépendant du musée sont en libre accès ;
- un tarif plein forfaitaire de 8 € donne accès à tous les espaces d'expositions du musée (environ 4 500 m² et 5 expositions différentes) ;
- le régime de gratuité et de tarifs réduits est aligné sur la pratique des musées nationaux et coordonné avec celle des musées du territoire ;
- les expositions permanentes et temporaires sont gratuites chaque premier dimanche du mois ;
- une formule spécifique avec un pass à 12 € pour 2 adultes et 1 à 5 enfants facilite les visites en famille.

ACCUEIL ET MÉDIATION

Le marché d'accueil-billetterie et de médiation postée a été attribué à MUSEA (anciennement Phone Régie), une filiale du groupe Armonia, spécialisée dans l'accueil du public des musées, des espaces de loisirs et des théâtres. Une attention toute particulière a été portée à la médiation postée, avec 9 médiateurs en moyenne, répartis dans tous les espaces d'exposition. Au total, une équipe de 18 personnes est entièrement dédiée à l'information, l'orientation et la clarification du discours en salle pour les publics. Le marché de médiation guidée (gestion, conception et réalisation des visites guidées et ateliers de médiation) est attribué depuis 2012 à la société Pont des arts, une agence de guides conférenciers et de prestations culturelles. Cette dernière a recruté 16 guides pour l'ouverture, soit un effectif total de 20 guides à la fin de décembre 2013.

LES ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES

STUDIO PHOTO MOBILE (JANVIER À JUIN 2013)

Afin de susciter l'engouement des Marseillais pour le MuCEM, un studio photo mobile a été conçu. Chacun pouvait s'y faire photographier, avec un objet symbolisant sa Méditerranée. Au total, 562 portraits ont été réalisés au cours des 6 étapes du studio photo. L'ensemble des portraits (un millier environ sur 2012 et 2013) est visible sur la page Flickr du MuCEM.

ARCHITECTURE DES CONTEMPLATIFS :

L'ÉVÉNEMENT D'OUVERTURE (7, 8 ET 9 JUIN 2013)

Christophe Haleb, chorégraphe et directeur artistique de la Cie La Zouze (Marseille), a imaginé pour les trois journées d'ouverture du musée des dispositifs chorégraphiques, plastiques et sonores.

FÊTE DU PANIER (21 ET 22 JUIN 2013)

Plus de 300 personnes ont profité de la programmation proposée par le MuCEM autour de l'esplanade de la Tourette (dispositifs en lien avec le studio photo, atelier de marionnettes, concert...).

SATURN II – CITYSCAPE, DE KARL VAN WELDEN (12 AU 15 SEPTEMBRE 2013)

Dans le cadre du GR@2013 et en partenariat avec Marseille-Provence 2013, une installation artistique était installée sur la terrasse de la tour du Roi René.

MUCEM IN LUCEM (27 DÉCEMBRE 2013)

1500 à 2000 personnes ont déambulé dans le fort Saint-Jean entre 18 h et 22 h pour admirer les jeux d'ombre et de lumière par la Compagnie des Patrimoines, des créations vidéo mettant à l'honneur les collections du MuCEM autour de Noël.

LE MUCEM EN CHIFFRES

97%

des visiteurs recommanderont la visite du MuCEM à leur entourage. Pour 95 % d'entre eux, celle-ci correspond à leurs attentes, voire les dépasse.

52

salariés, issus de 10 nationalités différentes : c'est l'effectif du personnel d'accueil et de médiation.

12

scénarios de visites adulte, scolaire et jeune public ont été conçus et mis en place au MuCEM, dont 5 sont adaptés aux différents types de handicap.

Une signalétique renforcée

Une signalétique spécifique a été installée dans le site pour informer les visiteurs sur l'offre culturelle du musée. Pour les expositions, une signalétique d'appel avec titres et visuels est présente sur la façade vitrée du J4. Elle est complétée par une signalétique d'orientation dans le couloir du niveau 2. Des indications sont par ailleurs affichées sur le bâtiment du GHR et sur potelet (« Aujourd'hui au MuCEM »), dans le hall d'accueil. Enfin, la signalétique dynamique annonce la programmation du jour via 6 écrans répartis au J4 et dans nos bâtiments du fort Saint-Jean.



Journées européennes du patrimoine

(14 et 15 septembre 2013)

Le MuCEM a participé aux Journées européennes du patrimoine. L'accent était mis sur le Centre de conservation et de ressources, exceptionnellement ouvert le week-end à cette occasion. Il accueillait les publics pour des parcours de visite commentée du bâtiment et un apéro-concert.

Ces journées ont rassemblé 35 040 visiteurs sur les 3 sites. Le fort Saint-Jean était par ailleurs en libre accès et le J4 à tarif réduit.

LE MUCEM EN CHIFFRES

19000

élèves issus de 629 groupes scolaires ont été accueillis entre septembre et décembre.

10 000

enfants et adolescents ont participé aux activités en 2013.

1619

C'est le nombre de groupes accueillis dans le cadre des visites guidées ou autonomes, groupes, soit l'équivalent de plus de 40 000 personnes.

UNE OFFRE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

Le MuCEM a développé des offres et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics (scolaires, jeunes, familles...).

PUBLICS SCOLAIRES / ENSEIGNANTS

Le MuCEM a ouvert ses portes aux groupes scolaires en septembre 2013, en proposant une offre variée de visites guidées à partir du CP. D'abord principalement axée sur le second degré, elle s'est équilibrée, dès le deuxième trimestre, avec des ateliers et visites guidées à partir de la maternelle. L'accent est mis sur la participation active des élèves.

Afin de sensibiliser les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés au lieu et aux expositions, le MuCEM a organisé :

- 10 visites découvertes
- 1 journée de présentation de l'offre le 25 septembre 2013
- 2 formations proposées au Plan académique de formation

Cinq dossiers pédagogiques sont proposés gratuitement aux enseignants. Ils sont conçus avec une présentation de l'exposition et offrent des pistes pédagogiques à travailler en classe.

Le MuCEM et l'académie d'Aix-Marseille ont signé une convention-cadre le 12 février 2012, avec 3 objectifs :

- favoriser les partenariats entre les écoles, les établissements scolaires du second degré et le MuCEM ;
- créer des formations inscrites au Plan académique de formation pour les enseignants ;
- impliquer les établissements dans des projets pédagogiques sur le long terme.

Une seconde convention-cadre a été conclue le 28 mars 2013, avec le CNDP et le CRDP de l'académie d'Aix-Marseille. Elle a pour objectif :

- la mise à disposition des ressources audiovisuelles, sonores et patrimoniales dans le cadre d'expositions, colloques ou manifestations ;
- la création de ressources pédagogiques pour les enseignants.

LE JEUNE PUBLIC / LES FAMILLES

Le MuCEM a développé une offre de médiation à destination du jeune public. Il s'agit d'activités à destination des 6-12 ans :

- en période scolaire les mercredis, samedis, dimanches et vacances scolaires ;
- sur des temps forts pendant l'été (spectacles de marionnettes en plein air), à la Toussaint (portes ouvertes découvertes) et à Noël (sur la thématique « Entre ombres et lumières »).

Afin de communiquer au mieux auprès du public familial, le MuCEM a :

- référencé les activités sur les principaux sites internet locaux et nationaux à destination des familles (Paca mômes, Tourisme en famille, Idées d'enfants, Sortir en Provence, agenda culture 13, Rue des enfants, etc.) ;
- conçu et diffusé un dépliant jeune public dans des points de dépôt spécifiques sur le territoire marseillais ;
- conçu et envoyé une newsletter spécifique sur l'offre famille.

En parallèle, un important travail de relations presse, en collaboration avec le département de la communication et des partenariats, a été réalisé.

LES 18-30 ANS

Conçues pour faciliter l'accès des 18-30 ans aux expositions du MuCEM, les Nocturnes jeunes proposent trois fois par an une médiation réalisée par des étudiants, dans les salles d'expositions. Ces soirées atypiques s'accompagnent d'interventions artistiques et d'animations (musique, théâtre, arts du cirque, performances...).

LE PUBLIC ADULTE

Pour faciliter l'accueil du public adulte, plusieurs outils d'aide à la visite ont été conçus :

- des dépliants en 3 langues, disposés aux entrées des espaces ;
- un guide multimédia avec 6 parcours de visites différents (expositions permanentes, temporaires et visites des extérieurs), en 5 langues ;
- des visites guidées (6 thèmes différents).

LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Dès son ouverture, le MuCEM a rendu accessibles son site et sa programmation (expositions, séances de cinéma, spectacles) aux visiteurs en situation de handicap. Afin de s'assurer de la qualité de leur accueil, tous les personnels en contact avec le public ont suivi une sensibilisation aux différents handicaps.

Des dispositifs de médiation adaptés ont également été mis en place :

- le parcours tactile de la Galerie de la Méditerranée permet aux déficients visuels de découvrir 12 stations sensorielles. Chaque station présente un objet ou une notion majeure de l'exposition via le toucher ou l'odorat. Un texte en gros caractères et en braille offre des informations sur la station. Une visite guidée multisensorielle et les commentaires audiodécrits du guide multimédia permettent aux visiteurs malvoyants et non-voyants de se familiariser avec ce parcours ;
- le guide multimédia en Langue des Signes Française permet aux visiteurs sourds et malentendants une approche du parcours de la Galerie de la Méditerranée ;
- des visites guidées en audio-description adaptées aux publics malvoyants et non-voyants permettent un accès aux expositions permanentes et temporaires du musée ;
- le MuCEM a collaboré à la formation de 7 « guides culturels en LSF pour Marseille-Provence 2013 ». Grâce à cette formation, le MuCEM, propose désormais des visites guidées en LSF.

Enfin, le MuCEM a déposé en 2013 une demande auprès de Bouches-du-Rhône Tourisme pour obtenir le label « Tourisme et handicap ». Le dossier est en cours d'instruction.

LES PUBLICS DU CHAMP SOCIAL

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour favoriser l'accueil des publics du champ social. Parmi eux on distingue :

- la formation de relais grâce aux visites découvertes. Depuis l'ouverture du MuCEM, 204 relais sociaux (essentiellement marseillais) ont participé aux 12 visites découvertes programmées par le département des publics. L'objectif est de familiariser les professionnels et bénévoles du champ social à l'ensemble des propositions du MuCEM ;
- la signature d'un partenariat avec Culture du cœur 13. L'objectif est de valoriser les dispositifs du MuCEM lors des formations organisées par l'association ;

- le dispositif Escapades culturelles mis en place en octobre 2013, et offrant aux structures du champ social une prise en charge par la Ville de Marseille des visites guidées et du déplacement du groupe ;
- l'organisation de plusieurs colloques à caractère social qui se sont déroulés en 2013 à Marseille (Secours catholique, CIDFF, SOS femmes, etc.) dans le cadre de l'Année européenne de la culture. L'occasion pour les participants de découvrir le MuCEM et les thématiques en lien avec leur profession (droits de l'homme, migrations, question de genre, etc.).

Plusieurs projets participatifs ont également vu le jour :

- « Chemin faisant ». Trois artistes étaient invités, dans le cadre de ce projet soutenu par MP 2013 à rencontrer les habitants de trois quartiers de Marseille : la Joliette, les Iris Flamants (La Busserine) et Consolat Mirabeau. De ces échanges sont nées deux vidéos et une performance, montrées au MuCEM devant 270 personnes, dont la très grande majorité était issue des quartiers concernés, le 6 octobre 2013 ;
- « Tabula Rasa – le quartier du Panier : 1943-2013 ». Ce projet invitait des artistes à créer une œuvre avec les habitants d'un quartier. Les membres de la Coordination Patrimoines et Créations des 2^e et 3^e arrondissements, l'écrivain Dominique Cier et la vidéaste Cristina Luca ont choisi de s'intéresser aux habitants de la rive nord du Vieux-Port témoins des rafles, de l'évacuation et de la destruction de leur logement en 1943. Ce projet a débouché sur un atelier d'écriture, des lectures, une résidence d'artiste en 2013. Elle s'est achevée par une installation vidéo au Forum au premier trimestre 2014.

LE MUCEM EN CHIFFRES

53

visites accompagnées rassemblant plus de 500 personnes en situation d'handicap ont été organisées.

188

groupes issus du champ social, soit environ 3 700 personnes, ont découvert le musée en 2013.



© Gérard Detaille - muséographie Zen+dCo - Zette Cazalas



2

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

**LA DIRECTION SCIENTIFIQUE 30
ET DES COLLECTIONS**

**LE DÉVELOPPEMENT 32
ET LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE**

LA FORMATION 35

LE GRAND DÉPARTEMENT PATRIMONIAL 35

Le 7 juin 2013, le MuCEM ouvrait ses portes au public, un an seulement après la validation de son nouveau projet scientifique et culturel. En deux ans et demi, le programme de ses galeries permanentes est passé de la note d'intention à la réalisation, le chantier des collections a été achevé et l'adaptation de l'équipe scientifique aux missions de ce nouvel établissement accomplie. Si la direction scientifique a massivement été mobilisée, au premier semestre, par l'objectif d'ouvrir dans les temps l'ensemble du musée, elle s'est aussi consacrée, tout au long de l'année, à la mise en place de ses nouvelles modalités d'organisation tout en poursuivant le développement de ses activités de conservation, de recherche et de formation.

LA DIRECTION SCIENTIFIQUE ET DES COLLECTIONS

La réflexion collégiale conduite au sein d'une équipe scientifique du musée largement renouvelée et renforcée en 2012 et 2013 par l'arrivée de nouveaux collaborateurs a permis de définir les modalités de fonctionnement de la nouvelle « direction scientifique et des collections » de l'établissement public.

Le directeur scientifique et des collections est chargé, sous l'autorité du président, de la politique scientifique, artistique, d'enseignement et de recherche de l'établissement. Il est vice-président du conseil d'orientation scientifique et dirige le « grand département patrimonial » que constitue le MuCEM au sens de la législation sur les musées. Le directeur est assisté dans ses fonctions par un adjoint.

Par ailleurs, un membre de l'équipe scientifique assume les fonctions de délégué au grand département. Il est, à ce titre, le point d'entrée et de centralisation, pour le compte de l'établissement dans son ensemble, de toutes les questions relatives à la fonction de « grand département patrimonial » du MuCEM. La structuration de la direction s'articule autour de trois entités : outre le service de la conservation, elle comprend un département de la recherche et de l'enseignement et un département des collections et des ressources documentaires.

LE SERVICE DE LA CONSERVATION

Afin d'assurer les missions de conservation, d'étude, de valorisation et de conseil portant sur l'ensemble des collections du musée, il a été décidé de répartir celles-ci en 9 pôles thématiques placés chacun sous la responsabilité d'un membre de la conservation et dont les champs sont les suivants :

- alimentation, ressources naturelles et environnement ;
- industrie, mines, artisanat et commerce ;
- vie publique ;
- vie domestique ;
- croyances et religions ;
- corps, apparences, sexualité ;
- hygiène, sport, gestion de la santé et pratiques de guérison ;
- mobilités, métissages, communications ;
- arts du spectacle.

Les conservateurs et chargés de recherches et de collections affectés à la conservation ont vocation à prendre en charge les collections de chacun de ces pôles. Ils en assurent la cohérence, en assurent le récolement et l'inventaire, en programment le développement et la valorisation par des acquisitions, des publications et des expositions.



Charrette, Palerme, Sicile, Italie, XIX^e siècle. Bois, fer, peinture © MuCEM

Par ailleurs, des membres de l'équipe scientifique peuvent être chargés du suivi de telle ou telle action ou d'un domaine spécifique en fonction de leurs compétences particulières (par exemple pour l'art contemporain). Ce sont des personnes ressources auprès desquelles les autres membres de l'équipe trouvent conseils et appui dans la mise en œuvre de leurs projets.

LE DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT

Le rôle de ce département est de conforter le positionnement scientifique du MuCEM, au sein des réseaux de recherche.

Informé des problématiques et des chantiers scientifiques en cours dans d'autres institutions, il constitue une force de proposition pour l'équipe scientifique dans le domaine patrimonial. À ce titre :

- il programme et coordonne les dispositifs de recherche conduits au MuCEM (définition des axes de recherche, séminaires, accueil des chercheurs, enquêtes-collectes, publications scientifiques, etc.);
- il assure la programmation et l'animation des manifestations scientifiques et professionnelles;
- il mène des actions de formations (notamment dans le cadre de l'Institut méditerranéen des métiers du patrimoine : I2MP);
- il construit des partenariats avec des institutions de recherche et d'enseignement (universités, organismes de recherche, écoles supérieures, etc.).

LE DÉPARTEMENT DES COLLECTIONS ET DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Ce département gère l'ensemble des fonds et des collections conservés par le MuCEM.

Sa première responsabilité est d'ordre patrimonial : il tient l'inventaire des collections, assure le secrétariat des instances chargées des acquisitions, dresse les constats d'état des objets, établit le programme de conservation préventive des collections et celui des campagnes de restauration.

Sa seconde mission est de concourir à la valorisation des collections et des fonds du MuCEM, soit par la consultation directe et *in situ* des originaux (objets, estampes, photographies, ouvrages, archives papier, sonores ou audiovisuelles...), soit par leur circulation dans le cadre de prêts et dépôts ou d'expositions temporaires.



LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES

Le MuCEM organise, ou co-organise avec ses partenaires, des manifestations de différents formats, en cohérence avec ses orientations scientifiques, patrimoniales et muséographiques.

Elles dynamisent la vie scientifique de l'institution, favorisent les rencontres entre chercheurs et professionnels du patrimoine et de la culture, et contribuent à la diffusion de la recherche auprès de publics spécialisés mais aussi du grand public.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE

2013 a été pour le MuCEM l'occasion de renforcer les synergies avec la communauté scientifique pour développer des travaux de recherche adaptés aux thématiques sociétales dont il est porteur. Conformément à son projet scientifique et culturel adopté en 2012, l'approche est pluridisciplinaire et comparatiste; l'ambition est citoyenne par l'attention portée à la valorisation et à la diffusion de la recherche; l'ancrage est international par l'inscription dans des réseaux dépassant le seul cadre des institutions françaises.

LES COLLOQUES INTERNATIONAUX

Trois grands événements internationaux, ouverts au public, se sont déroulés en 2013 dans l'auditorium Germaine-Tillion, avec une moyenne de fréquentation de 200 participants par jour :

- les 2^e Rencontres scientifiques et internationales du MuCEM : « Exposer/s'exposer : de quoi le musée est-il le contemporain ? » (5-7 décembre 2013) ont réuni des spécialistes du patrimoine français et étrangers (Italie, Grèce, Maroc, Turquie, Tunisie, Angleterre, Espagne, Israël, Canada, Danemark, Suède). Ces rencontres, ouvertes aux étudiants et au grand public, faisaient suite à celles de 2011. Elles ont vocation à devenir un grand rendez-vous biennal ;
- deux autres colloques ont été organisés avec des partenaires extérieurs : « Héritages arabo-islamiques en Europe méditerranéenne - Archéologie, Histoire, Anthropologie » (INRAP) du 11 au 14 septembre 2013 et « Digital Heritage » (congrès international du CNRS-MAP, sous l'égide de l'Unesco), du 28 octobre au 1^{er} novembre 2013.

LES JOURNÉES D'ÉCHANGES RECHERCHE/MUSÉE

Une journée de rencontre a été organisée à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, le 31 janvier 2013, pour présenter le projet scientifique et culturel du MuCEM à nos partenaires de la MMSH et aux écoles doctorales de l'université. Quelque 90 personnes y ont participé.

Le département recherche/formation du MuCEM a par ailleurs participé à plusieurs rencontres de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), en particulier à la réunion annuelle de l'ensemble des directeurs de ses unités de recherche. Le département a mené les travaux préparatoires à une large rencontre IRD/MuCEM, organisée le 31 janvier 2014.

LES CYCLES DE SÉMINAIRES

Deux cycles de séminaires initiés en 2013 se poursuivront en 2014. Conçus comme des ateliers de réflexion participatifs, ils réunissent des personnalités d'horizons différents (chercheurs de différentes disciplines, conservateurs, artistes, scénographes, associations, étudiants...) autour d'un objet d'étude muséologique. Il s'agit de :

- « Requalifier les restes : de la poubelle au musée » (en partenariat avec l'équipe de recherche ODORR, soutenue par l'ADEME) – 6 séances : premières séances le 18 octobre 2013 et le 24 novembre 2013;
- « Musées de sciences humaines et art contemporain » (en partenariat avec le musée de l'histoire de l'immigration et l'Idemec) – 5 séances : première séance le 10 décembre 2013.

LES RENCONTRES INTERNATIONALES EN LIEN AVEC LES EXPOSITIONS

Plusieurs rencontres ont été organisées autour des expositions qui ont eu lieu au MuCEM :

- « Itineraries, Gaps and Obstacles in Pilgrimage Research : National Traditions in a Global Context », IDEMEC/MuCEM (du 3 au 5 octobre 2013);
- « Odessa » (du 17 au 19 octobre 2013);
- « Exposer le genre : rencontres professionnelles » (6 et 7 novembre 2013).

D'autres manifestations ont également été accueillies :

- « Université d'été » de l'EHESS (9 septembre 2013);
- « Documenter les résistances dans la Méditerranée actuelle », journée d'étude de l'Atelier thématique d'études doctorales du Labexmed (27 septembre 2013);

- « Espaces et créativité », séminaire en partenariat avec l'UMR Telemme (MMSH) (4 octobre 2013);
- Journée « Cités et citoyennetés », en partenariat avec l'IESR, Institut européen en sciences des religions (16 octobre 2013);

- « Alimentations en Méditerranée », séminaire IREMAM (14 novembre 2013);
- « Genre et sexualité en Méditerranée », séance finale du séminaire IREMAM-IDEMEC (12 décembre 2013).

PARTICIPATION À DES COLLOQUES HORS LES MURS

Les équipes du musée ont présenté des communications dans plusieurs colloques nationaux et internationaux. Elles font état des résultats des activités de recherche au MuCEM et contribuent à son rayonnement scientifique. On citera notamment :

- « Anthropologie du Maroc et Maghreb » (organisé par le Centre Jacques Berque, Essaouira);
- « La collecte du contemporain » (FEMS, Bayonne);
- « Cultures et territoires » (association Éducation et Devenir, Aix-en-Provence);
- « Louis Massignon. Hier et aujourd'hui » (Bibliothèque nationale de France, Paris);
- « Muslim Pilgrimage in Europe » (Université de Bergen, Norvège);
- « Connecting spaces, constructing places, constituting memories : Comparative approaches in the anthropology of the Mediterranean » (Université de Malte, EASA);
- « Le musée d'ethnographie, entre continuité et renouvellement » (Musée de la vie wallonne, Liège);
- « Let the Museum Speak » (European Museums in the Age of Migrations, Musée national de l'histoire de l'immigration, Paris);
- « Musées mutants » (Université d'Aix-Marseille, Villa Méditerranée, Marseille).



© MuCEM - Aude Fanlo

LES PROGRAMMES DE RECHERCHE

LES PROGRAMMES « RECHERCHE/EXPOSITIONS »

Ces programmes fédèrent les activités de recherche du musée (accueil de chercheurs, séminaires, publications, programmes d'enquêtes-collectes) autour d'un projet d'exposition. Celui-ci joue ainsi le rôle d'un laboratoire temporaire expérimental.

« FÉMININ/MASCULIN EN MÉDITERRANÉE »

Ce programme porte sur la construction et les relations de genre sur le pourtour méditerranéen. Il a mobilisé, depuis 2005, plusieurs dizaines de chercheurs et de conservateurs. Il a abouti en 2013 à l'exposition d'ouverture « Au Bazar du genre, féminin/masculin en Méditerranée », à la publication d'un catalogue scientifique et à l'organisation de plusieurs rencontres et ateliers, en particulier aux rencontres professionnelles internationales « Exposer le genre ».

« PÈLERINAGES CONTEMPORAINS »

Initié en 2012 sur proposition d'une équipe de l'Idemec, ce programme porte sur une réalité peu connue des relations entre les trois monothéismes, en se concentrant sur les lieux de culte interconfessionnels du pourtour méditerranéen. Il donnera lieu à une exposition en 2015 : « Lieux saints partagés en Méditerranée, chemins de traverse entre les monothéismes ».

« L'ÉCONOMIE DES RESTES EN MÉDITERRANÉE »

Programme de recherche pluridisciplinaire, il s'inscrit dans le cadre d'une exposition programmée dans les années à venir. Il porte sur l'ensemble des modalités de traitement des matériaux voués à la disparition ou au réemploi (au sens large d'appropriation, échanges, transformations, récupérations tant symboliques que techniques).

L'ACCUEIL DE CHERCHEURS

Les chercheurs accueillis au MuCEM rejoignent l'équipe scientifique du musée et sont associés simultanément à un laboratoire partenaire pour travailler sur un programme de recherche, pour une durée de deux à trois ans. Le MuCEM a recruté en 2013, sur appel d'offres lancé avec l'Université d'Aix-Marseille (dans le cadre du Labexmed), Yann-Philippe Tastevin, anthropologue associé au Centre Norbert Elias (EHESS), dans le cadre du programme-exposition sur les restes. Manoël Penicaud, anthropologue associé à l'Idemec (MMSH), a rejoint le MuCEM en 2012 et poursuivi en 2013 sa mission, dans le cadre du programme de recherche sur les pèlerinages contemporains; il est un des co-commissaires de l'exposition « Lieux saints partagés en Méditerranée ».

Le MuCEM accueille, enfin, des stagiaires et des doctorants sur des thématiques plus circonscrites. C'est le cas, pour l'année 2013, d'Anja Früh (université de Fribourg en Suisse), dont le sujet de thèse porte sur l'élargissement transnational des musées d'ethnologie et d'histoire.

LES PROGRAMMES D'ENQUÊTES-COLLECTES

Dans le cadre de programmes de recherche définis, les enquêtes-collectes couplent l'enquête de terrain ethnographique (observation empirique sur un terrain d'investigation) à la collecte d'artefacts (documents, objets, films...). Elles permettent d'associer l'objet à la connaissance de son contexte. Elles participent à la documentation, au développement des collections et, le cas échéant, à la préparation des expositions. Les objets collectés par ce biais peuvent intégrer les collections du musée ou obtenir le statut de matériel d'étude après avis des instances scientifiques réglementaires. En 2013, 4 programmes pluriannuels d'enquêtes ont été présentés. Il s'agit de :

- *Les pèlerinages contemporains*, dans le cadre de l'exposition « Lieux saints partagés en Méditerranée ». Il a donné lieu en 2013 à des missions à l'étranger (Maroc, Lampedusa);
- *Économie des restes en Méditerranée*, dans le cadre de l'exposition programmée en 2016. Début des missions en 2014;
- *Football et identités*, dans le cadre de l'exposition programmée sur ce thème en 2016. Début des missions en 2014;
- *In vivo in vitro*, dans le cadre du développement du Pôle agriculture, environnement. L'objectif est de produire une synthèse sur la culture matérielle et immatérielle liée au chêne-liège en Méditerranée, dans les pays qui en sont exploitants. Il a donné lieu à une mission en 2013 (Pyrénées-Orientales). Cette démarche relève d'une méthodologie originale. En conséquence, le département a élaboré en 2013, avec le service de la conservation, un document support conçu comme un *vade-mecum* à usage des conservateurs et chercheurs. La méthodologie de l'enquête-collecte et de l'entretien filmé donnera lieu à une formation spécifique en 2014.

LA FORMATION

L'INSTITUT MÉDITERRANÉEN DES MÉTIERS DU PATRIMOINE

Le MuCEM et l'Institut national du patrimoine (INP) se sont associés en 2013 pour proposer un programme inédit de formation continue. Il permet une mutualisation des moyens, des ressources, des compétences et des réseaux des deux institutions. Ciblé sur le patrimoine méditerranéen, ce programme propose des séminaires de formation, conçus comme des rencontres professionnelles entre les deux rives de la Méditerranée. Les sessions couvrent un large spectre (conservation, restauration, médiation...). Elles allient le perfectionnement technique, les échanges d'expériences et la connaissance des contextes culturels méditerranéens. Elles se déroulent dans les locaux du MuCEM au fort Saint-Jean. La convention entre l'INP et le MuCEM a été signée le 19 septembre 2013.

Ces formations ont également facilité la mise en réseau des partenaires territoriaux dont :

- le Centre interdisciplinaire de conservation et de restauration préventive ;
- le Service régional de l'archéologie, à la DRAC PACA les musées de Marseille ;
- le musée de l'Arles antique ;
- les sites de Vaison-la-Romaine et de Glanum la DRASSM ;
- le musée de Quinson.

LE GRAND DÉPARTEMENT PATRIMONIAL

Le MuCEM figure, sous l'intitulé de « Département des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée », au nombre des « grands départements patrimoniaux » dont la liste est fixée par un décret du 24 mai 2011.

Il lui revient notamment de formuler des avis sur les projets d'acquisition présentés par les musées de France relevant de son champ de compétences scientifiques.

Plus de 400 dossiers ont été traités à ce titre en 2013 : ils ont concerné aussi bien une simple gravure qu'un lot de 200 plaques de verre, l'intégralité du mobilier d'une école rurale ou l'atelier d'un maître verrier.

LE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DU LOUVRE

Chaque année, le département de la recherche et de l'enseignement organise avec le pôle Recherche-musée de l'Idemec, en partenariat avec les Archives départementales des Bouches-du-Rhône, un stage d'ethnomuséologie pour les étudiants de l'École du Louvre. Encadré par un chercheur, le stage s'est déroulé du 25 au 29 mars 2013 sur le thème « Mémoires urbaines : usages et mutations autour du Vieux-Port ». Le partenariat se traduit également par la participation au cours de synthèse de premier cycle de l'École du Louvre : « Anthropologie de l'Europe et de la Méditerranée » (Denis Chevallier et Claudie Voisenat).

Un partenariat prometteur avec l'INP

L'I2MP a accueilli quelque 40 participants sur les deux premières sessions organisées en 2013. Elles ont porté sur les thèmes :

- Conserver et mettre en valeur un site archéologique (22-25 octobre) (31 participants ou intervenants) ;
- Gérer les risques pour le patrimoine : prévention et préparation aux situations d'urgence (19-22 novembre) (35 participants ou intervenants).

Les avis ont porté sur 44 musées de métropole et de la Guyane. Ce chiffre est à comparer à celui de 2012, année qui avait vu seulement 20 musées solliciter les avis du MuCEM.

Au-delà de ces avis donnés sur les acquisitions ou, le cas échéant, sur l'exportation des biens culturels les plus importants pour le patrimoine national, le MuCEM souhaite participer activement au réseau français des musées de société. Une convention signée le 20 juin 2013 avec la Fédération des écomusées et musées de société (FEMS) définit les modalités d'un partenariat pour la conduite de réflexions et la mise en œuvre de projets communs.



3

DES COLLECTIONS REDÉPLOYÉES

LE CHANTIER DES COLLECTIONS	38
LA MISE À DISPOSITION DES COLLECTIONS ET DES FONDS DOCUMENTAIRES	40
L'ENRICHISSEMENT ET LA GESTION DES COLLECTIONS	42

Le chantier des collections du MuCEM s'est achevé en 2013, avec le transfert des collections et des fonds documentaires. Leur redéploiement au sein des réserves dans le bâtiment conçu pour les accueillir par Corinne Vezzoni et André Jolivet dans le quartier de la Belle-de-Mai sera terminé en juillet 2014. Dédié à la conservation, le lieu est partiellement ouvert au public, via un espace d'expositions et une salle de consultation.

LE CHANTIER DES COLLECTIONS

VERS LA FIN DU CHANTIER DES COLLECTIONS

OBJETS, ICONOTHÈQUE, PHOTOTHÈQUE, PHONOTHÈQUE

Les prestations externalisées du chantier des collections sur l'ancien site parisien du MuCEM se sont achevées dans les premiers mois de 2013, selon les échéances suivantes :

- chantier de la phonothèque : catalogage et recensement (société Methodem), fin janvier 2013 ;
- chantier de la photothèque : catalogage et recensement (société Methodem), fin mars 2013 ;
- chantier de l'iconothèque : récolement et photographie (société Grahal), fin mars 2013 ;
- conditionnement (société Chenue), fin avril 2013.

Les objets conservés dans la réserve externalisée de Saint-Rémy en Côte-d'Or, seul site n'ayant pas fait l'objet d'un chantier en 2012, ont été déménagés.

Pendant un mois et demi, de mi-février à fin mars 2013, 594 objets, composant de grands ensembles (quatre manèges, une cidrerie, un petit train, une chambre, du matériel agricole...), ont été inventoriés et transférés de Saint-Rémy à Marseille. Les fonds non traités à Paris et les fonds rapatriés de Saint-Rémy feront l'objet d'un chantier (dépoussiérage, récolement, photographie), au premier semestre 2014, en interne, au Centre de conservation et de ressources (CCR).

Dans ce même délai, le récolement décennal réalisé

par les prestataires extérieurs depuis 2010 sera validé au plus tard en juin 2014 par le service de la conservation, afin d'être conforme à la loi-musées.

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

L'essentiel du premier semestre 2013 a été consacré au chantier des fonds archives et documentation, sur le site parisien.

De janvier à novembre 2013, près de 2 kilomètres linéaires d'archives historiques ont été versés aux Archives nationales depuis le site parisien du MuCEM, par les agents de la Mission Archives du ministère de la Culture, présents sur le site.

Dans un second temps, le chantier a permis d'identifier les 477 ml d'archives destinées à être transférées vers Marseille, répartis comme suit :

- archives publiques : 185,6 ml, dont :
 - archives déposées par les Archives nationales sur support papier : 70,4 ml ;
 - archives audiovisuelles déposées : 22 ml (6 ml de VHS, 6 ml de DVD, 10 ml de films et bandes magnétiques anciennes) ;
 - archives intermédiaires : 86 ml (et 6 palettes de l'enquête-collecte Sida) ;
 - fonds de l'Enquête sur l'architecture rurale (exemplaire en double des AN) : 7,20 ml.
- archives privées : 291,4 ml, dont :
 - archives sur support papier : 282,8 ml ;
 - bandes sonores : 8,6 ml ;
 - manuscrits : 77 ml ;
 - cartes postales : 38 ml.

Pour parvenir à ce transfert, plusieurs étapes ont été nécessaires :

- identification des fonds à verser aux Archives nationales : distinction des fonds publics et privés ;
- rédaction, sur le logiciel « Siam » de la Mission Archives du ministère de la Culture, de 16 bordereaux de versement des archives déposées au MuCEM ;
- élaboration d'une convention, entre les Archives nationales et le MuCEM, prévoyant le dépôt pour cinq ans des fonds historiques nécessaires à la gestion des collections (92,4 ml d'archives publiques déposées) ;
- conditionnement, mise en carton et palettisation des fonds à transférer ;
- élimination réglementaire et sécurisée des fonds d'archives sans intérêt historique : 7279 cartons d'archives papier et 53 cartons de supports informatiques (33 m³) éliminés en juillet 2013.

LE MATÉRIEL D'ÉTUDES

Le travail de reprise sur le matériel d'étude (fonds sans statut), rapatrié depuis Paris, a débuté en 2013. Il a porté notamment sur un ensemble textile : 212 lots comportant 852 objets ont été identifiés.

Le même travail a par ailleurs été initié sur le fonds d'arts graphiques. Il a permis de retrouver certains ensembles inscrits à l'inventaire et de les réidentifier.

L'ensemble de l'opération s'achèvera en 2014.

LE TRANSFERT ET LE REDÉPLOIEMENT DES COLLECTIONS ET FONDS

LE TRANSFERT

Les opérations de transfert débutées en septembre 2012 avec la société Chenue se sont achevées en juillet 2013. En janvier, le dernier semi-remorque en provenance des réserves de Saint-Riquier (Somme) a été déchargé au CCR, suivi en février du transfert de l'ensemble des collections stockées à Semur-en-Auxois (Bourgogne). Le 10 juillet 2013, le dernier chargement issu du lieu de stockage Chenue, à Paris, a été réceptionné au CCR. Les opérations de régie liées au chargement et déchargement ont été assurées en interne, avec l'assistance des manutentionnaires de la société Chenue.

Les procédures de réception des œuvres, mises en place avec le partenaire privé et le mainteneur du site, ont pu être largement testées et amendées en fonction des besoins. Le transfert des quelques pièces de très grandes dimensions, anciennement stockées dans le hangar 24 et transportées en mars 2010 à Rousset (Bouches-du-Rhône) pour la durée des travaux du



© Agnès Mellon

CCR, se déroulera en mai 2014. Le transport des 477 ml d'archives transférées depuis Paris s'est effectué entre janvier et juin 2013. S'y sont ajoutés les 54 ml d'archives rapatriées depuis la caserne du Muy, qui correspondaient aux archives produites par l'antenne de préfiguration installée depuis 2002 à Marseille.

LE REDÉPLOIEMENT DANS LES NOUVELLES RÉSERVES

L'opération consistant à déballer et installer les collections au sein des réserves constitue la dernière étape du transfert des collections. Elle s'opère dans le cadre d'un marché confié à la société Chenue. Cette dernière a mobilisé 15 salariés sur l'ensemble de l'année 2013, répartis en 5 équipes de 3 personnes.

Le rangement des fonds doit être achevé en juillet 2014, date de fin du marché ; 646 ml d'archives ont d'ores et déjà été redéployées au sein des réserves du CCR, à l'issue du transfert.

LA TRAÇABILITÉ

Un zonage des réserves a été réalisé afin de faciliter le repérage des collections et leur localisation. Des étiquettes de repérage ont été collées sur les mobiliers de 4 réserves. Cette opération de marquage des mobiliers se poursuivra en 2014 : l'encombrement des réserves, dû au stockage des palettes à défaire, rendait jusqu'à maintenant certains mobiliers inaccessibles.

Le travail de mise au point du logiciel de traçabilité, testé en 2013, sera poursuivi et finalisé. Au fur et à mesure des avancées de la ventilation des collections, les localisations pourront être enregistrées.

LE
MUCEM
EN
CHIFFRES

146

semi-remorques ont été nécessaires pour déménager les collections.



LA MISE À DISPOSITION DES COLLECTIONS ET DES FONDS DOCUMENTAIRES DANS UN ESPACE OUVERT AU PUBLIC

© MuCEM / Yves Inchierman

LE MUCEM EN CHIFFRES

71

c'est le nombre de consultants accueillis de septembre à décembre 2013, dans la salle de consultation bibliothèque/archives.

55

demandes ont émané de chercheurs et d'institutions, pour la partie archives, en plus des demandes internes du personnel MuCEM.

Le Centre de conservation et de ressources porte témoignage d'une réflexion largement partagée dans le monde des musées sur les nouvelles fonctions des réserves, qui ne doivent plus être considérées seulement comme des lieux de stockage et de conservation des œuvres mais aussi comme des espaces de travail pour les chercheurs et les professionnels. Leur ouverture au moins partielle au public participe d'une volonté de sensibilisation aux problématiques de conservation préventive et de restauration du patrimoine.

C'est dans cet esprit que le MuCEM a souhaité définir le fonctionnement des espaces de consultation aménagés au CCR, comme il a choisi de rendre accessible une partie des espaces de réserves (« l'Appartement témoin ») et d'installer au sein même du bâtiment une salle d'exposition à la vocation originale.

LES ESPACES DE CONSULTATION

Les espaces de consultation du CCR sont ouverts au public depuis le 16 septembre 2013.

La salle de consultation bibliothèque/archives est ouverte tous les après-midi, du lundi au vendredi, de 14h à 17h, gratuitement, et le matin sur rendez-vous. Le personnel du département des collections et des ressources documentaires y assure alternativement une permanence. Elle propose déjà plus de 3 700 ouvrages en accès libre. L'équipe continue à accroître l'offre, l'objectif étant de présenter dans cet espace entre 6 000 et 8 000 ouvrages. Le reste des fonds, comme les archives, est conservé en magasins et apporté en salle à la demande.

La consultation des collections est soumise à une prise de rendez-vous permettant de vérifier la faisabilité de la demande, en fonction de la localisation de la pièce (sortie ou encore en caisse) et de son état de conservation. Les régisseurs du département des collections encadrent ces consultations.



La journée « portes ouvertes » de janvier et le week-end d'ouverture

Le CCR a ouvert ses portes au grand public lors des Journées du patrimoine 2013 (14 et 15 septembre). En plus de l'accès libre à l'exposition « Présentée vivante », des visites des réserves (grande réserve du niveau -1 et Appartement témoin) et de la salle de consultation ont été organisées, guidées par l'équipe du département des collections et des ressources documentaires, par groupe de 20 personnes.

LE
MUCEM
EN
CHIFFRES

700

personnes environ ont été reçues, pour les visites des réserves, de l'exposition et la soirée musicale.

« Présentée vivante » a accueilli en 2013 1 109 visiteurs individuels (soit une moyenne de 138 visiteurs par mois d'ouverture), hors visites de groupes et journées du patrimoine. Le mois d'août a été particulièrement fréquenté, avec 225 visiteurs.

L'APPARTEMENT TÉMOIN

Cette partie des réserves accessible au public se déploie sur quelque 900 m². Elle est également ouverte depuis le 16 septembre. Son accès est autorisé tous les premiers lundis après-midi du mois, sur réservation préalable, à des groupes de 20 personnes maximum. Ces visites sont encadrées par le personnel du département des collections, à raison de 1 à 4 agents en fonction de l'importance du groupe. En dehors de ces créneaux fixes, des visites sont organisées à la demande pour des groupes constitués.

LA SALLE D'EXPOSITION DU CCR

Dès le 4 juin 2013, la salle d'exposition du CCR a été ouverte avec l'exposition « Présentée vivante », dont le commissariat a été assuré par Jean Blaise, Patricia Buck et Joy Sorman.

VISITES DIVERSES

En parallèle, 69 visites de groupes ont été organisées (soit 732 personnes accueillies). Il s'agissait pour l'essentiel de groupes de professionnels des musées et du patrimoine, d'architectes et d'étudiants (master régie, conservation, étudiants des beaux-arts...).

	Nombre
Exposition Présentée vivante	1 109
Appartement témoin (individuels, créneau du 1 ^{er} lundi du mois)	4
Salles de consultation (ressources et objets)	74
Journées du patrimoine	700
Visites de groupes à la demande	732
Total	2 649



L'ENRICHISSEMENT ET LA GESTION DES COLLECTIONS

© Agnès Mellon

LES ACQUISITIONS

La nouvelle commission d'acquisition, créée à la suite de la transformation du MuCEM en établissement public, compte 16 membres : 7 membres de droit et 9 membres nommés par arrêté ministériel. Elle s'est réunie pour la première fois le 22 novembre 2013.

Sur le budget imparti de 300 000 euros, 272 700 euros ont été effectivement dépensés.

5 œuvres ont été acquises :

- un carreau arménien ;
- une calligraphie ottomane, qui a fait l'objet d'un don ;
- 3 œuvres d'art contemporain :
 - une vidéo d'Yman Fakhir,
 - une installation de Moataz Nasr,
 - une installation de Sigalit Landau.

La commission du 22 novembre a été précédée d'un comité des collections, instance interne à l'établissement public chargée de préparer les travaux de la commission. Elle a validé l'entrée dans les fonds d'archives d'un ensemble de 16 bandes magnétiques réalisées par Léon Pales.

LES RESTAURATIONS

La plupart des interventions de restauration conduites en 2013 ont concerné des objets sélectionnés pour les expositions du MuCEM. Il s'agit principalement :

- d'interventions de conservation préventive ;
- de petites interventions courantes (nettoyage, consolidation, bichonnage, etc.) sur :
 - les collections propres du MuCEM (montage sur des châssis de toiles libres par exemple),

Les prêts

Les prêts ont dû être suspendus durant le transfert des collections afin d'en faciliter le déroulement. Ils pourront à présent reprendre sans difficulté. Huit demandes officielles ont d'ores et déjà été reçues pour des expositions qui se dérouleront en 2014, représentant un total de 73 objets.

- les objets reçus en dépôt (maquette de noria du Museon Arlaten par exemple).

La présence d'une restauratrice pendant le montage des expositions a permis de régler les problèmes afférents au montage et à l'installation des collections pour la Galerie de la Méditerranée et le fort Saint-Jean (petits recollages, remises en forme, dépoussiérages ponctuels...). Seuls quelques incidents d'installation des collections ont nécessité des travaux de restauration.

En matière de conservation préventive, 4 bulles d'anoxie ont été mises en place au CCR pour traiter les palettes qui n'avaient pu l'être en amont sur les chantiers de Paris, Saint-Riquier et Saint-Rémy. La vitrine de la chapelle a également fait l'objet d'un traitement d'urgence par fumigation, en septembre après la découverte de mites.

LES DÉPÔTS

LA MISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS DE L'ÉTAT

Le travail préparatoire à l'ouverture des expositions inaugurales a impliqué un gel provisoire des missions de récolement. Cependant, une veille sur les dépôts anciens et des échanges réguliers ont eu lieu avec le Service des musées de France sur la situation de certains dépôts. Les opérations reprendront activement au premier semestre 2014.

LE RETOUR DE DÉPÔTS

Sept planches d'impression et retirages, déposées au musée des Beaux-Arts d'Orléans en 1952 et 1963, ont été restituées au printemps, à la demande du musée orléanais. Ces bois et estampes ne correspondaient plus au cadre du projet scientifique et culturel du musée.

LES DÉPÔTS ENTRANTS

Le MuCEM a dû faire appel à de nombreux prêts et dépôts pour l'ouverture.

Dans le cadre de l'ouverture de la Galerie de la Méditerranée, 246 objets ou œuvres ont été déposés pour des durées de trois à cinq ans, par 37 partenaires, dont 8 étrangers :

- 58 % des œuvres proviennent des musées nationaux ;
- 27 % de musées de collectivités territoriales ;
- 15 % sont prêtées pour une durée de trois ans par des musées étrangers (musées grecs, Valence [Espagne]) – ces prêts longs des étrangers sont gérés comme des dépôts.

Dans le cadre des premières rotations, débutées dès la fin août, 4 nouveaux dépôts ont été mis en place au second semestre pour remplacer des prêts. D'autres dossiers sont en cours : ils concernent les prochaines rotations dans la Galerie de la Méditerranée.

LA REPRISE PROGRESSIVE DE LA POLITIQUE DE DÉPÔTS

Alors que 1665 nouveaux dépôts avaient été consentis par le musée de 2009 à 2012, la fin du chantier des collections et l'opération de transfert des œuvres ont conduit le MuCEM à interrompre en 2013 l'attribution de nouveaux dépôts. L'examen des demandes a depuis lors repris, et le MuCEM compte mener une politique active en la matière.

PRÉPARATION ET SUIVI DES EXPOSITIONS

Les premiers convois d'objets arrivés au CCR concernaient majoritairement les objets sélectionnés pour les expositions d'ouverture du musée. Les objets retenus ont été sortis des caisses et regroupés dans les espaces de transit du CCR afin d'être mis à disposition du département de la production culturelle et des prestataires en vue de leur transport et leur installation.

Les rotations d'objets de la Galerie de la Méditerranée ont été assurées en interne (prélèvement en réserve, emballage, transport et installation).

Un dépoussiérage régulier des collections a été instauré et confié à un restaurateur.

L'installation des collections du fort a fortement mobilisé les équipes du DCRD. Elle s'est poursuivie jusqu'en septembre 2013, pour une ouverture partielle des salles. Une veille mensuelle de l'état sanitaire des collections installées dans plusieurs espaces du fort a été instaurée dès le mois d'août. Elle fait suite à l'instabilité climatique constatée dans ces espaces.



Des dépôts d'œuvres d'art contemporain au Centre de conservation et de ressources

Plusieurs œuvres d'art contemporain ont été exposées dans les espaces extérieurs du CCR. C'est le cas d'une œuvre de Lilian Bourgeat, « Bottes : invendues », prêtée par la Ville de Boulogne-sur-Mer et présentée sur la terrasse extérieure du CCR, ou encore d'une œuvre réalisée par l'artiste marseillaise Émilie Perotto. Dans le même esprit, le MuCEM présente dans le grand patio une installation en acier inoxydable à grande échelle, inspirée des cornemuses observées par l'artiste au musée de la Haute-Auvergne de Saint-Flour (Cantal). Cette œuvre, écho aux riches collections de cornemuses, cabrettes et musettes conservées au CCR, est prêtée pour 18 mois renouvelables par l'artiste.

LES ARCHIVES

À la suite du rapatriement des fonds d'archives provenant de Paris et de la caserne du Muy, le travail de récolement et de classement a pu débuter :

- CCR : 458,4 ml ont été récolés informatiquement de septembre à octobre 2013, soit 71 % des fonds conservés ;
- local d'archives du J4 : 40 ml ont été récolés informatiquement en octobre 2013, soit 100 % des archives conservées en réserve.

Un plan de classement des archives historiques et contemporaines de l'établissement a été conçu. Les fonds ont été cotés de septembre à octobre 2013, selon 3 séries :

- Archives publiques intermédiaires : 86 ml ;
- Archives publiques historiques : 77,6 ml ;
- Archives privées : 291,4 ml.

En outre, deux fonds ont été classés et leurs instruments de recherche rédigés sur le logiciel d'archivage Mnésys :

- Répertoire méthodique du fonds des enquêtes relatives à la Sologne (1 AH) : 1 ml ;
- Répertoire méthodique du fonds des enquêtes menées sur la Corse (7 AH) : 0,50 ml.

En parallèle, l'équipement du local du J4 destiné aux archives a été réalisé. Il présente une capacité de stockage de 202,25 ml. Actuellement 40 ml d'archives y sont conservées, soit un taux d'occupation de 19,7 %.

LA DOCUMENTATION

LE FONDS DOCUMENTAIRE

À partir de septembre, à l'issue des chantiers de tri et de rapatriement des fonds de Paris à Marseille, le travail de reprise des fonds a été initié avec un double objectif : leur saisie sur les outils de gestion des collections et des fonds (Mnésys, EMU) d'une part ; leur communication auprès des chercheurs et du personnel du MuCEM, d'autre part.

Les opérations suivantes ont été menées :

- élaboration du plan de classement de la documentation et début des saisies sur Mnésys ;
- traitement de l'ensemble des registres d'inventaire en vue de leur numérisation ;
- traitement des dossiers d'acquisition.

Le traitement des dossiers d'acquisition est prioritaire, car ils sont importants dans la gestion des collections et seront versés aux Archives nationales dans cinq ans (pour les dossiers antérieurs à 2005). Un premier classement des dossiers d'acquisition de 1969 à 2007 a été effectué. Il a permis d'engager une réflexion sur le traitement de ces dossiers et permettra d'identifier les pièces à numériser.

Au-delà de cette obligation réglementaire, l'objectif principal de ce travail est la mise en place d'une chaîne opératoire de traitement des informations documentaires rassemblées dès l'acquisition de l'objet, afin de fixer une procédure.

LE FONDS PHOTOGRAPHIQUE

Des images ont été mises à disposition en interne dans le cadre de publications (43 demandes) et à la demande de tiers : RMN, chercheurs... (75 demandes).

Des recherches documentaires ont été menées pour les expositions du MuCEM (fort Saint-Jean, Babel, Odessa...). Le fonds transféré depuis Paris a également fait l'objet de tri et de classement, en particulier sur les photographies retrouvées dans les dossiers d'objets. Celles-ci sont en cours de reconditionnement.

L'équipement du studio photographique du CCR a été entrepris, permettant la réalisation de travaux urgents liés à l'actualité du MuCEM, en premier lieu la prise de vue des collections dans le cadre des expositions et en réponse aux demandes du pôle des éditions, du département de la production culturelle...

Une convention a été signée en 2012 avec la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) pour mener à bien une partie de la numérisation des fonds photographiques. La méthode de travail est fixée dans un cahier des charges et la validation des opérations menées s'opère lors de réunions sur place. Ce travail de numérisation s'est poursuivi en 2013, avec le traitement de 38888 items :

- 37 282 négatifs souples 6x6 noir et blanc et 6x9 noir et blanc ;
- 907 négatifs stéréoscopiques verre 6x13 noir et blanc ;
- 699 négatifs et positifs stéréoscopiques verre 4,5x10,7 noir et blanc.



© MuCEM / Yves Inchieman

LA BIBLIOTHÈQUE

Le début de l'année 2013 a été consacré à l'installation, au CCR, des fonds de la bibliothèque du MuCEM. Les palettes réceptionnées ont été triées, le déménagement des livres présents à la Caserne du Muy (fonds Camps, ouvrages et périodiques divers) a été organisé.

Un marché d'achat de livres a été mis en place, au bénéfice de l'ensemble des départements du MuCEM. L'établissement a acquis, au total, 252 livres et s'est abonné à 147 périodiques en 2013.

Quelque 980 ouvrages et 11 abonnements entrés à titre gratuit (dons) figurent également dans l'ensemble des acquisitions pour 2013.

Le travail sur les fonds de la bibliothèque s'est d'abord concentré sur les ouvrages mis à disposition des consultants dans deux salles :

Pour la salle de consultation du CCR :

- sélection des ouvrages à installer dans la salle ;
- rédaction d'un plan de classement (cotes validées) des ouvrages placés en libre accès dans la salle, basé sur l'indexation décimale Dewey ;
- recotation et équipement (étiquettes de cote) de tous les ouvrages disposés dans la salle, auparavant cotés selon une cotation réserve.

LE MUCEM EN CHIFFRES

3

ensembles complets ont déjà été traités et saisis sur Mnésys, dont le registre d'inventaire des biens affectés.

907

négatifs stéréoscopiques verre 6x13 noir et blanc

699

négatifs et positifs stéréoscopiques verre 4,5x10,7



© MuCEM / Yves Inchieman



LE MUCEM EN CHIFFRES

84 000

notices bibliographiques

87 480

exemplaires

Pour la salle du bâtiment de l'I2MP :

- installation des premiers ouvrages et périodiques.

L'encadrement du redéploiement des fonds en réserve et le travail sur les fonds permettent aujourd'hui de donner quelques chiffres-clés :

- 84 000 notices bibliographiques au 31/12/2013 ;
- 87 480 exemplaires au 31/12/2013 dont :
 - 87 135 au CCR,
 - 316 à l'I2MP,
 - 29 dans les services internes du MuCEM.

Au CCR, les exemplaires sont répartis de la manière suivante :

- 3 728 dans la salle de consultation ;
- 1 117 dans l'appartement témoin ;
- 82 288 dans la réserve livres.

2 224 notices ont été cataloguées en 2013.

Le nombre d'exemplaires créés dans la base bibliographique en 2013 se répartit ainsi :

- 2 433 au CCR, dont 1 114 dans la salle de consultation ;
- 1 319 en réserve ;
- 245 à l'I2MP ;
- 23 dans les services internes du MuCEM.

Les prêts et les consultations en interne ont pu reprendre, permettant 652 sorties d'ouvrages (616 au CCR, 31 à l'I2MP et 5 dans les services internes).

Du point de vue de la valorisation des fonds, outre la diffusion via le portail documentaire du MuCEM, les collections de périodiques sont répertoriées sur le Sudoc-PS. Les données sont mises à jour avec l'adresse de Marseille depuis le mois de novembre.

L'INFORMATISATION DES COLLECTIONS

L'année 2013 a permis la mise en place des trois logiciels de gestion des collections, EMu (pour les objets), Mnésys (pour les archives) et PMB (pour la bibliothèque).

Un accompagnement renforcé a été mis en œuvre en 2013, afin de faciliter la transition entre les anciens outils de gestion des collections vers le nouveau système. La migration et la reprise des données des anciennes bases vers EMu ont nécessité un travail d'ampleur, en raison du nombre de champs documentaires concernés (460 au total).

Ce travail de vérification s'est déroulé sur une période de six mois à temps plein. Il s'est poursuivi par une phase d'appropriation de l'outil : 65 membres du personnel du MuCEM ont été formés au nouvel outil entre mai et décembre 2013. Un guide de consultation et un mini-mémo ont été rédigés.

Le travail de nettoyage et de reprise de la base se poursuit. La mise en page et le traitement des données sont actuellement en phase d'adaptation pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Pour parvenir à intégrer les différents fonds documentaires du musée sur le site internet, il a été indispensable de conduire un chantier d'homogénéisation des données, qui se poursuivra en 2014.

Bases de données MNATP	Quantité de notices	Quantité de champs
Micromusée	324 579	278
4D	144 138	51
Phocem (fonds photographiques)	364 030	60
Carpo (cartes postales)	69 702	31
Filemaker (fonds vidéo)	1 632	40

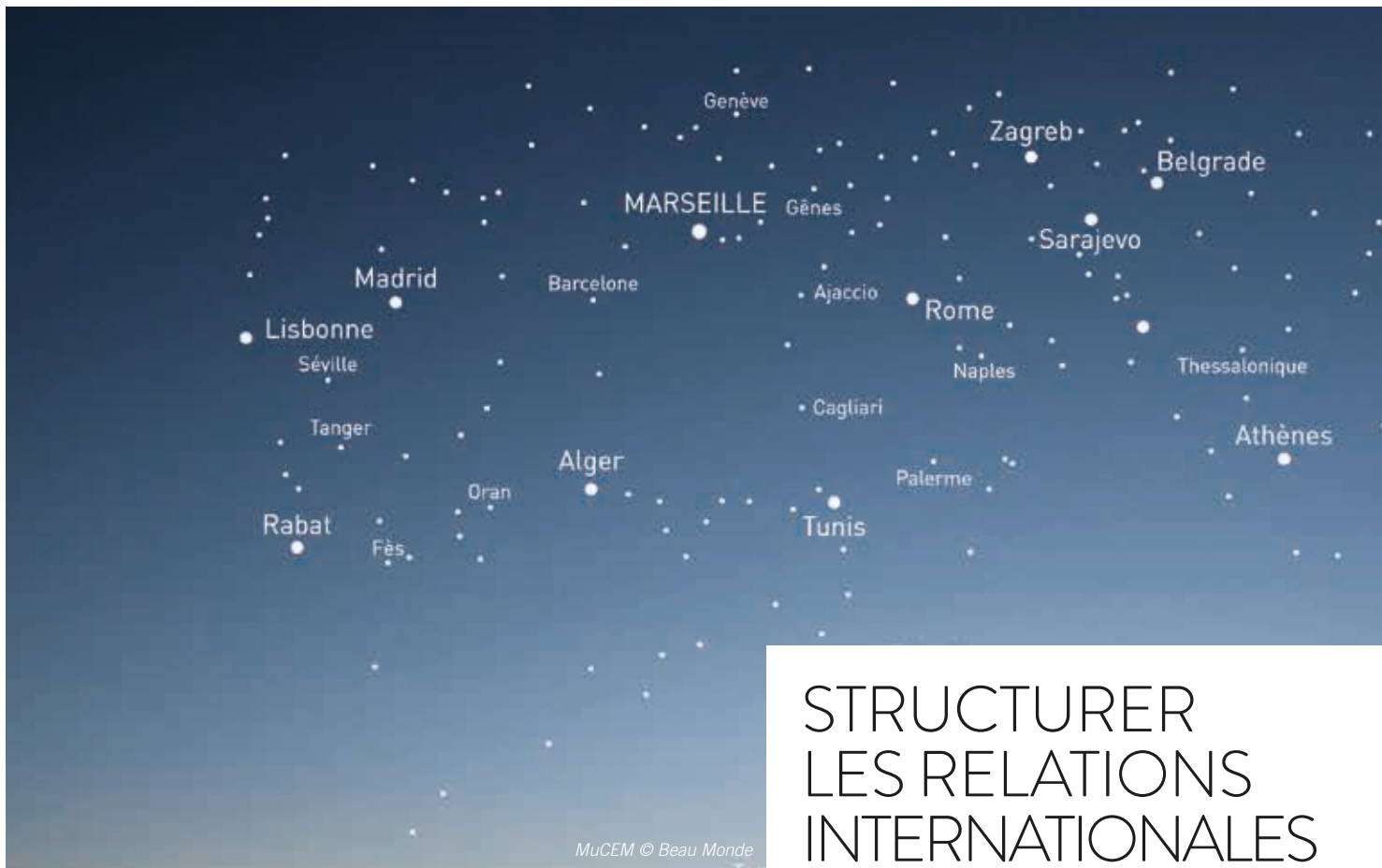




4

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU MUSÉE

STRUCTURER LES RELATIONS INTERNATIONALES	50
L'ACTION INTERNATIONALE	51
L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES	52



STRUCTURER LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le développement de son action internationale constitue pour le MuCEM un objectif prioritaire. Les expositions, temporaires et permanentes, présentées en 2013 ont permis de créer et d'alimenter un réseau de liens avec d'autres institutions culturelles des deux rives de la Méditerranée, via des prêts d'œuvres notamment. Cette visibilité à l'international a encore été renforcée par l'accueil de professionnels étrangers et de nombreuses délégations issues de pays du bassin méditerranéen.

Dès février 2013, le recrutement d'un chargé de mission pour les relations internationales a permis de définir des axes stratégiques, autour de deux grands principes :

- la réciprocité des approches ;
- l'invitation à un regard décentré.

Ces principes se déclinent à leur tour en quatre axes majeurs, destinés à développer la notoriété du MuCEM auprès de ses partenaires européens et méditerranéens. Il s'agit :

- du patrimoine ;
- de la recherche et de la formation ;
- de la société civile ;
- du numérique.

Des outils de suivi ont par ailleurs été conçus, avec la réalisation de « fiches pays ». Elles recensent de manière exhaustive les actions du MuCEM avec le pays concerné et offrent une vision fine de l'action internationale de l'établissement. Deux premières fiches, l'une sur l'Algérie et l'autre sur le Maroc, ont été réalisées. D'autres sont en cours, pour la Grèce et la Tunisie. Cet outil s'est avéré particulièrement utile dans la communication avec la tutelle, le ministère des Affaires étrangères et les ambassades concernées.



L'ACTION INTERNATIONALE

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LES PARTENARIATS

La coopération dans le domaine des musées (circulation des œuvres, gestion des collections, coproduction d'exposition, partage d'expertise, invitations de commissaires étrangers, coopération scientifique...) permet au MuCEM d'asseoir sa notoriété et de contribuer à son rayonnement à l'étranger. Dans le cadre des expositions inaugurales, plusieurs demandes de prêts ou de dépôts ont été formulées auprès d'institutions culturelles de pays européens et/ou méditerranéens. C'est le cas de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Algérie (Musée

national des Antiquités), de la Turquie (SALT), de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse. Les prêts d'œuvres en provenance des musées grecs ont été particulièrement fournis.

CRÉER DES SYNERGIES AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

En mars 2013, une importante convention de partenariat a été signée avec la fondation des musées du Royaume du Maroc, à l'occasion de la visite officielle du président de la République. Cette convention donnera lieu à l'exposition « Splendeurs de Volubilis, Bronzes antiques du Maroc et de Méditerranée », prévue de février à août 2014. Au-delà de ce cadre institutionnel, deux expositions d'art contemporain sont également programmées. Leur préparation a donné lieu à de très nombreux échanges avec des galeries, des professionnels et des artistes marocains.

UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE EN EUROPE

La coproduction de l'exposition « Carnavals et mascarades d'Europe et de Méditerranée » avec le Musée international du Carnaval et du Masque de Binche (Belgique) a permis de s'inscrire dans le réseau des musées européens. Une grande partie de cette exposition sera présentée à Binche en 2015, année au cours de laquelle la ville de Mons sera capitale européenne de la culture. L'exposition dédiée à la ville d'Odessa, prévue pour l'automne 2014, a également donné lieu, tout au long de l'année, à de nombreux échanges avec l'Ukraine et à plusieurs missions sur place.

LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Les formations dispensées par l'Institut méditerranéen des métiers du patrimoine offrent au MuCEM l'opportunité d'aborder les relations avec certains pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans une logique de coopération. Ainsi un accord de coopération signé avec la Libye a permis l'accueil de sept professionnels libyens lors des premières sessions organisées à l'automne 2013. Des pourparlers similaires sont en cours avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Une mission, menée en Égypte en 2013, a ouvert plusieurs perspectives de collaborations concrètes avec différents partenaires dans le domaine de la recherche et de la formation. Il s'agit de l'Université du Caire, l'Institut polytechnique, la représentation régionale IRD, l'Université Léopold Senghor et la Biblioteca à Alexandrie.

Elle a également permis de :

- réactiver les relations avec les écoles françaises à l'étranger (IFAO et CEA) ;
- faire le point sur les moyens mobilisables, dont un fonds pour la recherche du gouvernement égyptien et les programmes de coopération scientifique développés par l'Institut français en Égypte.

LA SOCIÉTÉ CIVILE

Grâce à une programmation artistique diversifiée (cinéma, littérature, arts de la scène, musique...), le MuCEM a d'emblée souhaité se situer au cœur des enjeux contemporains en donnant la parole aux acteurs de la société civile des deux rives de la Méditerranée. L'année 2013 a aussi été l'occasion de monter un projet de coopération éducative entre des jeunes d'Alexandrie et de Marseille, dont la restitution a été faite au moment de l'inauguration du musée en juin. D'autres projets sont à l'œuvre pour 2014, en direction de la Croatie, du Maroc et de la Grèce.

LE CONSEIL INTERNATIONAL

Le MuCEM a décidé la création d'un Conseil international, organe de réflexion et de proposition dont le rôle sera d'impulser les grandes orientations de l'établissement dans le domaine des relations internationales. Les premiers contacts ont été pris à la fin de 2013 auprès de douze personnalités françaises et étrangères qui y participeront dès le premier trimestre 2014.

UN LIEU D'ÉMISSION NUMÉRIQUE

Le MuCEM se positionne comme un lieu d'émission numérique. La montée en puissance du site internet en 2013, avec l'objectif d'un accès quadrilingue (français, anglais, arabe, espagnol) pour le 1^{er} semestre 2014, préfigure une stratégie de développement international. Une action a été engagée en 2013 avec le groupe France média monde (France 24, RFI et RMC Doualiya) pour lancer des émissions à partir du MuCEM.

L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES ET LES DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Hors même les cérémonies d'inauguration du musée, 67 délégations étrangères regroupant 729 personnalités ont visité le MuCEM depuis son ouverture au public. Issues principalement d'Europe et de Méditerranée (pour 60% d'entre elles), elles ont permis d'accueillir notamment les ambassadeurs des États-Unis, du Qatar, du Royaume-Uni, du Mexique, les présidents des Républiques fédérales d'Allemagne et d'Autriche, le prince Albert de Monaco, ainsi que des représentants de la Commission et du Parlement européen, les présidents des chaînes de télévision publiques de la Méditerranée.

Les missions internationales

De juin à décembre 2013, le MuCEM a organisé 51 missions à l'étranger. Elles ont concerné principalement les équipes scientifiques, mais aussi celles en charge de la programmation, des relations internationales, de la production et des publics. Ces missions ont contribué à développer le réseau de l'établissement.





5

LA MISE EN SERVICE DES SITES DU MUSÉE

LE J4 ET LE FORT SAINT-JEAN 56

LE CCR 59

LES SYSTÈMES D'INFORMATION 60

Le MuCEM accueillait ses premiers visiteurs en janvier 2013, pour une journée « portes ouvertes », six mois avant son inauguration. Pendant ce laps de temps, les travaux de second œuvre et d'aménagements intérieurs s'achevaient. En parallèle, les équipes du musée s'apprêtaient à réceptionner les bâtiments et à en assurer l'exploitation, préparaient l'accueil des expositions inaugurales et organisaient le transfert de leurs espaces de travail.

LE J4 ET LE FORT SAINT-JEAN

LA FIN DES TRAVAUX

LE J4

Commencés au deuxième trimestre 2011, les travaux de second œuvre du chantier du J4 se sont accélérés à la fin de 2012 et au début de 2013. Les travaux de muséographie de la « Galerie de la Méditerranée » et les chantiers connexes d'aménagement des espaces de restauration et de l'auditorium ont débuté en janvier 2013. Ils ont été suivis par les travaux d'aménagement des deux espaces de « librairie/ boutique », des deux expositions temporaires inaugurales et des espaces administratifs.

Le second semestre de l'année 2013 a été en grande partie consacré à corriger certains dysfonctionnements apparus après l'ouverture du musée au public. Le département « des bâtiments » du MuCEM a participé aux levées de réserves émises par la maîtrise d'œuvre sur les différents marchés de travaux puis au suivi de la garantie de parfait achèvement.

LE FORT SAINT-JEAN

La fin des travaux d'aménagement intérieur des bâtiments du fort Saint-Jean s'est déroulée parallèlement à ceux de la muséographie et des aménagements paysagers. L'ensemble des plantations du « Jardin des migrations » n'a été achevé qu'à la fin 2013.

LE DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX PROVISOIRES DE LA CASERNE DU MUY

L'emménagement des équipes du MuCEM au J4 s'est réalisé en plusieurs temps. Dans l'attente de la livraison du chantier des espaces administratifs, le département « des bâtiments » et celui de la production culturelle se sont installés provisoirement dans des locaux du J4 à partir du mois de février 2013. Le reste du personnel a intégré les locaux aménagés et meublés en juin. La caserne du Muy a été totalement libérée le 31 juillet.

LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION

Les phases de réception des travaux ont montré la nécessité de compléter ou de reprendre certaines installations. Une répartition de la prise en charge des prestations complémentaires entre l'OPPIC et le MuCEM a été effectuée par le Service des musées de France, qui a délégué au MuCEM en novembre 2013 un crédit d'investissement de 585 000 € TTC destiné à la réalisation de compléments de travaux à la fois dans le fort Saint-Jean et au J4.



© Lisa Ricciotti - R. Ricciotti et R. Carta architectes

LES MARCHÉS D'EXPLOITATION

LA SÉCURITÉ/SÛRETÉ

Le marché « Sécurité/Sûreté » a été notifié à la société Main Sécurité en décembre 2012. Ses équipes se sont déployées, dans une phase transitoire, entre janvier et mai 2013. Avec l'ouverture au public du musée, le marché est entré dans une phase dite « normale » de trois ans (renouvelable deux fois un an). Deux avenants ont été négociés avec le prestataire en février et décembre 2013 afin d'adapter les prestations initialement prévues à la réalité des besoins constatés. Le volume des prestations effectuées du 1^{er} juin au 31 décembre s'élève à 63272 heures, dont 43865 heures dans le cadre du forfait prévu par le marché et 19407 heures sur « bordereaux de prix unitaires ». Entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2013, les personnels de sécurité sont intervenus plus de 3900 fois pour signaler des dysfonctionnements sur certains équipements (extincteurs, moyens de lavage, climatisation, plomberie...) ou porter assistance à des visiteurs.

LA MAINTENANCE

Le marché de maintenance multitechnique a été attribué à la société SPIE en août 2012. L'équipe technique SPIE a assisté, dès novembre 2012, le MuCEM dans les phases de réception des bâtiments. Elle a mis en place le logiciel de GMAO afin de définir le planning des gammes de maintenance récurrentes et le module de gestion des demandes d'intervention. Le

démarrage de la phase normale du marché a coïncidé avec la date d'ouverture du MuCEM.

Le marché pour la fourniture et la pose des moyens élévateurs passé par l'OPPIC était assorti d'une période de maintenance d'un an. Un avenant à ce contrat (OPPIC) a été passé avec la société OTIS pour ajuster le marché aux contraintes d'exploitation du musée (délais d'intervention, pénalités, gamme de maintenance...). En parallèle, le dossier de consultation des entreprises a été rédigé pour un démarrage des prestations du contrat de maintenance à compter du mois de juin 2014.

Le marché des contrôles techniques réglementaires a été attribué au bureau de contrôle APAVE le 31 mai 2013, pour une durée de trois ans (renouvelable une fois). Les premiers contrôles ont été réalisés à partir du mois de septembre 2013 (moyens de secours sécurité incendie, visite initiale de conformité des installations électriques, contrôle des appareils de levage). Ceux des installations de chauffage/ventilation/climatisation sont prévus pour le premier trimestre 2014.

LES SERVICES

L'attribution du marché du nettoyage général a été notifiée le 14 février 2013 pour une durée de trois ans (renouvelable pour deux fois un an à la société Onet). La fin de la phase transitoire a coïncidé avec l'ouverture du musée au public. La forte affluence des mois d'été et d'automne a induit la commande de permanences supplémentaires dont le montant avait été anticipé dans le budget.

Le marché du nettoyage spécifique concerne la vitrine au-delà de 2 mètres et tout élément du bâtiment inaccessible par les personnels du marché de nettoyage général. Il a été notifié à la société Atlantis, le 28 juin 2013, pour une durée de trois ans (renouvelable pour un an).

LE MOBILIER

Deux marchés de mobiliers distincts ont été attribués en février 2013 par le MuCEM, l'un concernant le mobilier design (société Majencia), l'autre le mobilier technique (Muséo Direct). Les premières livraisons sont intervenues en mai 2013.

LES CONCESSIONS

LE RESTAURANT

Les espaces de restauration sont ouverts depuis le week-end inaugural du MuCEM. À l'issue d'un appel d'offres, le lauréat a été désigné le 30 juin 2011. Il s'agit de Gérald Passédat. L'autorisation d'occupation temporaire (AOT) a été signée le 14 décembre 2012.



© Richard Haughton

LA LIBRAIRIE/BOUTIQUE

La librairie/boutique a ouvert ses portes au public en juin 2013. La concession du lieu a été attribuée à « Maupetit/Acte Sud » par un jury réuni le 23 octobre 2012; l'AOT a été signée le 22 mars 2013. Le département des bâtiments a assisté le concessionnaire de ces espaces dans la mise en place de son exploitation, intervenue dans des délais extrêmement contraints et avec un équipement mobilier inachevé et/ou provisoire.

LES RAPPORTS AVEC LES COLLECTIVITÉS

LA CHARTE DES USAGES J4 ET DARSE

Un document commun à la Ville de Marseille, à la Communauté urbaine MPM et aux riverains du J4 (musée Regards de Provence, Villa Méditerranée, Grand Port maritime de la ville de Marseille), intitulé « Charte des usages des espaces publics du J4 », a été adopté par l'ensemble des parties le 22 mai 2013. Il définit le fonctionnement global et la gestion/programmation de ces nouveaux espaces publics (esplanade du J4 et bassins portuaires) aménagés par l'établissement public Euroméditerranée. Une instance de suivi (comité de programmation) se réunit trimestriellement sous l'égide de la Communauté urbaine.

LA MUTUALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'AIR CHAUD/FROID

Les maîtres d'ouvrage du MuCEM et de la Villa Méditerranée sont convenus de mutualiser les installations de pompage en mer et de production d'air chaud/froid. Ces équipements, implantés dans le MuCEM, sont exploités par lui et cofinancés par les deux institutions, selon une clé de répartition et des engagements réciproques définis dans une convention signée en mai 2013.

LE « RAMEAU » DE RACCORDEMENT AU PARKING DU J4

La Communauté urbaine, maître d'ouvrage d'un tunnel de raccordement permettant une liaison souterraine entre un parking concédé à Vinci Park et le MuCEM ainsi que la Villa Méditerranée, a officialisé la mise en service de cet équipement par le biais d'une convention provisoire quadripartite d'une durée de six mois, à partir du mois de juin 2013. Les négociations avec la Communauté urbaine et Vinci Park ont amené les parties à décider la prorogation de cette convention initiale pour six mois supplémentaires afin de parvenir à un accord financier relatif à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'ouvrage.



LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESSOURCES

© MuCEM / Yves Inchierman - C. Vezzoni architecte

LA LIVRAISON DU BÂTIMENT

Le CCR a été réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé (PPP) conclu entre le ministère de la Culture et la société ICADE, le 9 décembre 2009.

Le bâtiment a été livré en août 2012 après un chantier de deux ans et huit mois (du 9 décembre 2010 au 31 août 2012). L'année 2013 a été marquée par le complet achèvement des travaux, le 30 août. Durant cette période, chaque constat de dysfonctionnement (fuite, malfaçons non détectées lors des opérations de réception...) a donné lieu à une intervention des entreprises en charge du chantier.

En parallèle, une partie des équipes du MuCEM (environ 40 personnes entre février et juin 2013), provisoirement présente dans les lieux depuis le 15 septembre 2012, a déménagé, ce qui a permis le déploiement des équipes du département des collections affectées au CCR.

LES AMÉNAGEMENTS

Les mobiliers de réserves (tablettes et intérieurs de tiroirs) ont été intégralement équipés de mousses de conservation permettant de minimiser les vibrations, les mouvements et les risques d'échange entre les objets et les mobiliers. Un marché a été lancé et confié à la société Tixit. Cette mission s'est déroulée de la mi-avril à la mi-juin.

Des boîtes de conservation

Un marché de fournitures en boîte de conservation pour les arts graphiques a été lancé fin 2013. Il concerne la réalisation de 1 389 boîtes de différents formats et a été attribué à la société Atlantis. La livraison est attendue en mars 2014. Elle sera suivie de la mise en boîte de conservation des fonds concernés.

La salle de consultation bibliothèque/archives a été aménagée pour partie (étagères pour les ouvrages en libre accès et mobiliers de consultation) : un reliquat de mobilier reste à réceptionner. Les salles de consultation spécifique (audiovisuel) et objets sont en cours d'aménagement mais permettent d'ores et déjà d'accueillir les demandeurs.

La salle de rangement des dossiers documentaires (dossiers d'objets, d'acquisition, de restauration, de prêts...) a été équipée d'armoires de rangement. Les dossiers y ont été redéployés et sont en cours de tri et de classement.

Les ateliers techniques (atelier bois pour la production de caisses, cadres, support...), l'atelier de montage de documents graphiques, le local d'aspiration des copeaux et poussières sont encore en cours d'aménagement. Des marchés d'équipement ont été lancés pour une réalisation début 2014.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

LE MUCEM EN CHIFFRES

570 000

C'est le nombre de visiteurs uniques du site internet depuis juin 2013.

983 373

C'est le nombre de notices intégrées au moteur des collections.

466 767

C'est le nombre de documents numériques accessibles à la fin de 2013.

15 320

C'est le nombre de billets vendus sur le site internet.

La mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information validé en 2011 s'est poursuivie en 2013. L'objectif était de livrer un système d'information capable de supporter les fonctions administratives de l'établissement nouvellement créé et celles d'accueil du public ainsi que les fonctions logistiques.

L'APPLICATION « RESSOURCE HUMAINE »

Le système d'information RH a été finalisé et mis en production, permettant l'édition des premières paies des agents de l'établissement public en mars. La saisie décentralisée des congés, RTT et autorisations d'absences a été mise en service pour tous les agents du MuCEM, depuis un intranet, dès la création de l'établissement public. Le déploiement s'est poursuivi en décembre avec la mise en place des fonctions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

LES FONCTIONS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

Le système d'information budgétaire et comptable a été mis en production dès la création de l'établissement public. Le budget a été inséré début mars et les premières commandes fournisseurs l'ont été fin mars. L'interface avec le logiciel de paie, pour le mandatement de la paie et des charges, a été effective fin avril. Des

modules spécifiques pour la gestion de l'inventaire et des immobilisations d'une part, la gestion des régies d'autre part, ont été mis en place début juin.

LA BILLETTERIE

L'outil de billetterie a été paramétré et installé sur site. Il permet la vente de billet d'expositions, d'activités et de spectacles. Les points de vente (caisses et distributeurs automatiques de billets) ont été déployés. La vente à distance fonctionne, avec l'installation d'un plateau téléphonique de réservation. La vente en ligne était effective dès l'ouverture du MuCEM au public. Des interfaces avec des revendeurs (France Billet, Ticketnet, Digitick et l'Espace culture) ont été installées ainsi qu'une interface avec le Citipass (pass donnant accès à de nombreuses prestations touristiques et culturelles à Marseille). Enfin, un système de contrôle des billets fonctionne à l'entrée des différents espaces d'expositions et de spectacles.

LE SITE INTERNET WWW.MUCEM.ORG

Après une phase de conception ergonomique et graphique, le nouveau site internet du MuCEM a été lancé le 7 juin 2013. Il est accessible depuis n'importe quel terminal (poste informatique, téléphone, tablette) et utilise un outil de gestion de contenu permettant de répartir et déléguer la charge rédactionnelle à différents contributeurs. Il intègre enfin une fonction de vente en ligne.

LE « MOTEUR COLLECTIONS »

Parallèlement, le « moteur collections » a été mis progressivement en place. Intégré de manière transparente au site internet, il permet une recherche dans l'intégralité de nos fonds (collections, documents d'archives, ouvrages). Les données sont enrichies par un système d'annotation propre à ce moteur et des recommandations sont proposées. L'internaute peut également utiliser différents outils de recherche : paniers d'objets favoris, mémorisation de recherche...

UNE MEILLEURE GESTION DOCUMENTAIRE

La mise en œuvre du système d'information documentaire s'est poursuivie avec la création d'un système intégré de gestion de bibliothèque pour les fonds d'ouvrages et un système de gestion des archives. Dans les deux cas, la migration des données des anciens outils est effectuée et les modules professionnels mis en œuvre. Le paramétrage de l'outil de gestion des collections et l'import des données ont été achevés. Les documents numériques (images, sons, films) sont intégrés à l'outil de gestion de documents numériques.

LE MULTIMÉDIA

Le département des systèmes d'information est chargé du suivi de l'installation et de la maintenance des équipements multimédias des expositions. À ce titre, il a :

- défini les spécifications techniques du parc matériel audiovisuel nécessaires aux expositions temporaires du MuCEM (écrans, vidéoprojecteurs, enceintes, lecteurs multimédias...);
- apporté son expertise en amont sur les choix techniques des dispositifs audiovisuels et leurs adaptations particulières pour les espaces d'exposition ;
- suivi la mise en place des dispositifs multimédia/ audiovisuels des différentes expositions permanentes et temporaires d'une part ; de la signalétique dynamique d'autre part ;
- effectué une partie des montages et adaptations audiovisuels des expositions temporaires ;
- intégré les contenus dans les différents lecteurs et programmé les scripts de synchronisation, le cas échéant.

L'INFRASTRUCTURE ET LES SERVICES

HÉBERGER ET SÉCURISER

Pour supporter l'ensemble du système d'information, le MuCEM héberge ses outils sur sa propre plateforme virtualisée. Seul le site internet, dans toutes ses composantes, est hébergé sur une plateforme extérieure. L'infrastructure de stockage de sauvegarde et de virtualisation a été transférée du site parisien vers Marseille, dans le répartiteur général du J4 récemment aménagé.

En 2013, l'ensemble de l'infrastructure réseau et sécurité a été déployé dans le J4 et le fort Saint-Jean. Cette infrastructure minimise les risques de panne et d'interruption de service tout en garantissant une sécurité optimum.

Les plans de sauvegarde ont été améliorés. Des tests de sauvegarde et de restauration ont été effectués. Après étude, un plan de reprise d'activité est en préparation pour une mise en service en début d'année 2014. Les liaisons opérateurs (internet et téléphonie) ont été installées au cours du 1^{er} trimestre 2013. Un maillage Wifi est opérationnel, dans les espaces intérieurs du J4 et du CCR, afin d'offrir aux visiteurs l'accès à nos contenus mais aussi à internet, après identification. Le réseau Wifi permet enfin au personnel d'accéder au réseau interne de l'établissement.

CONSOLIDER LA QUALITÉ DE SERVICE

Le déménagement et l'installation des personnels dans les nouveaux bureaux ont été l'occasion de finaliser l'installation téléphonique (VoIP), initiée lors de l'installation au CCR, tout en renforçant la qualité de service (mise en place d'une architecture haute disponibilité, de l'itinérance des profils...).

Après une phase d'étude, de test et de validation, le système de messagerie collaborative Zimbra a été mis en service. Les nouvelles messageries étaient accessibles en juin. La migration des utilisateurs de la messagerie culture vers le nouveau système a été achevée en octobre.

L'infogérance du parc informatique a été mise en place au second trimestre 2013. L'objectif majeur est de conserver et consolider la qualité de service, tout en introduisant une plus grande capacité d'adaptation et d'évolution. Cette prestation couvre :

- la fonction d'assistance ;
- les activités de support et interventions sur les postes de travail informatiques, téléphones, équipements multimédias ;
- la préparation des applications et leur mise en production ;
- la gestion de parc et des référentiels.

LE MUCEM EN CHIFFRES

43

C'est le nombre de points d'accès Wifi dans le J4 et le CCR.



6

LE DÉMARRAGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

**LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DU MUCEM 64**

LE BUDGET 66

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS 68

LES RESSOURCES HUMAINES 70

L'ACTIVITÉ JURIDIQUE 72

L'année 2013 a été marquée par la transition entre l'ancien et le nouveau statut juridique du MuCEM. Avec la mise en place de nouvelles instances statutaires, la construction d'un budget d'établissement public, une intense activité dans la gestion des ressources humaines et la recherche de partenariats pour accompagner le développement du MuCEM.

LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUCÉM

Créée en septembre 2009 pour préparer l'ouverture du MuCEM, l'association de préfiguration a rempli pleinement ses missions. Il s'agissait pour elle de suivre l'avancement des travaux, de redéfinir le Projet Scientifique et Culturel, d'élaborer la programmation des premières années de fonctionnement du musée, d'assurer l'insertion du projet dans la vie locale et son rayonnement à l'international. Elle a enfin eu la charge d'élaborer en liaison avec l'administration centrale les statuts de l'établissement public et d'en dessiner les contours budgétaires.

LA LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION

Le passage de l'ancien au nouveau statut juridique a été particulièrement complexe. Il a fallu évoluer d'une gestion reposant sur deux structures distinctes, un « service à compétence nationale » (sans personnalité juridique) pour une partie des activités, une association de la loi de 1901 pour une autre partie, vers une gestion par un établissement public à caractère administratif.

L'association de préfiguration a été dissoute au 1^{er} mars 2013, date de création de l'établissement public. L'actif net et l'ensemble des droits et obligations ont été transférés dans la nouvelle structure au terme d'une période de liquidation qui a duré sept mois.

Les ultimes mises au point des statuts de l'établissement public ont eu lieu au Conseil d'État dans

les semaines précédant la parution du décret du 21 février 2013, entré en vigueur le 1^{er} mars.

Les équipes ont dû s'imprégner rapidement des nouvelles règles juridiques, financières et comptables applicables à un établissement public. L'effort d'adaptation n'a pas concerné seulement les services administratifs ou financiers mais bien l'ensemble des départements du MuCEM.

LA MISE EN PLACE DES INSTANCES STATUTAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a fallu attendre la désignation, par un arrêté du 23 mai 2013, des personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil d'administration pour pouvoir organiser la première réunion de cette instance le 5 juin 2013, au lendemain même de l'inauguration du MuCEM par le président de la République. Plusieurs délibérations indispensables au bon fonctionnement de l'établissement ont été adoptées au cours de cette séance, en particulier en matière budgétaire, de politique tarifaire et d'organisation interne.

Le conseil d'administration s'est à nouveau réuni le 14 novembre 2013 pour adopter un budget rectificatif à celui de 2013 et le budget initial pour 2014. Quelques évolutions mineures de la politique tarifaire ainsi qu'un projet de convention avec l'association des Amis du MuCEM ont également été approuvés.

LE CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Cette instance de pilotage de la réflexion scientifique et de la programmation culturelle du MuCEM a tenu sa première réunion le 6 décembre 2013.

Le conseil d'orientation comporte à la fois des représentants des tutelles, du monde de la recherche, de l'université et des personnalités qualifiées. Il est complété par une instance interne, dont le rôle sera de travailler à la définition concrète et à l'évaluation des programmes de recherche aux côtés de la direction scientifique.

LA COMMISSION DES ACQUISITIONS

Elle est prévue par l'article 6 du décret statutaire. Sa composition et ses modalités de fonctionnement ont été fixées par un arrêté du 19 novembre 2013. Sa première réunion s'est tenue le 22 novembre 2013.

LE COMITÉ TECHNIQUE ET LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élections pour la désignation des représentants du personnel au comité technique (CT) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont eu lieu en décembre 2013, si bien que ces nouvelles instances n'auront pu se réunir avant le début de 2014.

LA DÉFINITION DE L'ORGANIGRAMME

Les modalités d'organisation interne de l'établissement public résultent en partie du décret statutaire, qui prévoit notamment l'existence et les attributions d'un président exécutif, tout comme celles d'un directeur scientifique et des collections et d'un administrateur général placés l'un et l'autre sous l'autorité du président.

Dans le prolongement des réflexions conduites dès 2011, l'année 2013 a permis d'arrêter le détail de l'organigramme de l'établissement public et de l'évoquer au sein du conseil d'administration lors de sa première réunion, avant de le présenter formellement au comité technique au début de 2014.

Il a été décidé de rattacher directement au président un département du développement culturel et des relations internationales, chargé pour l'essentiel de la programmation des activités « hors expositions » (rencontres-débats, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel...) et de la coordination de l'action internationale du MuCEM. De même est placé auprès du président un département de la communication et du mécénat.

Les autres services ou départements sont rattachés, soit au directeur scientifique et des collections, soit à l'administrateur général. L'organigramme annexé à ce document en présente le détail.

On mentionnera en particulier le choix de confier à l'agent comptable, en plus de ses attributions propres qui sont indépendantes de celles de l'ordonnateur et de ses services, la responsabilité du service financier et des achats. La création d'un service facturier associé à l'agence comptable permet ainsi d'intégrer dès la commande et jusqu'au mandatement une partie des contrôles de la dépense relevant du comptable, et donc de garantir un traitement plus rapide des factures.



LE BUDGET

En 2013, le budget du MuCEM aura été exécuté marginalement par le service à compétence nationale jusqu'à sa disparition à la date de création de l'établissement public, mais aussi par l'association de préfiguration avant sa dissolution, et surtout par le nouvel établissement public créé le 1^{er} mars.

L'assemblée générale de l'association de préfiguration avait décidé de prolonger de deux mois l'exercice budgétaire 2012, afin de s'épargner la complexité d'établir un compte financier 2012 en même temps qu'un budget prévisionnel 2013, lui-même presque immédiatement suivi par le démarrage au 1^{er} mars du processus de liquidation de l'association.

LA LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION

L'association a procédé à l'inventaire des dettes et créances à transférer à l'établissement public, afin d'identifier le produit net de liquidation. Les comptes de liquidation ont été certifiés par le commissaire aux comptes et la liquidation proprement dite de l'association a ainsi été prononcée le 16 octobre 2013. Le produit net de liquidation s'est élevé à 1 719 737 €. Il est venu contribuer au fonds de roulement de l'établissement public.

LE BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Les données chiffrées présentées ici sont issues d'une part du budget rectificatif n° 2 (BR 2) adopté par le conseil d'administration du 14 novembre 2013 et d'autre part du compte financier 2013 adopté par le CA en sa séance du 1^{er} avril 2014.

Le tableau n° 1 présente les prévisions de recettes propres de l'établissement ainsi que leur réalisation. Le montant de la subvention en fonctionnement reste inchangé : 16,99 M€, ce qui augmente arithmétiquement le taux de recettes propres passant de 29% à 31%.

Le graphique n° 1 montre quant à lui la décomposition de ces recettes propres. Les ressources propres comprennent la billetterie (3,03M€), les redevances pour concessions (librairie-boutique et restaurant) (0,05M€), les locations d'espaces (0,43M€), le mécénat et les partenariats (0,53M€) ainsi que le produit des éditions (0,30M€). Les « autres recettes propres » (3,28M€) retracent pour l'essentiel la reprise du solde de l'association de préfiguration, et marginalement, le remboursement des charges liées aux personnels recrutés par contrats aidés.

Le tableau n° 2 détaille les dépenses de fonctionnement par nature. Le graphique n° 2 présente la répartition des dépenses par département. La part importante des dépenses de fonctionnement liée aux « autres services extérieurs » provient majoritairement des contrats sécurité-sûreté, accueil-médiation, billetterie et une grande partie des dépenses culturelles (production culturelle, département des publics et communication).

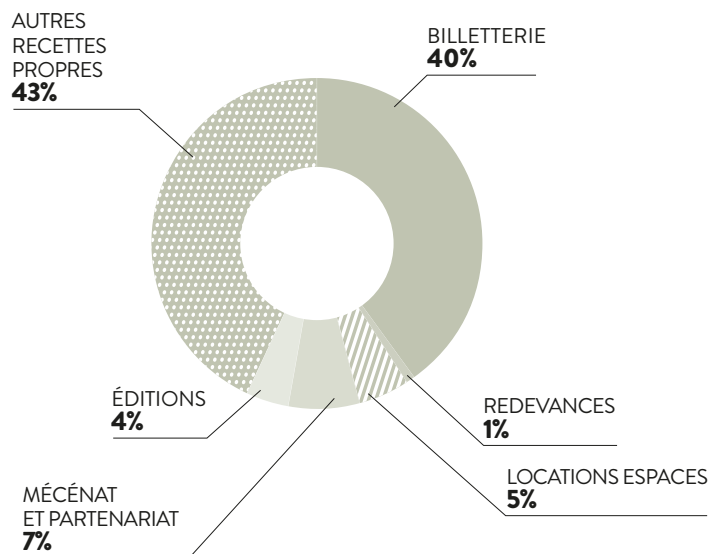
Enfin le tableau n° 3 présente les investissements inscrits au BR 2 et exécutés en 2013.

TABLEAU 3: INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)

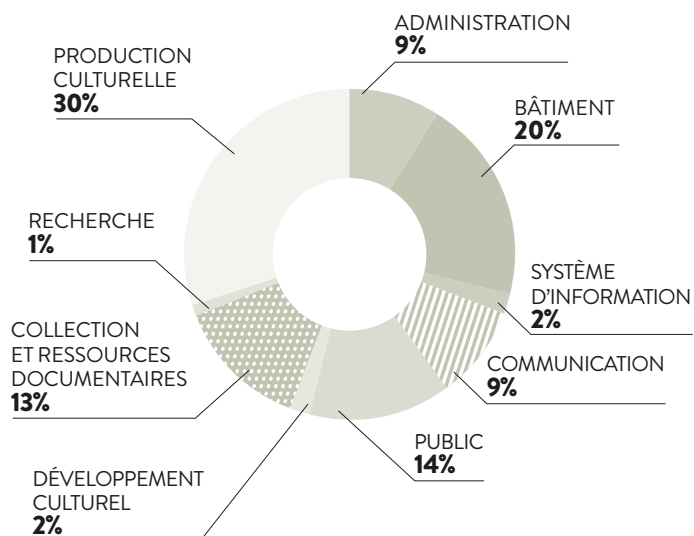
	BR2 2013		Exécution 2013	
	en M€	en %	en M€	en %
Acquisitions	0,30	5%	0,30	6%
Équipement informatique	1,98	35%	1,73	37%
Équipement mobilier	1,32	23%	1,31	28%
Équipement technique	1,08	19%	0,92	20%
Système informatique et réseau	0,43	8%	0,28	6%
Travaux complémentaires	0,59	10%	0,10	2%
TOTAL	5,71	100%	4,64	100%

TABLEAU 1 : RECETTES (EN MILLIONS D'EUROS)

	BR2 2013		Exécution 2013	
	en M€	en %	en M€	en %
Billetterie	3,00	44%	3,03	40%
Redevances	0,18	3%	0,05	1%
Locations espaces	0,29	4%	0,43	6%
Mécénat et partenariat	0,49	7%	0,53	7%
Éditions	0,10	1%	0,30	4%
Autres recettes propres	2,80	41%	3,28	43%
TOTAL Recettes propres	6,86	100%	7,61	100%
Subvention ministère	16,99	71%	16,99	69%
TOTAL Recettes	23,85	100%	24,60	100%

GRAPHIQUE 1 : DÉCOMPOSITION DES RECETTES PROPRES - EXÉCUTION 2013

TABLEAU 2 : DÉPENSES (EN MILLIONS D'EUROS)

	BR2 2013		Exécution 2013	
	en M€	en %	en M€	en %
Achats	0,97	4,4%	0,70	3,6%
Services extérieurs	1,54	7,0%	1,31	6,8%
Autres services extérieurs	13,32	60,6%	11,99	61,9%
Impôts et taxes	0,47	2,1%	0,31	1,6%
Charges de gestion courante	0,76	3,5%	0,64	3,3%
Charges financières	0,01	0,0%	-	-
Charges exceptionnelles	-	0,0%	-	-
Dotations aux amortissements	0,69	3,1%	0,53	2,7%
TOTAL Fonctionnement	17,76	80,7%	15,47	79,8%
TOTAL Personnel	4,24	19,3%	3,91	20,2%
TOTAL général	21,99	100%	19,38	100%

GRAPHIQUE 2 : DÉCOMPOSITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICES EXÉCUTION 2013




© Jérôme Cabanel - R. Ricciotti et R. Carta architectes

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

LE MUCEM EN CHIFFRES

76

C'est le nombre d'opérations de privatisations, organisées entre juin et décembre.

25

entreprises déjà membres du cercle co-animé par l'association des Amis et le MuCEM.

Comme tout établissement culturel, le MuCEM se doit de rechercher des partenariats avec le monde de l'entreprise et les acteurs de la « société civile », non seulement pour accroître ses ressources propres et donc alléger les charges pesant sur la collectivité publique, mais aussi pour mieux s'insérer dans son environnement social et économique.

LE MÉCÉNAT

Le département de la communication et du mécénat a élaboré une offre à 3 niveaux :

- « Mécène bâtisseur », associé à l'ensemble du MuCEM ;
- « Mécène associé » à un grand projet du musée (exposition, acquisition, etc.) ;
- « Mécène projet », associé à un projet en faveur des publics éloignés.

Plusieurs partenariats d'envergure ont été signés avec des grandes entreprises de BTP ayant participé

au chantier du MuCEM et souhaitant prolonger leur lien avec le MuCEM. Vinci Construction France s'est engagée au titre de Mécène bâtisseur, pour un soutien sur trois ans. Le groupe Lafarge s'est associé sur la même durée, au titre de parrain du MuCEM.

Par ailleurs, le MuCEM a emporté l'adhésion d'autres entreprises du territoire : la Fédération des promoteurs immobiliers de Provence s'est associée à la présentation de l'histoire du fort Saint-Jean ; Louis Vuitton à celle de l'exposition inaugurale, « Le Noir et le Bleu. Un rêve méditerranéen... ».

Enfin, un mécénat signé avec ExxonMobil renforce la politique d'accessibilité du MuCEM, avec le financement de la traduction LSF et du sous-titrage de 6 conférences de l'auditorium Germaine-Tillion.

Le don du Cercle entreprises pour 2013

En 2013, le don du Cercle entreprises a été consacré à l'Institut méditerranéen des métiers du patrimoine (I2MP). La somme ainsi collectée permettra de financer en 2014 trois bourses d'études pour des étudiants issus du pourtour méditerranéen ainsi qu'un prix de recherche.

LE CERCLE ENTREPRISES DES AMIS DU MUCEM

Le MuCEM s'est réjoui de la création en 2013, par la société des Amis, du Cercle entreprises des Amis du MuCEM. Celui-ci regroupe déjà 25 entreprises désireuses de soutenir le musée et de participer à ses activités. Les entreprises membres du Cercle s'engagent pour une durée minimale de trois ans en versant une cotisation annuelle au cercle. Une part significative de ces cotisations, en représentant au moins la moitié, est allouée sous la forme d'un don financier collectif à un projet du MuCEM. L'autre part permet d'assurer le fonctionnement spécifique du Cercle. Cette contribution est en principe orientée vers l'acquisition d'une œuvre pour les collections du musée, mais le choix de l'action collective est soumis au vote des membres du Cercle. Ces derniers sont en outre incités à effectuer dans cette période une action individuelle de mécénat avec le MuCEM.

LES PRIVATISATIONS

Plusieurs espaces du MuCEM, représentant plus de 4700 m² (dont la moitié environ d'espaces extérieurs), peuvent être mis à la disposition d'organismes extérieurs publics ou privés pour des manifestations de relations publiques. Des visites privatives des expositions sont également possibles, accompagnées ou non d'une location d'espace.

Dès les premiers mois d'ouverture, le site du MuCEM a été un lieu très demandé par les organisateurs d'événements.

À partir du mois de septembre, la part des locations sur les partenariats a augmenté pour atteindre 63 % des opérations contre 36 % sur les mois de juin/juillet. Une tendance qui préfigure un mode de fonctionnement plus établi qui devrait se stabiliser autour de 70-80 % de locations d'espace et 20 à 30 % d'opérations organisées dans le cadre de contreparties mécénat ou partenariat.

Le salon VIP est particulièrement adapté à des réunions de petit format : c'est un espace fermé, avec vue sur la mer, disponible tous les jours, ce qui explique son taux d'occupation élevé (46 %). La formule Auditorium/Forum est disponible le mardi seulement. Les espaces extérieurs sont réservés à des opérations de prestige en été. Enfin, le musée a été privaté une fois dans sa totalité par un club d'entreprises, l'APM. Le client type est une entreprise implantée localement mais souvent d'envergure nationale. Les secteurs d'activité les plus représentés sont l'immobilier, la banque, l'assurance et le médical.

LE MUCEM EN CHIFFRES

58%

des opérations sont des cocktails

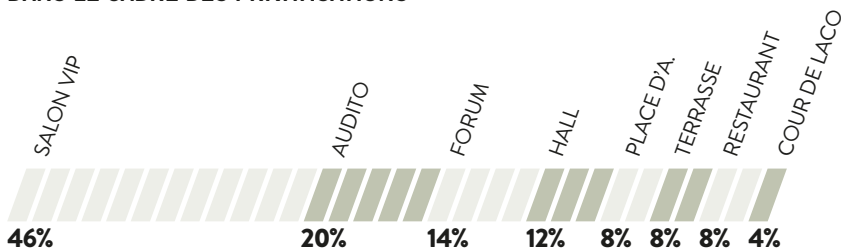
42%

des opérations sont des réunions (salon VIP ou auditorium)

67%

des invités visitent les expositions du musée

LES ESPACES LES PLUS UTILISÉS DANS LE CADRE DES PRIVATISATIONS





LES RESSOURCES HUMAINES

LE MUCEM EN CHIFFRES

39 ans

C'est la moyenne d'âge de l'équipe du MuCEM. Elle compte une majorité de femmes (77 %).

Dès le 1^{er} mars, l'ensemble des 41 contrats de travail des personnels de l'association de préfiguration a été transféré à l'établissement public. Ce processus a représenté une charge de travail importante pour le service des ressources humaines dans un délai très court. À cette charge ponctuelle s'est ajoutée, dans le même délai, la prise en charge de la paie des agents concernés sur le budget de l'établissement.

Le début de l'année a par ailleurs été marqué par la mise en place d'un logiciel de SIRH (Système d'information des ressources humaines). Il permet de réaliser la paie des contractuels, de faire le suivi de la carrière des agents et de gérer les absences (congrés annuels, RTT, et toutes autres absences liées à la maladie ou non). Il remplace le décompte papier existant auparavant.

LES EFFECTIFS

Le plafond d'emploi du MuCEM est fixé à 125 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Il se décompose en 63 ETP sur titre 3, c'est-à-dire pris en charge sur le budget de l'établissement, et 62 ETP sur titre 2, imputés sur le budget du ministère de la Culture et de la Communication.

Les 63 ETP sont réservés à des agents contractuels ou à des fonctionnaires détachés sur des emplois ne conduisant pas à pension civile.

Les 62 ETP sont en principe réservés aux fonctionnaires. Certains agents non titulaires déjà employés par le ministère de la Culture peuvent toutefois rejoindre le MuCEM sur ces emplois.

Au cours de l'année 2013, 28 recrutements ont été réalisés, dont 6 par voie de mutation, 5 à l'issue de concours et 17 par contrats. De plus, 2 agents sont partis à la retraite, 2 agents ont été mutés à leur demande à l'extérieur du MuCEM et 1 agent a mis fin à son détachement et est retourné dans son ministère d'origine.



© Agnès Mellon - R. Ricciotti et R. Carta architectes

Au 31 décembre 2013, 10 postes étaient encore vacants, dont 2 à recruter sur le budget de l'établissement (titre 3) et 8 à recruter sur le budget du ministère (titre 2).

Le MuCEM employait, au 31 décembre, 16 personnes bénéficiant des dispositifs de contrats aidés (CAE/CUI, contrats d'avenir).

L'ACTION SOCIALE

Une assistante sociale est présente sur le site du J4, tous les premiers mardis de chaque mois. À Noël, les enfants du personnel ont bénéficié de chèque-cadeau et ont pu participer au spectacle intitulé « Il était une fois », au Palais omnisport de Marseille.

Chaque membre du personnel a bénéficié, pour cette année d'ouverture, des deux catalogues d'exposition (« Le Noir et le Bleu » et « Au Bazar du genre »).

LA FORMATION

Les orientations du plan de formation de l'établissement du MuCEM pour l'année 2013 se sont inscrites dans le contexte de la transformation de l'association de préfiguration et du service à compétence nationale en un établissement public à caractère administratif.

Les premières sessions de formation ont été lancées dès la fin du premier trimestre.

Le budget de formation s'est élevé à 62 760 €. Près de 12 000 € concernaient des formations techniques liées au métier de l'informatique.

174 personnes ont bénéficié d'un stage de formation en 2013, soit 348 jours de formation pour l'ensemble des agents du MuCEM. Ces stages ont concerné :

- 90 agents de catégorie A (17 hommes et 73 femmes) ;
- 36 agents de catégorie B (6 hommes et 30 femmes) ;
- 48 agents de catégorie C (1 homme et 47 femmes).

Les objectifs des formations peuvent être rangés en quatre catégories :

- la préparation aux concours et examens professionnels. Les fonctionnaires et agents non titulaires ont bénéficié d'une préparation aux concours et examens, via les formations proposées par le secrétariat général du ministère.

- l'accompagnement du changement. Cet objectif recouvre les formations d'accompagnement aux évolutions techniques, réglementaires et organisationnelles ainsi que celles liées à la mise en œuvre de projets spécifiques visant à faciliter ou à améliorer la maîtrise du poste et l'exercice des fonctions.

Il s'agissait notamment de formations :

- au logiciel de comptabilité SIREPA (18 personnes concernées),
- aux achats publics (14 personnes concernées),
- au logiciel RHCIVITAS (6 personnes concernées) ;

- le renforcement du professionnalisme ;
- les formations aux « métiers », qui incluent les formations « prises de postes » et les formations d'accompagnement à l'évolution des métiers ».

Enfin, 14 salariés ont suivi des stages de langues. Ces formations se déroulent sur le lieu de travail, par groupe de 4 à 6 personnes ou en cours particuliers.

La masse salariale

En 2013, le MuCEM a pris en charge 63 ETP sur sa masse salariale.

La masse salariale pour 2013 est de 5,4 M€. Elle inclut les emplois permanents et les emplois aidés (coût chargé), les intermittents du spectacle (coût chargé).

Pour rappel, la masse salariale compte également, hors plafond, deux post-doctorants et un conservateur mis à disposition.

L'ACTIVITÉ JURIDIQUE

À partir de mai 2013, une cellule juridique a été créée au sein de l'établissement. Constituée au départ d'une juriste généraliste, elle s'est étoffée en novembre, avec l'arrivée d'une chargée des droits d'exploitation et des produits dérivés.

LES CONTRATS

En 2013, près de 400 contrats ont été signés. Le département de la communication (pour les privatisations, le mécénat ou les échanges de prestations de visibilité notamment) et le département du développement culturel et des relations internationales (pour les conférences-débats, la rémunération des intervenants ou les cessions de droits de représentation ou d'exploitation de spectacles...) représentent à eux seuls la moitié des contrats signés. Le service juridique a élaboré des trames, lors des six derniers mois de l'année, afin d'accélérer l'enregistrement et le traitement des documents contractuels. Certaines trames sont déclinables en plusieurs versions et adaptables aux différentes situations rencontrées. L'ensemble des contrats est désormais centralisé dans une base de données permettant leur classement et leur enregistrement.

L'EXPLOITATION DE L'IMAGE

Les demandes liées à l'exploitation de l'image du MuCEM ont été particulièrement importantes en fin d'année 2013 (entre septembre et décembre). La création d'une adresse générique image@mucem.org a permis de mieux les centraliser et les répertorier.

Ces demandes émanaient principalement :

- des entreprises ayant participé à la construction du bâtiment, à son entretien ou à son aménagement. Ces dernières souhaitent généralement obtenir des visuels de leur réalisation, afin d'alimenter leur book et valoriser leur travail auprès de leurs clients ;

- d'entreprises ou organismes souhaitant illustrer leurs supports de communication institutionnelle (cartes de vœux, cartons d'invitation, agendas, annuaires, plaquettes, etc.). Le MuCEM n'a pas donné de suite favorable à ce type de demandes, ces dernières étant réservées aux mécènes ou partenaires de l'établissement public ;

- d'entreprises ou organismes désireux d'organiser une campagne publicitaire au MuCEM et de faire figurer l'œuvre architecturale sur des affiches, couvertures de magazine ou encore de diffuser des visuels promotionnels dans la presse. Des constructeurs automobiles ont ainsi contacté le MuCEM pour réaliser des films ou photographies publicitaires. Très peu de demandes de ce type ont abouti, les demandeurs n'ayant généralement pas le budget nécessaire. Une seule couverture de magazine a été réalisée ;

- de revendeurs, opérateurs touristiques et guides touristiques : des visuels du bâtiment leur ont été communiqués, afin qu'ils puissent promouvoir le MuCEM ;

- de médias (journaux, magazines, web). De nombreux visuels leur ont été transmis, afin d'illustrer des articles sur le MuCEM et des interviews des architectes ou des chefs d'établissement ;

- de photographes professionnels, ces derniers souhaitant intégrer le MuCEM dans leurs clichés, afin de valoriser leur travail ou de les proposer à la vente (après avis du MuCEM et des architectes) ;

- d'artistes : quelques prises d'un court-métrage de fiction ont été tournées dans les espaces extérieurs du MuCEM ;

- de quelques particuliers (et notamment de photographes amateurs).

Depuis le dernier trimestre 2013, une procédure spécifique facilite le traitement des différents types de demandes (autorisation ou non d'exploiter l'image du bâtiment, à titre gracieux ou onéreux, typologie des visuels, consultation nécessaire et préalable des architectes, etc.).

Par ailleurs, une grille tarifaire applicable aux exploitations de l'image du bâtiment, dans le cadre de projets éditoriaux, a été approuvée lors du conseil d'administration du 14 novembre 2013.

Des régularisations ont été réalisées, des tiers ayant utilisé l'image du bâtiment sur des objets qu'ils ont commercialisés sans autorisation préalable (cartes postales, annuaire, agenda et photographies notamment). Elles ont toutes donné lieu à une facturation.

Enfin, le MuCEM n'ayant pas encore développé une ligne complète de produits dérivés, des cartes postales, magnets et marque-pages ont été proposés aux visiteurs dans la librairie-boutique, au côté des ouvrages sur les collections et les expositions temporaires coédités par le MuCEM.

393 contrats

393 contrats ont été conclus en 2013, dont 119 pour le département de la communication et du mécénat, 3 pour le département des bâtiments, 101 pour le département du développement culturel et des relations internationales, 39 pour le département des publics, 10 pour le département de la recherche et l'enseignement, 67 pour l'édition, 23 pour la production culturelle.

LES MARCHÉS ET LES ACHATS

Le MuCEM s'est doté d'un service Achats dont l'activité a été particulièrement dense en 2012 et 2013: il s'agit d'années d'anticipation des prestations à mettre en place et des fournitures à livrer.

En 2013, le MuCEM a lancé autant de procédures de consultation qu'en 2012, soit 42 procédures concernant des besoins supérieurs à 15000 € HT (11 lancées par l'association de préfiguration et 31 par l'établissement public) [tableau 1].

Les principaux services émetteurs de consultations sont le département de la production culturelle (18 consultations) et le département des systèmes d'information (7), celui de la communication (4) et du département des bâtiments et de l'exploitation [graphique 1].

Entre 2011 et 2013, l'association ou l'établissement public ont notifié 140 contrats (dont 17 avenants à des contrats existants) ; 66% des contrats ont été notifiés au cours de l'année 2013 [tableau 2].

Lors de sa création, l'établissement public a repris 63 contrats encore en vigueur, établis par le SCN, ce qui porte à 203 le nombre de contrats mis en place pour le compte du MuCEM [graphique 2].

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR DÉPARTEMENT EN 2013

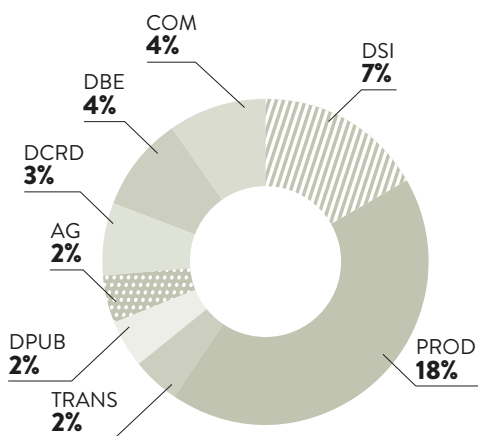


TABLEAU N° 1

Procédure de passation	2011	2012	2013	Total
Mise en concurrence titulaires accord-cadre		1	18	19
MAPA	5	26	13	44
Formalisée		14	8	22
Négociée sans publicité ni mise en concurrence (art. 35 CMP)			3	3
DSP		1		1
TOTAL général	5	42	42	89

NOMBRES DE CONTRATS ENTRE 2011 ET 2013 PAR CONTRACTANT MUCEM

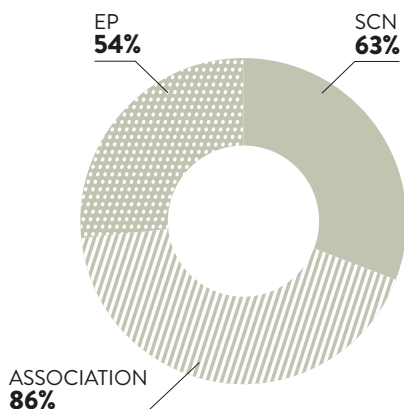


TABLEAU N° 2 : NOMBRE DE CONTRATS ÉTABLIS PAR L'ASSOCIATION ET L'EP

Nature contrat	2011	2012	2013	Total
Accord cadre pluriattributaires		9	20	29
Marché à bon de commande	1	9	15	25
Avenant		3	14	17
Marché subséquent			14	14
Accord cadre monoattributaires		2	11	13
Référencement			8	8
Marché ordinaire	6	15	7	28
Marché mixte		1	3	4
DSP			1	1
Marché de prestations similaires		1		1
TOTAL GÉNÉRAL	7	40	93	140



7

ANNEXES

DÉCRET STATUTAIRE	76
ARRÊTÉ RELATIF À LA COMMISSION DES ACQUISITIONS	83
INSTANCES STATUTAIRES	84
ORGANIGRAMME	86
AGENDA DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE	87

DÉCRET STATUTAIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'Établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).

Le Premier ministre, Sur le rapport de la ministre de la culture et de la communication, Vu le code civil, notamment son article 2045 ; Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1121-1, L. 1121-2, L. 1121-3, R. 2125-1, R. 2313-1 à R. 2313-5 et R. 4121-2 ; Vu le code du patrimoine, notamment son livre IV ; Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, notamment son article 7 ; Vu le décret n° 86-1370 du 30 décembre 1986 modifié fixant les dispositions statutaires applicables à certains emplois de la direction des musées de France ; Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ; Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ; Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ; Vu le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 relatif à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées ; Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; Vu l'avis du comité technique de la direction générale des patrimoines en date des 20 décembre 2012 et 17 janvier 2013 ; Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu, Décrète :

TITRE I^{er} DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1^{er}. – Le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture.

Son siège est à Marseille (Bouches-du-Rhône).

L'établissement exerce les missions prévues à l'article 2 sur trois sites :

- l'édifice construit sur le môle J4 du port ;
- le Fort Saint-Jean ;
- le centre de conservation et de ressources construit sur

le site de la caserne du Muy.

Art. 2. – I. – Le MuCEM est un musée national chargé de conserver et de présenter au public, en les situant dans leur perspective historique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Il contribue, par tous moyens scientifiques et culturels, à l'étude et à la connaissance de ces civilisations et sociétés et à l'exploration des liens qui unissent l'Europe et la Méditerranée. Il participe à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur les questions touchant aux civilisations et sociétés de l'Europe et de la Méditerranée. Il inscrit ses activités dans une double perspective de coopération internationale et de développement territorial.

II. – À ces fins, dans le cadre de son projet scientifique et culturel, l'établissement :

1° Conserve, protège et restaure, pour le compte de l'État, et présente au public les biens culturels inscrits sur ses inventaires, dont il a la garde ;

2° Assure l'étude scientifique de ses collections ainsi que des bâtiments et des jardins dont il a la garde ;

3° Contribue pour le compte de l'État à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, de biens culturels, notamment au moyen de recherches-collectes ;

4° Assure l'accueil du public le plus large, en développe la fréquentation, conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;

5° Concourt à l'éducation, à la formation et à la recherche dans les domaines de l'anthropologie, de l'archéologie, de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la muséographie et, plus largement, des autres disciplines des sciences humaines ;

6° Organise des expositions, séminaires, colloques, ou manifestations de toute nature ;

7° Conserve, protège, restaure, enrichit, diffuse, publie, pour le compte de l'État, et propose à la consultation du public et des chercheurs les collections des archives, de la bibliothèque et des fonds documentaires dont il a la garde ;

8° Contribue au rayonnement international du musée et de ses collections ;

9° Préserve, gère et met en valeur les immeubles mis à sa disposition dans les conditions prévues à l'article 7. Pour l'accomplissement de ses missions, il coopère avec les collectivités publiques ainsi qu'avec les organismes publics ou de droit privé, français ou étrangers, notamment les autres musées nationaux, qui poursuivent des objectifs répondant à sa vocation.

Art. 3. – Le MuCEM constitue un grand département au sens de l'article R. 422-1 du code du patrimoine.

Art. 4. – La politique scientifique et culturelle de l'établissement public, ses activités et ses investissements font l'objet d'un contrat pluriannuel conclu avec l'État. Ce contrat fixe des objectifs de performance à l'établissement au regard des missions assignées et des moyens dont il dispose.

Art. 5. – Pour l’accomplissement des missions définies à l’article 2, l’établissement public peut :

- a) Organiser des manifestations culturelles ou concourir à leur organisation, en exploiter les droits directs et dérivés ;
- b) S’associer avec les organismes qui contribuent à la réalisation de ses missions et au développement de ses ressources et de ses activités, en concluant toute convention afin, notamment, de fixer les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec les siennes, les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs et, le cas échéant, les modalités selon lesquelles l’établissement public leur attribue des subventions ;
- c) Acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre de propriété industrielle correspondant à ses productions, valoriser selon toute modalité appropriée tout apport intellectuel lié à ses activités ;
- d) Réaliser des productions audiovisuelles, musicales et théâtrales ou y participer ;
- e) Apporter son concours artistique, scientifique et technique à des institutions culturelles, à des collectivités territoriales et à des établissements publics ;
- f) Réaliser des opérations commerciales et assurer des prestations de services à titre onéreux ;
- g) Prendre des participations financières et créer des filiales ;
- h) Concéder des activités, délivrer des autorisations d’occupation du domaine public à des personnes publiques ou privées et passer toutes conventions pour l’utilisation des espaces susceptibles d’accueillir des manifestations culturelles ;
- i) De façon générale, accomplir tout acte juridique utile à l’exécution de ses missions.

Art. 6. – L’établissement procède, sur ses ressources et pour le compte de l’État, aux acquisitions à titre onéreux ou gratuit de biens culturels destinés à enrichir les collections nationales dont il a la garde. Ces biens sont inscrits sur ses inventaires. Les acquisitions font l’objet d’une information annuelle du conseil d’administration. Pour les biens dont la valeur est inférieure aux seuils définis par un arrêté du ministre chargé de la culture, l’acquisition est décidée par le président de l’établissement après avis de la commission des acquisitions de l’établissement. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission des acquisitions sont fixées par arrêté du ministre chargé de la culture. En cas d’avis défavorable de cette commission et lorsque le président maintient sa volonté d’acquérir, le directeur chargé des musées de France saisit pour avis le conseil artistique des musées nationaux. En cas d’avis défavorable du conseil artistique des musées nationaux et lorsque le président de l’établissement maintient sa volonté d’acquérir, le ministre chargé de la culture se prononce. Pour les biens dont la valeur est égale à ces seuils ou leur est supérieure, l’acquisition est décidée par le président de

l’établissement après avis de la commission des acquisitions susmentionnée puis avis du conseil artistique des musées nationaux. En cas d’avis défavorable du conseil artistique des musées nationaux et lorsque le président de l’établissement maintient sa volonté d’acquérir, le ministre chargé de la culture se prononce. Le ministre chargé de la culture peut procéder à des changements d’affectation, entre les musées nationaux mentionnés à l’article D. 421-2 du code du patrimoine, de tout ou partie des biens culturels et des collections dont l’établissement public a la garde, y compris ceux acquis en application des dispositions de l’article 5, après avis du conseil d’administration de l’établissement et du conseil artistique des musées nationaux.

Art. 7. – L’établissement public assure la gestion des immeubles appartenant à l’État ou que ce dernier détient en jouissance nécessaires à l’exercice de ses missions et qui sont mis à sa disposition par une convention d’utilisation conclue dans les conditions prévues aux articles R. 2313-1 à R. 2313-5 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques. Il exerce la maîtrise d’ouvrage des travaux afférents à ces immeubles et supporte les coûts correspondants.

TITRE II ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 8. – Le président de l’établissement public est nommé par décret pris sur proposition du ministre chargé de la culture pour un mandat de cinq ans au terme duquel il peut être reconduit par périodes de trois ans. Lorsque le président atteint, au cours de son mandat, la limite d’âge prévue par la loi du 13 septembre 1984 susvisée, il exerce ses fonctions jusqu’à la fin du mandat en cours. Il préside le conseil d’administration et dirige l’établissement.

Art. 9. – Le conseil d’administration de l’établissement comprend, outre son président, dix-sept membres :

1° Six représentants de l’État :

- a) Le secrétaire général du ministère chargé de la culture ou son représentant ;
- b) Le directeur général des patrimoines ou son représentant ;
- c) Le responsable du service des musées de France ou son représentant ;
- d) Le directeur du budget ou son représentant ;
- e) Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ou son représentant ;
- f) Le recteur de l’académie d’Aix-Marseille ou son représentant ;

2° Trois représentants des collectivités territoriales :

- a) Le maire de Marseille ou son représentant ;
- b) Le président du conseil général des Bouches-du-Rhône ou son représentant ;
- c) Le président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d’Azur ou son représentant ;

3° Six personnalités françaises ou étrangères désignées en raison de leurs compétences par arrêté du ministre chargé de la culture, dont une sur proposition du ministre chargé de la recherche ;

4° Deux représentants du personnel ainsi que deux suppléants, élus dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la culture, dont un représentant du personnel scientifique.

Art. 10. – Les membres du conseil d'administration mentionnés aux 3° et 4° de l'article 9 sont nommés ou élus pour trois ans, renouvelable.

Sauf si elle intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat, toute vacance, pour quelque cause que ce soit, ou perte de la qualité au titre de laquelle ces membres ont été désignés, donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 11. – Les représentants élus du personnel au conseil d'administration bénéficient d'un crédit de quinze heures par mois pour l'exercice de leur mission.

Les autres membres du conseil d'administration, à l'exception du président, exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, leurs frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux personnels civils de l'État. Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services, ni assurer des prestations pour ces entreprises. À l'exception du président et des représentants du personnel, ils ne peuvent prêter leur concours à titre onéreux à l'établissement.

Art. 12. – Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour. Il est également convoqué par le président à la demande du ministre chargé de la culture ou à celle de la majorité de ses membres qui, dans ce cas, proposent l'ordre du jour de la séance. En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'administration peut être convoqué par l'administrateur général. Le conseil d'administration élit alors un président de séance parmi les personnalités mentionnées au 3° de l'article 9. Le conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente, suppléée ou représentée. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum. Les membres du conseil d'administration désignés au 3° de l'article 9 peuvent donner, par écrit, mandat à un autre membre de les représenter à une séance. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. Le directeur scientifique et des collections, l'administrateur général, le directeur régional des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative. Le président peut appeler à participer aux séances toute autre personne dont il juge la présence utile.

Art. 13. – Le conseil d'administration règle par ses déli-

bérations les affaires de l'établissement.

Il délibère notamment sur :

- 1° La politique scientifique et culturelle de l'établissement qui, dans le cadre des orientations fixées par l'État et après avis du conseil d'orientation scientifique, comprend notamment le projet scientifique et culturel, la politique d'acquisition des biens culturels destinés à faire partie des collections du musée, la programmation des expositions temporaires et les orientations de la programmation des autres activités culturelles ;
- 2° Le projet de contrat pluriannuel prévu à l'article 4 et le rapport de performance qui rend compte chaque année de son exécution ;
- 3° Le rapport annuel d'activité ;
- 4° La participation de l'établissement public à des unités de recherche ou leur création au sein de l'établissement ;
- 5° La politique tarifaire de l'établissement ;
- 6° Le budget et ses modifications ;
- 7° Le compte financier de l'exercice clos et l'affectation des résultats ;
- 8° L'acceptation ou le refus des dons et legs autres que ceux consistant en biens culturels destinés à prendre place dans les collections du musée ;
- 9° Les projets de conventions d'utilisation des immeubles conclues en application de l'article 7 ;
- 10° La programmation des travaux exécutés en application de l'article 7 ;
- 11° Les projets de vente, de location, d'achat et de prise à bail d'immeubles ;
- 12° Les catégories de contrats qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président ;
- 13° Les actions en justice et les transactions ;
- 14° Les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents contractuels ;
- 15° Les principes d'organisation de l'établissement ;
- 16° Les concessions, les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public et les délégations de service public ;
- 17° Les prises, extensions et cessions de participations, les créations de filiales et la participation à des groupements d'intérêt public, à des établissements publics de coopération culturelle ou à des associations ;
- 18° Les conditions générales dans lesquelles les espaces de l'établissement sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles ;
- 19° Le règlement intérieur de l'établissement et le règlement de visite du musée. Le conseil d'administration peut déléguer au président certaines des attributions prévues aux 8°, 13° et 16°, dans les conditions qu'il détermine. Le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite. En cas d'urgence, les délibérations prévues au 11° en ce qui concerne les baux d'immeubles peuvent être prises après consultation écrite des membres du conseil d'administration. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de sa plus prochaine séance.

Art. 14. – Les délibérations du conseil d'administration, autres que celles mentionnées aux alinéas suivants, deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la culture s'il n'y a pas fait opposition dans ce délai. Il en est de même des décisions du président prises par délégation du conseil d'administration en application de l'article 13, sous réserve, pour les décisions relatives aux transactions, de l'accord du contrôleur budgétaire. Les délibérations relatives aux 5° et 15° de l'article 13 deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé du budget si aucun d'entre eux n'y a fait opposition dans ce délai. Celles relatives au 14° du même article deviennent exécutoires sous les mêmes conditions, mais dans un délai d'un mois. Pour devenir exécutoires, les délibérations relatives aux 1° et 17° de l'article 13 doivent faire l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé de la culture ; celles relatives aux 11° et 17° du même article doivent faire en outre l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé du budget. Les délibérations portant sur le budget ou sur ses modifications ainsi que sur le compte financier mentionnés respectivement au 6° et au 7° de l'article sont exécutoires dans les conditions prévues par le titre III du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Art. 15. – Le président dirige l'établissement public.

À ce titre :

1° Il arrête l'ordre du jour des séances du conseil d'administration, prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution ;

2° Il arrête, après avis du conseil d'orientation scientifique et en tenant compte du projet scientifique et culturel, la programmation annuelle et pluriannuelle des manifestations culturelles et scientifiques de l'établissement. Il négocie le projet de contrat pluriannuel mentionné à l'article 4 et établit le projet annuel de rapport de performance ;

3° Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;

4° Il peut créer des régies d'avances et des régies de recettes, sur avis conforme de l'agent comptable dans les conditions fixées par le décret du 20 juillet 1992 susvisé ;

5° Il peut prendre, en cas d'urgence et après avis du contrôleur budgétaire, des budgets rectificatifs conformément aux dispositions de l'article 177 du décret du 7 novembre 2012 susvisé ;

6° Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;

7° Il a autorité sur l'ensemble des services et des personnels de l'établissement. Il gère le personnel. Il recrute les personnels contractuels. Il donne son avis sur l'affectation des personnels titulaires à l'établissement, sauf lorsque l'affectation est consécutive à un concours. Il affecte les personnels dans les différents services de l'établissement ;

8° Il préside le comité technique d'établissement public et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

9° Il signe les contrats et conventions engageant l'établissement ;

10° Il conclut les transactions et passe les actes d'acquisition, d'échange et d'immeubles, autorisés dans les conditions prévues à l'article 13 ;

11° Il décide, au nom de l'État, des acquisitions réalisées dans les conditions prévues à l'article 6 ;

12° Dans les conditions prévues à l'article 6 et sous réserve des dispositions des articles L. 1121-2 et L. 1121-3 du code général de la propriété des personnes publiques, il accepte, pour le compte de l'État, les dons et legs qui consistent en des œuvres ou objets destinés à prendre place dans les collections dont l'établissement a la garde ;

13° Il fixe les droits d'entrée et les tarifs dans le respect de la politique définie par le conseil d'administration ;

14° Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Art. 16. – Sauf en ce qui concerne les actes visés au 1°, au 2° et au 5° de l'article 15, le président peut déléguer sa signature à l'administrateur général et aux responsables des services de l'établissement et, en cas d'empêchement de ceux-ci, aux autres agents placés sous son autorité. En cas de vacance ou d'empêchement du président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions d'ordonnateur sont provisoirement exercées par l'administrateur général pour l'exécution courante des recettes et des dépenses de l'établissement.

Art. 17. – Le directeur scientifique et des collections est nommé par arrêté du ministre chargé de la culture sur proposition du président de l'établissement. Il occupe un emploi relevant des dispositions du décret du 30 décembre 1986 susvisé. Il est chargé, sous l'autorité du président, de la politique scientifique, artistique, d'enseignement et de recherche de l'établissement. Il est vice-président du conseil d'orientation scientifique. Il dirige le grand département mentionné à l'article 3. Il est responsable de la conservation, de la protection, de la restauration, de la gestion, de la mise en valeur et de la présentation au public des collections inscrites sur les inventaires du musée ainsi que de l'étude scientifique desdites collections. Il propose le programme des expositions et concourt à la programmation des manifestations culturelles.

Art. 18. – L'administrateur général est nommé par arrêté du ministre chargé de la culture sur proposition du président de l'établissement. Il est chargé, sous l'autorité de ce dernier, de l'administration et de la gestion de l'établissement. Il prépare et met en œuvre les décisions du président et du conseil d'administration. Il prépare et exécute le budget et assure la gestion administrative et financière de l'établissement.

Art. 19. – Le conseil d'orientation scientifique est consulté sur la politique culturelle et scientifique de l'établissement, notamment sur :

1° Les questions scientifiques et muséologiques et sur les orientations de la politique culturelle de l'établissement avant qu'elles soient soumises au conseil d'administration, notamment sur le projet scientifique et culturel ;

2° Les orientations de la politique d'acquisition de biens culturels ;

3° La programmation des expositions, des éditions et des autres actions de diffusion culturelle ;

4° La programmation de la recherche et les projets de conventions de recherche avec d'autres organismes ;

5° Les orientations dans le domaine de l'éducation et de la formation ;

6° La politique de valorisation du patrimoine matériel et immatériel confié à la garde de l'établissement ou dont il a la propriété ;

7° Les orientations de l'action internationale dans les domaines mentionnés au présent article ;

8° Toute autre question qui lui est soumise par le président, le conseil d'administration ou le directeur scientifique et culturel. Le président du conseil scientifique peut inviter à assister aux séances toute personne dont il juge la présence utile. L'administrateur général assiste aux réunions du conseil scientifique, avec voix consultative. Le conseil d'administration est tenu informé des avis formulés par le conseil d'orientation scientifique.

Art. 20. – Le conseil d'orientation scientifique est présidé par le président de l'établissement. Il comprend, outre le directeur scientifique et des collections de l'établissement, vice-président :

a) Des membres de droit :

– le responsable du service chargé des musées de France ou son représentant ;

– le chef de l'inspection des patrimoines ou son représentant ;

– le directeur du patrimoine et des collections du musée du Quai Branly ou son représentant ;

– le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant ;

b) Deux conservateurs du musée élus par leurs pairs pour une durée de trois ans dans des conditions fixées par le président de l'établissement ;

c) Deux responsables de l'établissement, dont un chargé du développement culturel et de l'action internationale, désignés par le président de l'établissement pour une durée de trois ans ;

d) Huit personnalités qualifiées françaises ou étrangères nommées par arrêté du ministre chargé de la culture dont deux sur proposition du ministre chargé de la recherche, pour une durée de trois ans ;

e) Un représentant de la conservation des musées de Marseille désigné pour une durée de trois ans par le maire de Marseille. En cas de vacance de siège d'une personnalité qualifiée, pour quelque cause que ce soit, un autre membre est nommé dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.

TITRE III

RÉGIME FINANCIER ET COMPTABLE

Art. 21. – L'établissement est soumis aux dispositions des titres Ier et III du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Art. 22. – Les recettes de l'établissement public comprennent :

1° Les subventions, avances et fonds de concours de l'État, des collectivités territoriales et de tout organisme public ou privé ;

2° Le produit des droits d'entrée et des visites-conférences ;

3° Le produit des droits de prises de vue et de tournage ;

4° Les recettes provenant de manifestations artistiques ou culturelles ;

5° Le produit des opérations commerciales et, de façon générale, toutes autres recettes provenant de l'exercice de ses activités ;

6° Le produit des concessions et des occupations des immeubles mis à sa disposition ;

7° Les rémunérations des services rendus et des prestations fournies ;

8° Les produits financiers résultant du placement de ses fonds ;

9° Les revenus des biens meubles et immeubles ;

10° Le produit des participations ;

11° Le produit des aliénations ;

12° Les dons et legs ;

13° Les recettes de mécénat et de parrainage ;

14° Toute autre recette autorisée par les lois et règlements.

Art. 23. – Les charges de l'établissement public sont présentées sous la forme de trois enveloppes regroupant :

1° Les frais de personnel, qui comprennent :

a) Les rémunérations d'activité ;

b) Les cotisations et contributions sociales ;

c) Les prestations sociales et allocations diverses ;

2° Les dépenses de fonctionnement et d'intervention, notamment celles relatives à la conservation, la diffusion, la publication, la valorisation et la présentation au public des biens culturels constituant les collections nationales dont l'établissement a la garde ;

3° Les dépenses d'investissement, notamment celles relatives à l'acquisition, pour le compte de l'État, de biens culturels, ainsi qu'à l'aménagement, l'entretien, les réparations et l'équipement et la restauration des autres biens meubles et des immeubles.

Le cas échéant, sur décision de l'organe délibérant, les dépenses d'intervention peuvent faire l'objet d'une enveloppe distincte.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Art. 24. – Jusqu'à la première élection des représentants du personnel, qui doit avoir lieu dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du présent décret, le conseil d'administration siège valablement sans membre élu. Les représentants du personnel siègent dès leur élection et leur mandat prend fin à la même date que celui des membres nommés.

Art. 25. – Jusqu'à la nomination du président de l'établissement public, le directeur du service à compétence nationale du MuCEM en fonction à la date de publication du présent décret exerce les attributions de celui-ci.

Art. 26. – À titre transitoire et par dérogation au 6° de

l'article 13, le budget primitif de l'exercice 2013 est arrêté par décision conjointe du ministre chargé de la culture et du ministre chargé du budget.

Art. 27. – Les biens mobiliers relevant du service à compétence nationale du MuCEM et appartenant à l'État, autres que les collections mentionnées à l'article 2, sont transférés à l'établissement public en toute propriété et à titre gratuit. Le transfert est constaté par des conventions passées entre l'établissement public et l'État. L'établissement est autorisé à recevoir les biens, droits et obligations constituant l'actif net de l'association dénommée Association de préfiguration du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille. La transmission est réalisée de plein droit à la date d'effet de la dissolution de ladite association.

Art. 28. – À la date d'entrée en vigueur du présent décret, les personnels exerçant leurs activités au sein de l'association mentionnée à l'article 27 sont repris par l'établissement public. Ils conservent à titre individuel le bénéfice des stipulations substantielles de leur contrat. Les services antérieurement accomplis au sein de l'association sont assimilés à des services accomplis au sein de l'établissement.

Art. 29. – L'établissement est substitué à l'État et à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées dans les droits et obligations résultant des contrats, autres que les contrats de travail, passés par ces derniers, pour la réalisation des missions prévues à l'article 2. La désignation de ces contrats est précisée par une convention entre l'établissement, d'une part, et l'État ou l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, selon les cas, d'autre part. Lorsque ces contrats sont relatifs à la prise à bail, à la réalisation et à la gestion des immeubles mentionnés à l'article 7, la substitution intervient à la date de leur mise à disposition pour les immeubles mentionnés à l'article 7. L'État conserve jusqu'à leur achèvement la maîtrise d'ouvrage des opérations ou parties d'opération dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la culture.

Art. 30. – Le présent décret entre en vigueur le premier jour du mois suivant sa publication.

Art. 31. – Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la culture et de la communication, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 février 2013.

Par le Premier ministre, JEAN-MARC AYRAULT
La ministre de la culture et de la communication, AURÉLIE FILIPPETTI

Le ministre de l'économie et des finances,
PIERRE MOSCOVICI

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, GENEVIÈVE FIORASO

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, JÉRÔME CAHUZAC

ARRÊTÉ RELATIF À LA COMMISSION DES ACQUISITIONS

Arrêté du 19 novembre 2013 portant composition et fonctionnement de la commission des acquisitions de l'Établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).

NOR : MCCC1328048A

La ministre de la culture et de la communication, Vu le code du patrimoine, notamment ses livres I^{er} et IV ; Vu le décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'Établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) ; Vu l'arrêté du 23 janvier 2004 fixant les seuils de valeurs à partir desquels le conseil artistique des musées nationaux est consulté,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La commission des acquisitions de l'Établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) prévue par l'article 6 du décret du 21 février 2013 susvisé est présidée par le président de l'établissement public.

Elle comprend, outre son président, quinze membres :

- 1° Le directeur général des patrimoines ou son représentant ;
- 2° Le directeur scientifique et des collections du MuCEM ;
- 3° Le responsable du département de la recherche et de l'enseignement du MuCEM ;
- 4° Le responsable du département des collections et des ressources documentaires du MuCEM ;
- 5° Le président de la Société des amis du MuCEM ;
- 6° Un membre élu pour une durée de deux ans parmi les conservateurs en fonctions au MuCEM ;
- 7° Neuf personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelable par arrêté du ministre chargé de la culture. Le président peut également inviter à participer aux séances de la commission, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Art. 2. – Toute vacance, pour quelque cause que ce soit, ou perte de la qualité au titre de laquelle les membres de la commission ont été nommés ou élus donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 3. – La commission se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. En cas d'absence ou d'empêchement du président, la présidence de la séance est assurée par le directeur scientifique et

des collections. La commission ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée avec le même ordre du jour dans un délai de quinze jours. Elle délibère alors sans condition de quorum. Les votes sont émis à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Un membre de la commission peut donner, par écrit, mandat à un autre membre de le représenter à une séance. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat pour une même réunion. Le mandat est remis au président de la commission au début de chaque séance.

Art. 4. – En cas d'urgence entre deux séances plénières de la commission, les projets d'acquisition sont examinés par une délégation permanente, constituée pour la durée du mandat de la commission. Cette délégation est réunie ou consultée par tous moyens utiles par le président de l'Établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. La délégation permanente est composée :

- 1° Du président de l'Établissement public du MuCEM ;
- 2° Du directeur général des patrimoines ou de son représentant ;
- 3° D'un membre élu au sein de la commission des acquisitions parmi ceux mentionnés au 7° de l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 5. – La commission des acquisitions examine les orientations générales de la politique d'acquisition proposées par le président de l'établissement public. Elle délibère, sur le rapport des conservateurs ou chargés de collections compétents, des propositions d'acquisition à titre onéreux ou gratuit que lui soumet le président. Chaque année, le président présente à la commission le bilan de la politique d'acquisition de l'année précédente.

Art. 6. – Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 novembre 2013.

AURÉLIE FILIPPETTI

INSTANCES STATUAIRES

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUCEM

Le MuCEM est géré sous la forme d'un établissement public national à caractère administratif, créé par le décret n° 2013-157 du 21 février 2013, entré en vigueur le 1^{er} mars 2013. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'établissement est dirigé par un président nommé par décret, qui préside le conseil d'administration et le conseil d'orientation scientifique. Le président est assisté par un directeur scientifique et des collections et par un administrateur général. Lui sont également directement rattachés, dans l'organigramme élaboré pour définir le fonctionnement de l'établissement, un département du développement culturel et des relations internationales, ainsi qu'un département de la communication et du mécénat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre son président, le conseil d'administration comprend dix-sept membres :

Six représentants de l'État :

- Le secrétaire général du ministère chargé de la culture ou son représentant ;
- Le directeur général des patrimoines ou son représentant ;
- Le responsable du service des musées de France ou son représentant ;
- Le directeur du budget ou son représentant ;
- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ;
- Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille ou son représentant.

Trois représentants des collectivités territoriales :

- Le maire de Marseille ou son représentant ;
- Le président du conseil général des Bouches-du-Rhône ou son représentant ;
- Le président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.

Six personnalités françaises ou étrangères :

Elles sont désignées en raison de leur compétence pour une durée de trois ans par arrêté du ministre chargé de la culture, l'une d'entre elles sur proposition du ministre chargé de la recherche. L'arrêté du 23 mai 2013 a désigné les personnes suivantes :

- Yves Aubin de La Messuzière, ancien ambassadeur, président de la Mission laïque française, ancien président de l'association de préfiguration du MuCEM ;
- Celenk Baffra, directrice scientifique-adjointe du Musée

- d'art moderne d'Istanbul (« Istanbul Modern ») ;
- Jean-Pierre Étienvre, directeur de la Casa Velasquez ;
- Mona Khazindar, directrice générale de l'Institut du monde arabe ;
- Leïla Ladjimi Sebäi, historienne et archéologue, directeur de recherches à l'Institut national du patrimoine de Tunis ;
- Brigitte Marin, professeur des universités, directrice de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH).

Deux représentants du personnel :

- Cécile Richet ;
- Frédéric Mougenot.

LE CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Le conseil d'orientation scientifique est consulté sur la politique scientifique et culturelle de l'établissement. Présidé par le président de l'établissement public, il a pour vice-président le directeur scientifique et des collections. Il comprend en outre dix-sept membres :

Quatre membres de droit :

- Le responsable du service des musées de France ou son représentant ;
- Le chef de l'inspection des patrimoines ou son représentant ;
- Le directeur du patrimoine et des collections du musée du Quai Branly ou son représentant ;
- Le directeur général du CNRS ou son représentant.

Deux conservateurs du musée élus par leurs pairs :

- Myriam Morel ;
- Émilie Girard.

Deux responsables de l'établissement désignés par le président :

- Denis Chevallier, adjoint au directeur scientifique et des collections, responsable du département recherche et enseignement ;
- Thierry Fabre, responsable du département du développement culturel et des relations internationales.

Huit personnalités qualifiées françaises ou étrangères :

Elles sont nommées par le ministre chargé de la culture, dont deux sur proposition du ministre chargé de la recherche. L'arrêté du 24 juillet 2013 a désigné les personnalités suivantes :

- Patrick Boucheron, historien, professeur des universités ;
- Jean Boutier, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- Jocelyne Daklia, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- Emmanuel Ethis, président de l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse ;
- David Lefèvre, archéologue, professeur des universités ;
- Anne Christine Taylor, directrice de recherches au

- CNRS, directrice du département de la recherche et de l'enseignement au musée du quai Branly ;
- Lucette Valensi, directrice d'études émérite à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
 - Catherine Virlouvet, historienne, directrice de l'École française de Rome.

Un représentant de la conservation des musées de Marseille désigné par le maire de Marseille :

- Annie Phillipon.

LA COMMISSION D'ACQUISITION

La commission d'acquisition est consultée sur la politique d'acquisitions de biens culturels destinés à enrichir les collections de l'établissement. Elle est présidée par le président de l'établissement public. Sa composition a été fixée par un arrêté du 19 novembre 2013. Elle comprend, outre son président, quinze membres.

Cinq membres de droit :

- Le directeur du patrimoine ou son représentant ;
- Le directeur scientifique et des collections du MuCEM ;
- Le responsable du département de la recherche et de l'enseignement du MuCEM ;
- Le responsable du département des collections et des ressources documentaires du MuCEM ;
- Le président de la société des Amis du MuCEM.

Un représentant de la conservation :

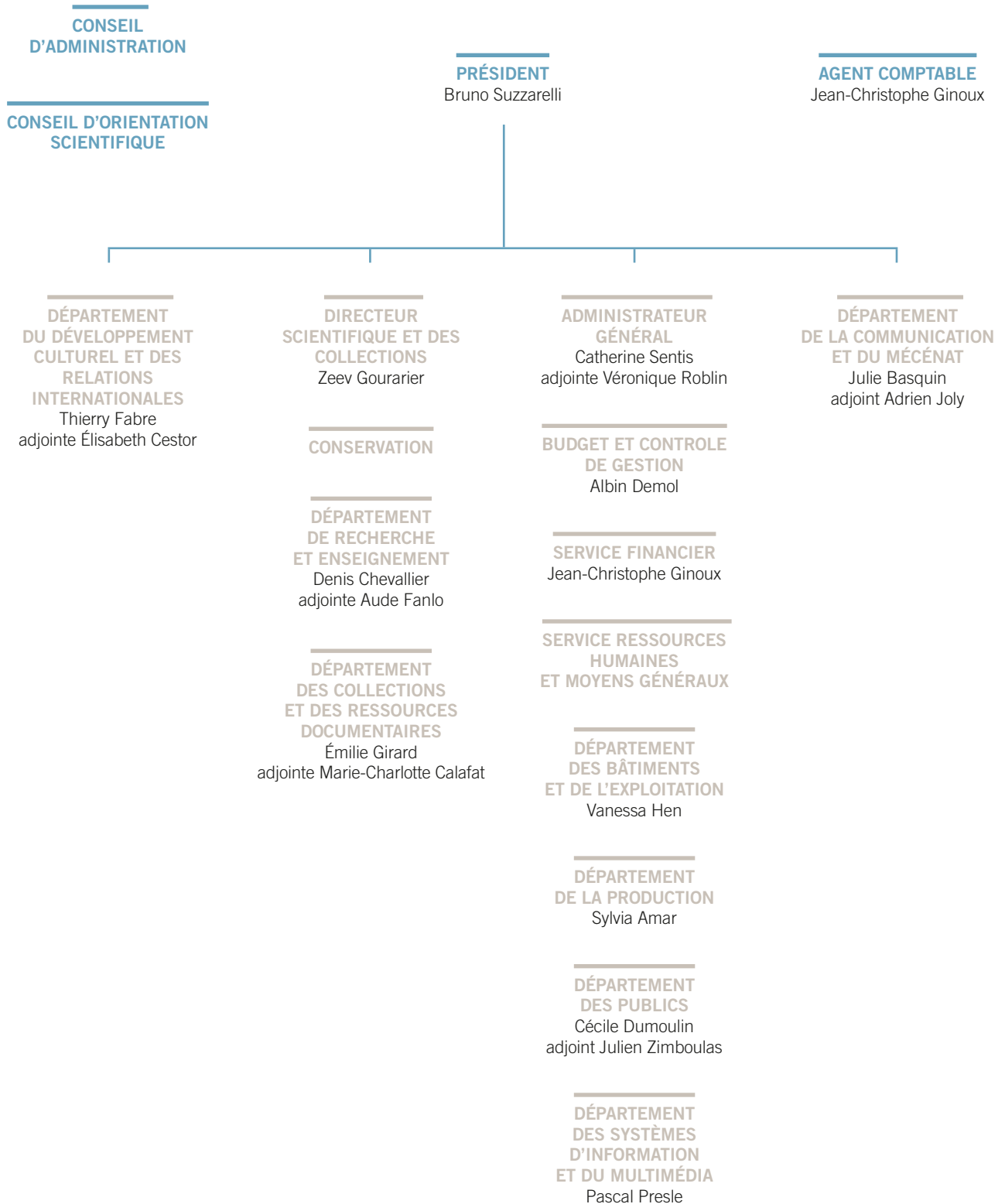
Il est élu pour une durée de deux ans : Jean-Roch Bouiller.

Neuf membres nommés par arrêté du ministre chargé de la culture :

L'arrêté du 19 novembre 2013 a désigné les personnalités suivantes :

- Alexandre Delarge, conservateur du musée du Val de Bièvre à Fresnes ;
- Michel Guiraud, directeur des collections du Museum national d'Histoire naturelle ;
- Hélène Lafont-Couturier, directrice du musée des Confluences à Lyon ;
- Nathalie Le Dantec, adjointe au directeur des études, filière restaurateurs, Institut national du Patrimoine ;
- Yves le Fur, directeur du département du patrimoine et des collections du musée du Quai Branly ;
- Sophie Makariou, directrice du musée Guimet ;
- Aude Pessey-Lux, directrice du musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration, Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration ;
- Dominique Séréna-Allier, directrice du Museon Arlaten ;
- Laurent Védrine, directeur du musée d'histoire de la ville de Marseille.

ORGANIGRAMME



AGENDA DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Vendredi 7 juin				
22h00	CONCERT	The Khoury Project et Estrella Morente	Fort Saint-Jean	Gratuit
Mercredi 12 juin				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 13 juin				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 14 juin				
18h00	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	RENCONTRE DÉBAT	«L'art en guerre, à la Villa Air Bel, au Camp des Milles et chez les Croque-Fruits» avec Laurence Bertrand-Dorléac et Alain Paire	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉMA	Transit, de René Allio	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Samedi 15 juin				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «LE NOIR ET LE BLEU»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
11h00	ITINÉRAIRE URBAIN	Promenade commentée en compagnie d'Alain Paire, sur les traces des événements et des lieux de mémoire de l'histoire de Marseille dans les années 1940	Vieux-Port	Gratuit
14h00	CINÉMA	État de piège ou la filière marseillaise, de Teri Wehn-Damisch	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
15h30	CINÉMA	Les Camps du silence, de Bernard Mangiante	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
18h30	RENCONTRE DÉBAT	«Varian Fry, l'ami américain / Gilberto Bosques, le diplomate mexicain» avec Jean-Marie Guillon, Gérard Malgat et Alain Paire	Fort Saint-Jean	Entrée libre
21h30	SPECTACLE	«On chantait quand même - Radio Transit», par Serge Hureau et le Hall de la chanson	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Dimanche 16 juin				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h30	CINÉMA	Resisting Paradise, de Barbara Hammer	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
18h30	CINÉMA	Fluchtweg nach Marseille/Escape Route to Marseilles, de Ingemo Engstrom	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€

Lundi 17 juin				
12h00 >19h00	CINÉMA	Projections des documentaires en compétition pour le PriMed	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
Mercredi 19 juin				
12h00 >19h00	CINÉMA	Projections des documentaires en compétition pour le PriMed	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 20 juin				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
12h00 >19h00	CINÉMA	Projections des documentaires en compétition pour le PriMed	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
Vendredi 21 juin				
10h00 >12h00	CONFÉRENCE-DÉBAT	«Valeurs, financement et avenir des télévisions de service public en Méditerranée» avec les présidents des télévisions méditerranéennes	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
17h00	CÉRÉMONIE	Remise du PriMed en présence des réalisateurs	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Samedi 22 juin				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «AU BAZAR DU GENRE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
12h00 >19h00	CINÉMA	Projection des documentaires et reportages primés	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
Dimanche 23 juin				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Mercredi 26 juin				
14h30	VISITE DU PARCOURS TACTILE	Visite multisensorielle de la Galerie de la Méditerranée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 27 juin				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 28 juin				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€

20h00	CINÉMA	Mamma Roma, de Pier Paolo Pasolini, Pier Paolo Pasolini: cultura e società, de Carlo Di Carlo, Appunti per un critofilm, de Maurizio Ponzi	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
Samedi 29 juin				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «LE NOIR ET LE BLEU»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
17h30	SPECTACLE DE MARIONNETTES	Eau là là, compagnie 7 ^e Act	Place du Dépôt, fort Saint-Jean	Entrée libre
18h30	CINÉMA	Soirée Traversées Espagne	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Dimanche 30 juin				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
17h30	SPECTACLE DE MARIONNETTES	CycloïD, compagnie 7 ^e Acte	Place du Dépôt, fort Saint-Jean	Entrée libre
18h30	CINÉMA	La bocca del lupo, de Pietro Marcello	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
20h30	APÉRO-CONCERT	Ashes to Machine	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉMA	Bab el Oued City, de Merzak Allouache	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Mercredi 3 juillet				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 4 juillet				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h00	PERFORMANCE AUDIOVISUELLE	Good Bye Schlöndorff, avec Waël Koudaih, Naissam Jalal et Yann Pittard	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Vendredi 5 juillet				
16h30	CINÉMA	Albert Camus, un combat contre l'absurde, de James Kent	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	RENCONTRE-DÉBAT	Pourquoi Camus ? Avec Maïssa Bey, Benjamin Stora et Jean-Yves Guérin.	Fort Saint-Jean	Entrée libre
20h00	RENCONTRE-DÉBAT	«Camus, un penseur de notre temps ?» Avec David Lindenberg, écrivain, journaliste et philosophe, Macha Séry, Denis Salas et Martin Frieyro	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉMA	L'Étranger, de Luchino Visconti	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Samedi 6 juillet				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€

11h00	VISITE «AU BAZAR DU GENRE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h30	CINÉMA	Albert Camus, de Paul Vecchiali	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
18h30	RENCONTRE-DÉBAT	«Camus et la Méditerranée : un homme des deux rives ?» Avec Hélène Rufat, Jean-François Mattei, Yahia Belaskri et Thierry Fabre	Fort Saint-Jean	Entrée libre
20h00	RENCONTRE-DÉBAT	«Camus et la création artistique : héritages, influences et adaptations de l'imaginaire camusien». Avec Alexis Jenni et Jacques Ferrandez et Anouar Benmalek, écrivain	Fort Saint-Jean	Entrée libre
21h30	SPECTACLE	La Postérité du Soleil. René Char, Albert Camus, correspondance de Bruno Raffaelli et Jean-Paul Schintu	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Dimanche 7 juillet				
14h00 >18h00	CINÉMA	Campus FIDMarseille	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
18h30	RENCONTRE-DÉBAT	Table ronde sur la circulation des festivals en Méditerranée	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
Mercredi 10 juillet				
15h00	RENCONTRE-DÉBAT	«Minorités sexuelles et raciales : concurrence ou convergence ?» avec Éric Fassin	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
19h30	RENCONTRE-DÉBAT	Le pouvoir des images : autour du cycle d'expositions Les choses de ce côté du monde, avec François Cheval et les artistes	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
Judi 11 juillet				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
15h00 >18h30	RENCONTRE-DÉBAT EN MUSIQUE	D'où vient l'avenir ? Autour du projet «Alefba. Monde des musiques»	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Vendredi 12 juillet				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h00	CONCERT	Radio Babel Marseille	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉ-CONCERT	Cœur fidèle, de Jean Epstein Musique Sam Karpينيا	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Samedi 13 juillet				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «LE NOIR ET LE BLEU»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h30	CONCERT	SIRA : Jasser Haj Youssef Quartet avec la Camerata de l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée	Fort Saint-Jean	Entrée libre

Dimanche 14 juillet				
11h00	VISITE DE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Mercredi 17 juillet				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 18 juillet				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 19 juillet				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
21h30	OPÉRA	Retransmission d'Elektra, de Richard Strauss	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Samedi 20 juillet				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «AU BAZAR DU GENRE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	CINÉMA	Vengo, de Tony Gatlif	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
20h30	APÉRO-CONCERT	SSAHHA	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉMA	Trances, de Ahmed El Maanouni	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Dimanche 21 juillet				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	CINÉMA	Fatma, d'Ahmed Badrakhan	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
17h30	SPECTACLE DE MARIONNETTES	«Conférence marionnettique», collectif Zonzons	Place du Dépôt, fort Saint-Jean	Entrée libre
18h30	CINÉMA	Le Blues de l'Orient, de Florence Strauss	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
20h30	CINÉMA	J'ai même rencontré des Tziganes heureux, de Aleksandar Petrovic	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Lundi 22 juillet				
20h30	CONCERT	Avec les chanteurs et instrumentistes de l'Académie européenne de Musique autour du compositeur italien Francesco Cavalli	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre

Mercredi 24 juillet				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 25 juillet				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 26 juillet				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	CINÉMA	Les Plages d'Agnès, d'Agnès Varda	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
20h30	APÉRO-CONCERT	Gerardo Casiello	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉMA	Toni, de Jean Renoir	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Samedi 27 juillet				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «LE NOIR ET LE BLEU»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30 et 22h30	CINÉMA	Projection de deux films inédits en partenariat avec Aflam	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
Dimanche 28 juillet				
11h00	VISITE DE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	CINÉMA	Honeymoons, de Goran Paskaljevic	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
22h00	CINÉMA	L'Éternité et un jour, de Theo Angelopoulos	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Mercredi 31 juillet				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 1 ^{er} août				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 2 août				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Samedi 3 août				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€

11h00	VISITE «AU BAZAR DU GENRE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Mercredi 7 août				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 8 août				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 9 août				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Samedi 10 août				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «LE NOIR ET LE BLEU»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Dimanche 11 août				
11h00	VISITE DE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Mercredi 14 août				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 15 août				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 16 août				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Samedi 17 août				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «AU BAZAR DU GENRE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Dimanche 18 août				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€

16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Mercredi 21 août				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Jeudi 22 août				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Vendredi 23 août				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	PERFORMANCE, LECTURE, MUSIQUE	Histoires vraies de la Méditerranée, avec François Beaune et Fabienne Pavia	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Samedi 24 août				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «LE NOIR ET LE BLEU»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	CINÉMA	Courts-métrages	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
20h30	APÉRO-CONCERT	Kirika	Fort Saint-Jean	Entrée libre
22h00	CINÉMA	Voyage en Italie, de Roberto Rossellini	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Dimanche 25 août				
11h00	VISITE DE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h30	CINÉMA	Du côté de la côte, d'Agnès Varda et Bezness, de Nouri Bouzid	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
Mercredi 28 août				
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
19h15	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Fort Saint-Jean	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
20h00	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Forum du J4	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Jeudi 29 août				
11h00	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
19h15	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Fort Saint-Jean	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€

20h00	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Forum du J4	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Vendredi 30 août				
18h00	CONCERT	Erdem Helvacioğlu	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h00	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Forum du J4	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Samedi 31 août				
11h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	Fort Saint-Jean	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€
11h00	VISITE «AU BAZAR DU GENRE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
15h00	RENCONTRE-DÉBAT ET PERFORMANCES	Marseille Hip Hop, «Chroniques de Mars» avec DJ Rebel et Julien Valnet	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
18h00	CONCERT	Erdem Helvacioğlu	Auditorium Germaine Tillion	Entrée libre
19h15	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Fort Saint-Jean	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
20h00	PERFORMANCE	Trois Agoras Marseille : l'art du geste dans la Méditerranée, Virgilio Sieni	Forum du J4	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Dimanche 1^{er} septembre				
18h30	CINÉMA	Soirée Marseille en cinéma	Auditorium Germaine Tillion	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
Lun 2 sept				
18h30	RENCONTRE-DÉBAT	Dominique Schnapper	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 4 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h30	CINÉMA CONCERT	Femmes pionnières du cinéma	Auditorium	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€
Jeudi 5 septembre				
18h30	RENCONTRE-DÉBAT	Bonaparte en Égypte : aux sources de la civilisation ? avec Robert Solé	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Adieu Bonaparte de Youssef Chahine (Égypte-France, 1985, 1h55)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 6 septembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h30	CONCERT	Djazia Satour	Auditorium	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
Samedi 7 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MuCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
15h00	VISITE-JEU «LE FORT EN FÊTE»	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€ Tarif enfant 5€

15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	CINÉMA	Sicilia ! de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet (Italie, 1998, 1h06)	Auditorium	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
20h30	CINÉMA	1958 de Ghassan Salhab (Liban, 2009, 1h06)	Auditorium	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€

Dimanche 8 septembre

14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
14h30	CINÉMA	Retrouver Ouled Moumen d'Izza Génini (Maroc, 1994, 52 min)	Auditorium	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	CINÉMA	Citadel (Memories of Beirut) d'Atom Egoyan (Canada, 2006, 1h33)	Auditorium	Tarif plein 5€ Tarif réduit 3€

Lundi 9 septembre

18h30	RENCONTRE-DÉBAT	Odyssea d'Antoine d'Agata conversation entre Antoine d'Agata et Michel Péraldi. Modération François Cheval	Auditorium	Entrée libre
-------	-----------------	--	------------	--------------

Mercredi 11 septembre

14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30 19h00 21h00	RENCONTRE-DÉBAT CINÉMA	Virilité à l'écran Danièle Hibon invite Antoine de Baecque Tarzan de W.S. Van Dyke (États-Unis, 1932, 1h40) L'Équipée sauvage de László Benedek (États-Unis, 1953, 1h19)	Auditorium	Tarif plein 8€ Tarif réduit 6€

Jeudi 12 septembre

Toute la journée	SPECTACLES INSTALLATIONS	SATURN II - CITYSCAPE Karl Van Welden	Fort Saint-Jean	Entrée libre
de 9h30 à 13h de 14h30 à 18h	RENCONTRE-DÉBAT	Héritages arabo-islamiques en Europe méditerranéenne Archéologie, Histoire, Anthropologie, organisé par l'INRAP en partenariat avec le MUCEM	Auditorium	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
18h30	RENCONTRE-DÉBAT	Rifa'a Rafi' Al-Tahtawi, Le Montesquieu arabe. Avec Leyla Dakhli	Auditorium	Entrée libre
21h00	CINÉMA	À la recherche de Rifa'a Rafi' Al-Tahtawi ? de Salah Hashem (Égypte-Koweït, 2008, 1h22)	Auditorium	Entrée libre

Vendredi 13 septembre

Toute la journée	SPECTACLES INSTALLATIONS	SATURN II - CITYSCAPE Karl Van Welden	Fort Saint-Jean	Entrée libre
de 9h30 à 13h de 14h30 à 18h	RENCONTRE-DÉBAT	Héritages arabo-islamiques en Europe méditerranéenne Archéologie, Histoire, Anthropologie, organisé par l'INRAP en partenariat avec le MUCEM	Auditorium	Entrée libre

18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	Tarif plein 12€ Tarif réduit 9€
20h30	CONCERT	Fusion - Naseer Shamma	Auditorium	20 € / 15 €
Samedi 14 septembre - Journées européennes du patrimoine				
Toute la journée	SPECTACLES INSTALLATIONS	SATURN II - CITYSCAPE Karl Van Welden	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Toute la journée	VISITE DE L'EXPOSITION « PRÉSENTÉE VIVANTE »	Visite libre	CCR	Entrée libre
de 9h30 à 13h de 14h30 à 18h	RENCONTRE	Héritages arabo-islamiques en Europe méditerranéenne Archéologie, Histoire, Anthropologie, organisé par l'INRAP en partenariat avec le MuCEM	Auditorium	Entrée libre
10h30, 11h30 13h30, 14h30 15h30, 16h30	VISITE DES COULISSES DU MUCEM	Visite guidée	CCR	Entrée libre
11h30	CONCERT	Nederlands Kamerkoor « 20 lieux sur la mer » - Musicatreize	Fort Saint-Jean	Entrée libre
16h30	CONCERT	Ensemble Musicatreize « 20 lieux sur la mer » - Musicatreize	CCR	Entrée libre
18h00	CONCERT	Compagnie rassegna apéro-concert	CCR	Entrée libre
18h30	CINÉMA	Il était une fois Beyrouth, histoire d'une star de Jocelyne Aaab (Liban/France, 1994, 1h40)	Auditorium	5 € / 3 €
20h30	CINÉMA	The Lebanese Rocket Society de Khalil Joreige et Joana Hadjithomas (Liban, 2013, 1h35)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 15 septembre - Journées européennes du patrimoine				
Toute la journée	SPECTACLES INSTALLATIONS	SATURN II - CITYSCAPE Karl Van Welden	Fort Saint-Jean	Entrée libre
Toute la journée	VISITE DE L'EXPOSITION « PRÉSENTÉE VIVANTE »	Visite libre	CCR	Entrée libre
10h30, 11h30 13h30, 14h30 15h30, 16h30	VISITE DES COULISSES DU MUCEM	Visite guidée	CCR	Entrée libre
14h30	CINÉMA	Petites guerres de Maroun Baghdadi (Liban, 1980, 1h48)	Auditorium	5 € / 3 €
17h30	SPECTACLES	L'histoire de la marionnette Compagnie Arketal	Fort Saint-Jean	Entrée libre
18h30	CINÉMA	Hors la vie de Maroun Bagdadi (France/Italie/Belgique, 1991, 1h37)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 16 septembre				
14h00	RENCONTRE INSTALLATIONS	Tenso Days : « L'improvisation vocale » Conférence, ateliers, tables rondes	Auditorium	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	« Aller à l'encontre de soi-même » Conversation entre Wajdi Mouawad et Patrick Boucheron	Auditorium	Entrée libre

21h30	CONCERT	Nederlands Kamerkoor En collaboration avec Tenso	Auditorium	12 € / 9 €
Mercredi 18 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
18h30	RENCONTRE	Rebelles et irréductibles Danièle Hibon invite Nathalie Léger	Auditorium	8 € / 6 €
19h00		La Renarde de Michael Powell et Emeric Pressburger (Royaume-Uni et États-Unis, 1950, 1h50)		
21h00		Wanda de Barbara Loden (États-Unis, 1970, 1h42)		
Jeudi 19 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée en anglais	J4	12 € / 9 €
18h30	RENCONTRE	Les Saint-Simoniens ou les noces de l'Orient et de l'Occident Avec Michel Levallois	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Chafika et Metwalli d'Ali Badrakhan (Égypte, 1978, 3h)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 20 septembre				
17h30	RENCONTRE	Marseilles: a counter-cartography Avec Irit Rogoff et Simon Harvey	Auditorium	Entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Resonant architecture	Auditorium	8 € / 6 €
Samedi 21 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	RENCONTRE	Marseilles: a counter-cartography Présentation de l'étude	Auditorium	Entrée libre
15h00	ACTIVITÉS	Stage de marionnettes (séance 1/2)	Salle d'atelier	20 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CINÉMA	De l'autre côté de Fatih Akin (Turquie/Allemagne, 2007, 2h02)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 22 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Six courts-métrages turcs de Maurice Pialat (France, 1964)	Auditorium	5 € / 3 €

16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h30	CINÉMA CONCERT	La Vierge d'Istanbul de Tod Browning (États-Unis, 1920, 1h08)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 23 septembre				
18h30	RENCONTRE	1973, La crise du pétrole	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 25 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
18h30 19h00 21h00	RENCONTRE	Fatalement féminines Danièle Hibon invite Dominique Païni Chronique d'un amour de Michelangelo Antonioni (Italie, 1950, 1h40) Journal d'une fille perdue de Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1929, 2h05)	Auditorium	8 € / 6 €
Jeudi 26 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée en anglais	J4	12 € / 9 €
18h30	RENCONTRE	Joachim Winckelmann et la Grèce blanche : genèse d'un mythe occidental Avec Philippe Jockey	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Olympia, Fest der Völker (Les Dieux du stade, fête des peuples) de Leni Riefensthal (Allemagne, 1936, 2h07)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 27 septembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Abed Azrie	Auditorium	20 € / 15 €
20h30	SPECTACLES	Spartacus Théâtre La Licorne / Claire Dancoisne	Fort Saint-Jean	12 € / 9 €
Samedi 28 septembre - Journée mondiale des sourds				
11h00	ACTIVITÉS	Atelier d'initiation à la LSF	J4	Entrée libre
11h30	SPECTACLES	Papiers timbrés Compagnie du Funambule	Auditorium	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Socialisme de Jean-Luc Godard (France/Suisse, 2010, 1h42)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	ACTIVITÉS	Stage de marionnettes (séance 2/2)	Salle d'atelier	20 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €

20h30	SPECTACLES	Spartacus, Théâtre La Licorne / Claire Dancoisne	Fort Saint-Jean	12 € / 9 €
20h30	CINÉMA	Méditerranée de Jean-Daniel Pollet (France, 1963, 44 min)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 29 septembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Trois jours en Grèce de Jean-Daniel Pollet (France, 1990, 1h30)	Auditorium	5 € / 3 €
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Jour après jour de Jean-Paul Fargier (France, 2007, 1h05)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	L'amour c'est gai, l'amour c'est triste de Jean-Daniel Pollet (France, 2006, 1h35)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 30 septembre				
18h30	RENCONTRE	Peine de mort, le long combat vers l'abolition Avec Anne Carole et Emmanuel Taïeb	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 2 octobre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	Visite guidée	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
18h30	RENCONTRE	La traversée des genres Danièle Hibon invite Melvil Poupaud	Auditorium	8 € / 6 €
19h00		Crossdresser de Chantal Poupaud (France, 2010, 1h20)		
21h00		Laurence anyways de Xavier Dolan (Canada, 2012, 2h39)		
Jeudi 3 octobre				
19h00	RENCONTRE	Abd el-Kader, construction d'une icône nationale Avec Slimane Zeghidour	Auditorium	Entrée libre
21h00	CINÉMA	À la recherche de l'émir Abd el-Kader de Mohamed Latrèche (France, Algérie, 2004, 52 min)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 4 octobre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Gangpol und mit	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 5 octobre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	La Peau de Liliana Cavani (Italie/France, 1981, 2h15)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier contes « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Salle d'atelier	12 € / 9 € 5 €

15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CINÉMA	Le Règne de Naples de Werner Schroeter (Allemagne/Italie, 1978, 2h10)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 6 octobre - 1 ^{er} dimanche du mois, entrée libre des expositions				
11h30,14h00, 16h00	SPECTACLES CINÉMA	Chemin faisant, Marseille	Auditorium	Entrée libre
Lundi 7 octobre				
18h30	RENCONTRE	D'une photographie arménienne aux origines de la photographie du Levant Conférence de François Cheval	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 9 octobre - Journée mondiale du handicap				
11h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée en LSF	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE DU PARCOURS TACTILE DE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
14h30	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
14h30	CINÉMA	Bab'aziz le prince qui contemplait son âme de Nacer Khemir (2006, 1h36)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	RENCONTRE	Itinéraires sexuels pré-maritaux et gestions de la norme virginal en Tunisie Avec Ibtissem Ben Dridi	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Hymen national de Jamel Mokni (Belgique-Tunisie, 2011, 1h)	Auditorium	5 € / 3 €
Jeudi 10 octobre				
18h30	RENCONTRE	Friedrich Nietzsche, le gai savoir et Carmen Avec Paolo D'Iorio	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Nietzsche, un voyage philosophique d'Alain Jaubert (France, 2001, 1h40)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 11 octobre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Le quatuor Minguet interprète l'œuvre du compositeur Wolfgang Rihm	Auditorium	20 € / 15 €
Samedi 12 octobre				
10h00 > 17h30	ACTIVITÉS	Stage d'écriture Racontez votre histoire !	Salle d'atelier	40 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	Salle d'atelier	8 €
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €

16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h30	CINÉMA	Chronique d'une disparition d'Elia Suleiman (Palestine, 1996, 1h24)	Auditorium	5 € / 3 €
20h30	CINÉMA	Omar de Hany Abu-Assad (Palestine, 2013, 1h36)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 13 octobre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Bab'aziz le prince qui contemplait son âme de Nacer Khemir (2006, 1h36)	Auditorium	12 € / 9 €
16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Kadosh d'Amos Gitai (France/Israël, 1999, 1h50)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	Jaffa, la mécanique de l'orange d'Eyal Sivan (Israël/Belgique/France, 2009, 1h30)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 14 octobre				
18h30	RENCONTRE	« Un inclassable flaneur savant » Grand entretien avec Jean-Christophe Bailly Avec Renaud Ego	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 16 octobre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Pinocchio d'Enzo d'Alo (Italie, 2013, 1h18)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
18h30 20h30	RENCONTRE	L'adolescence, objectif sexualité transgressions ordinaires et paniques adultes Avec Michel Bozon Et toi t'es sur qui ? de Lola Doillon (France, 2007, 1h30)	Auditorium	Entrée libre 5 € / 3 €
Jeudi 17 octobre				
18h30	RENCONTRE	Constantin Cavafis, l'Alexandrin Avec Takis Théodoropoulos	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Constantin Cavafis d'Eglal Errera et Ersi Sotiropoulos (France, 1998, 45 min)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 18 octobre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Soundwalk Collective	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 19 octobre				
Toute la journée	ACTIVITÉS	Découverte de l'Odyssée des enfants	Odyssée des enfants	Entrée libre
10h00 >17h00	ACTIVITÉS	Stage Le portrait, tout un art !	Salle d'atelier	40 €

14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Soundwalk Collective	Auditorium	12 € / 9 €
Dimanche 20 octobre				
Toute la journée	ACTIVITÉS	Parcours-jeu « Fort en histoire »	Fort Saint-Jean	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Pinocchio d'Enzo d'Alo (Italie, 2013, 1h18)	Auditorium	5 € / 3 €
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT- JEAN	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Lundi 21 octobre				
14h30	CINÉMA	Eugenio de Jean-Jacques Prunès (Italie, 2006, 37 min)	Auditorium	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	1982, la marche des beurs	Auditorium	Entrée libre
21h00	RENCONTRE	Semaine de la pop philosophie. Sommes-nous dans un nouveau « moment » philosophique ? Avec Frédéric Worms, Françoise Gaillard et Éric Aeschmann	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 23 octobre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Rouge comme le ciel de Cristiano Bortone (Italie, 2010, 1h30)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00, 16h00 17h00	ACTIVITÉS	Mini Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	Salle d'atelier	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	Carte blanche à Ersi Sotiropoulos	Auditorium	8 € / 6 €
19h00		Tristana de Luis Buñuel (France, 1970, 1h35)		
21h00		Le Locataire de Roman Polanski (France, 1976, 2h05)		
Jeudi 24 octobre				
15h00, 15h30, 16h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	Entrée libre
Vendredi 25 octobre				
Toute la journée	ACTIVITÉS	Parcours-jeu « Fort en histoire »	Fort Saint-Jean	Entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Henri Tomasi	Auditorium	20 € / 15 €
Samedi 26 octobre				
11h00	RENCONTRE	Dieu et l'image, du Veau d'or à Pierre et Gilles avec Odon Vallet	Auditorium	Entrée libre
15h00, 16h00 17h00	ACTIVITÉS	Atelier de marionnettes	Forum	Entrée libre

14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	RENCONTRE	Histoire des relations entre juifs et musulmans Avec Abdelwahab Meddeb, Benjamin Stora et Karim Miské	Auditorium	Entrée libre
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CINÉMA	Ayer no termina nunca d'Isabel Coixet (Espagne, 2013, 1h48)	Auditorium	5 € / 3 €

Dimanche 27 octobre

14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Rouge comme le ciel de Cristiano Bortone (Italie, 2010, 1h30)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	SPECTACLES	Le devin malgré lui, contes du Maghreb	Forum	Entrée libre
16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	El perro negro : histoire de la guerre civile espagnole de Péter Forgács (Pays-Bas/France, 2005, 1h24)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	Pain noir d'Agusti Villaronga (Espagne, 2011, 1h48)	Auditorium	5 € / 3 €

Lundi 28 octobre

14h30, 15h30 16h30	ACTIVITÉS	Atelier de cartographie	Forum	Entrée libre
14h30	CINÉMA	Ali Zaoua, prince de la rue de Nabil Ayouch (France/Maroc/Belgique, 2001, 1h40)	Auditorium	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	Aller-retour, citoyenneté et déplacements Avec Antoni Muntadas et Anastasia Makridou-Bretonneau	Auditorium	Entrée libre

Mercredi 30 octobre

14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Azur et Asmar de Michel Ocelot (France/Belgique/Italie/Espagne, 2006, 1h39)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00, 16h00 17h00	ACTIVITÉS	Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	Salle d'atelier	Entrée libre
18h30, 19h00, 21h00	RENCONTRE CINÉMA	Ersi Sotiropoulos invite Michel Demopoulos Strella de Panos Koutras (Grèce, 2009, 1h56) Attenberg d'Athina-Rachél Tsangari (Grèce, 2010, 1h30)	Auditorium	8 € / 6 €

Jeudi 31 octobre

15h00, 15h30, 16h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	Jacques Berque, un isthme entre deux rives. Avec Thierry Fabre	Auditorium	Entrée libre

Vendredi 1 ^{er} novembre				
Toute la journée	ACTIVITÉS	Découverte de l'Odyssée des enfants	Odyssée des enfants	Entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Tarek Yamani Trio	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 2 novembre				
12h30, 16h30	RENCONTRE CINÉMA	Seconde ville. Film en marche par Séverine Mathieu	Forum	Entrée libre
14h00	SPECTACLES	Le sort de Karagöz, Cie Théâtre populaire du Yourtistan	Forum	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h30	SPECTACLES INSTALLATIONS	Femmeuses#19 par Cécile Proust	Auditorium	12 € / 9 €
Dimanche 3 novembre - 1 ^{er} dimanche du mois, entrée libre des expositions				
12h30, 16h30	RENCONTRE CINÉMA	Seconde ville. Film en marche par Séverine Mathieu	Forum	Entrée libre
15h00	SPECTACLES	Lo cunto dei cunti (Le conte des contes)	Forum	Entrée libre
18h30	SPECTACLES	What if Par Maja Delak	Auditorium	12 € / 9 €
Lundi 4 novembre				
14h00, 16h30	RENCONTRE CINÉMA	Seconde ville. Film en marche par Séverine Mathieu	Forum	Entrée libre
15h00	RENCONTRE CINÉMA	Jeux de genre. Avec Mona Zagai et Jean-Louis Sbardell. Modération Sylvie Octobre.	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 6 novembre				
12h30, 16h30	RENCONTRE CINÉMA	Seconde ville. Film en marche par Séverine Mathieu	Forum	Entrée libre
14h00, 14h30 15h00, 15h30	ACTIVITÉS	Atelier découverte « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Forum	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h30	SPECTACLES	Ben/o de Güldem Durmaz Le panier de la sorcière d'Esmeray	Auditorium	12 € / 9 €
Jeudi 7 novembre				
14h00, 16h30	RENCONTRE CINÉMA	Seconde ville. Film en marche par Séverine Mathieu	Forum	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	Taha Hussein, la traversée des cultures. Avec Amina Taha-Hussein Okada	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Le Chant du courlis d'Henri Barakat (Égypte, 1959, 1h49)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 8 novembre				
18h00	ACTIVITÉS	Nocturne jeunes	J4	Entrée libre

18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	SPECTACLES	Fil de soie. Collectif Zoukak	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 9 novembre				
10h00 >17h00	ACTIVITÉS	Le portrait, tout un art !	Salle d'atelier	40 €
14h00, 14h30 15h00, 15h30	ACTIVITÉS	Atelier découverte « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Forum	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	ACTIVITÉS	Stage de marionnettes (séance 1/2)	Salle d'atelier	20 €
15h30	VISITE AUDIODÉCRITE. LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h30, 18h30	SPECTACLES	Fil de soie. Collectif Zoukak	Auditorium	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Dimanche 10 novembre				
14h00, 14h30 15h00, 15h30	ACTIVITÉS	Atelier découverte « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Forum	Entrée libre
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	SPECTACLES	Mauvais genre. Hall de la chanson	Auditorium	8 € / 6 €
Lundi 11 novembre				
18h30	RENCONTRE	Autour de « Memory of Trees ». Avec Kathryn Cook, Karin Karakasli, Julien Harounyan et Guillaume Perrier	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 13 novembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Ali Zaoua, prince de la rue de Nabil Ayouch (France/Maroc/Belgique, 2001, 1h40)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	Salle d'atelier	8 €
18h30, 20h00	RENCONTRE CINÉMA	Féminisme, femmes et printemps arabe Avec Sophie Bessis Millefeuille de Nouri Bouzid (France/Tunisie, 2012, 1h45)	Auditorium	Entrée libre 5 € / 3 €
Jeudi 14 novembre				
18h30	RENCONTRE	Lord Byron, poète du Levant. Avec Athena Georganta	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Byron, ballade pour un démon de Nikos Koundouros (Grèce, 1992, 2h18)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 15 novembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €

20h30	CONCERT	Trio Aldo Romano / Louis Sclavis / Henri Texier	Auditorium	20 € / 15 €
Samedi 16 novembre				
10h00 >17h30	ACTIVITÉS	Stage d'écriture. Racontez votre histoire !	Salle d'atelier	40 €
11h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée en LSF	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € / 5 €
15h00	ACTIVITÉS	Stage de marionnettes (séance 2/2)	Salle d'atelier	20 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h00	CINÉMA	Novecento de Bernardo Bertolucci (Italie, 1975, 5h20)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 17 novembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Ali Zaoua, prince de la rue de Nabil Ayouch (France/Maroc/Belgique, 2001, 1h40)	Auditorium	5 € / 3 €
16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Le Jardin des Finzi-Contini de Vittorio de Sica (Italie, 1938, 1h34)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	La Nuit de San Lorenzo de Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1982, 1h50)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 18 novembre				
18h30	RENCONTRE	« Je parlerai toutes les langues du monde. » Conversation entre Camille de Toledo, Abdelfattah Kilito et Omar Berrada	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 20 novembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Ali a les yeux bleus de Claudio Giovannesi (Italie, 2013, 1h40)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € / 5 €
18h30 20h00	RENCONTRE	Est-ce qu'on appartient à l'humanité si on n'est ni un homme ni une femme ? Avec Tom Reucher et Karine Espineira L'Ordre des mots de Cynthia Arra et Mélissa Arra (France, 2007, 1h15)	Auditorium	Entrée libre 5 € / 3 €
Jeudi 21 novembre				
18h30	RENCONTRE	Benito Mussolini et la nouvelle Rome. Avec Luciano Marrocu	Auditorium	Entrée libre 5 € / 3 €
20h30	CINÉMA	Vincere de Marco Bellocchio (Italie, 2009, 2h08)	Auditorium	Entrée libre

Vendredi 22 novembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	SPECTACLES	L'objet du crime et son souvenir d'enfance	Auditorium	12 € / 9 €
De 22h à l'aube	CINÉMA	La nuit du court-métrage	Auditorium	Tarifs sur mucem.org
Samedi 23 novembre				
11h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée en LSF	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € / 5 €
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Les Camisards de René Allio (France, 1972, 1h40)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	Marseille, la vieille ville indigne de René Allio, Robert Guédiguian (France, 1993, 1h20)	Auditorium	5 € / 3 €
20h30	CINÉMA	La Vieille Dame indigne de René Allio (France, 1965, 1h31)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 24 novembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	L'Heure exquise de René Allio (France, 1981, 1h)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	Le Matelot 512 de René Allio (France, 1984, 1h33)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 25 novembre				
18h30	RENCONTRE	1978, les accords de Camp David	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 27 novembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	U de Grégoire Solotareff et Serge Elissalde (France, 2006, 1h15)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	Salle d'atelier	8 €
18h30	RENCONTRE	Pouvoir masculin et sociétés hiérarchisées en question Avec Pinar Selek	Auditorium	Entrée libre
20h00	CINÉMA	Naissance des pieuvres de Céline Sciamma (France, 2007, 1h25)		

Jeudi 28 novembre				
20h30	RENCONTRE SPECTACLES	Aux sources de l'Andalousie : Federico Garcia Lorca et le cante jondo Chant : Jésus Mendez	Auditorium du Parc Chanot	Entrée libre sur réservation
Vendredi 29 novembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT SPECTACLES	Kinan Azmeh & Kevork Mourad	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 30 novembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	ACTIVITÉS	Stage de marionnettes (séance 1/2)	Salle d'atelier	20 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier contes « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Salle d'atelier	12 € / 9 € 5 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée audiodécrite	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Octobre à Paris de Jacques Panijel (France, 1962, 1h10)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	J'ai vu tuer Ben Barka de Serge Le Péron (France/Espagne/Maroc, 2005, 1h41)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 1 ^{er} décembre - 1 ^{er} dimanche du mois, entrée libre des expositions				
14h30	CINÉMA	U de Grégoire Solotareff et Serge Elissalde (France, 2006, 1h15)	Auditorium	5 € / 3 €
20h30	CINÉMA	L'Insoumis d'Alain Cavalier (France, 1964, 1h55)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 2 décembre				
18h30	RENCONTRE	Sport et citoyenneté Avec Georges Vigarello et Claude Bol	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 4 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Hors jeu de Jafar Panahi (Iran, 2006, 1h28)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
18h30	RENCONTRE	Offside de Jafar Panahi, les femmes et le football en Iran... et ailleurs Avec Christian Bromberger	Auditorium	Entrée libre
20h00	CINÉMA	Hors jeu de Jafar Panahi (Iran, 2006, 1h28)		
Jeudi 5 décembre				
9h30, 12h00 13h00, 17h30	RENCONTRE	2 ^{es} rencontres scientifiques du MuCEM « Exposer/s'exposer : de quoi le musée est-il le contemporain ? »	Auditorium	Entrée libre
18h30	RENCONTRE	Germaine Tillion, vivre ensemble en Algérie. Avec Tzvetan Todorov	Auditorium	Entrée libre

20h30	CINÉMA	Les Trois Vies de Germaine Tillion de Gilles Combet (France, 2001, 52 min)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 6 décembre				
9h30, 12h00 13h00, 17h30	RENCONTRE	2 ^{es} rencontres scientifiques du MuCEM « Exposer/s'exposer : de quoi le musée est-il le contemporain ? »	Auditorium	Entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	D'aqui Dub	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 7 décembre				
9h30, 12h00 13h00, 17h30	RENCONTRE	2 ^{es} rencontres scientifiques du MuCEM « Exposer/s'exposer : de quoi le musée est-il le contemporain ? »	Auditorium	Entrée libre
10h00 >17h00	ACTIVITÉS	Stage Le portrait, tout un art !	Salle d'atelier	40 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE DE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée du parcours tactile	J4	12 € / 9 € 5 €
15h00	ACTIVITÉS	Stage de marionnettes (séance 2/2)	Salle d'atelier	20 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier contes « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Salle d'atelier	12 € / 9 € / 5 €
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h30	CINÉMA	Main basse sur la ville de Francesco Rosi (Italie, 1963, 1h45)	Auditorium	5 € / 3 €
20h30	CINÉMA	Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon d'Elio Petri (Italie, 1970, 1h52)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 8 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Hors jeu de Jafar Panahi (Iran, 2006, 1h28)	Auditorium	5 € / 3 €
16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
18h30	CINÉMA	Les Cent Pas de Marco Tullio Giordana (Italie, 2000, 1h57)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 9 décembre				
18h30	RENCONTRE	Mare/Mater. Conversation entre Patrick Zachmann et François Cheval	Auditorium	Entrée libre
Mercredi 11 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Le Voleur de Bagdad de Ludwig Berger, Michael Powell et Tim Whelan (Royaume-Uni, 1940, 1h46)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € / 5 €

18h30, 19h00, 21h00	RENCONTRE CINÉMA	Carte blanche à Tahar Chikhaoui Omar Gatlato de Merzak Allouache (Algérie, 1976, 1h30) L'Homme de cendres de Nouri Bouzid (Tunisie, 1986, 1h49)	Auditorium	8 € / 6 €
Jeudi 12 décembre				
18h30	RENCONTRE	Lawrence Durrell, dans l'ombre du soleil grec. Avec Corinne Alexandre-Garner	Auditorium	Entrée libre
20h30	CINÉMA	Justine de George Cukor (États-Unis, 1969, 1h56)	Auditorium	Entrée libre
Vendredi 13 décembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT	Raimundo Amador	Auditorium	20 € / 15 €
Samedi 14 décembre				
10h00 > 17h30	ACTIVITÉS	Stage d'écriture. Racontez votre histoire	Salle d'atelier	40 €
11h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée en LSF	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € / 5 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Il y a tant de choses à raconter d'Omar Amiralay (France, 1997, 50 min)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	Étoiles de jour d'Oussama Mohammad (Syrie, 1988, 1h45)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 15 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CONCERT CINÉMA	Ciné-concert Le Petit Monde de Leo Lionni de Giulio Gianini (Italie, 1985, 40 min)	Auditorium	8 € / 6 €
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h30	CINÉMA	Djeca, enfants de Sarajevo d'Aida Bejic (Bosnie-Herzégovine/Allemagne/Turquie/France/Italie, 2012, 1h30)	Auditorium	5 € / 3 €
18h30	CINÉMA	Le Regard d'Ulysse de Theo Angelopoulos (Grèce/France/Italie, 1995, 2h56)	Auditorium	5 € / 3 €
Lundi 16 décembre				
18h30	RENCONTRE	« Saluons l'artiste Albert Cossery » Conversation entre Joëlle Losfeld et Alyson Waters	Auditorium	Entrée libre
20h00	RENCONTRE	Lecture de Mendiants et Orgueilleux D'Albert Cossery. Par Édouard Baer (sous réserve)	Auditorium	Entrée libre

Mercredi 18 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	salle d'atelier	8 €
18h30	RENCONTRE	Tahar Chikhaoui invite Dominique Eddé	Auditorium	8 € / 6 €
19h00		Microphone d'Ahmad Abdalla (Égypte, 2010, 2h02)		
21h00		Babylon d'Ismaël, Youssef Chebbi et Ala Eddine Slim (Tunisie, 2011, 1h59)		
Jeudi 19 décembre				
18h30	RENCONTRE	Mahmoud Darwich, le Galléen Avec Dominique Devals, Farouk Mardam Bey et Elias Sanbar	Auditorium	entrée libre
20h30	CINÉMA	Mahmoud Darwich, et la Terre comme la langue de Simone Bitton (France, 1998, 59 min)	Auditorium	entrée libre
Vendredi 20 décembre				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CONCERT SPECTACLES	Fly !	Auditorium	12 € / 9 €
Samedi 21 décembre				
11h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée en LSF	J4	12 € / 9 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
20h30	CINÉMA	La Momie de Shadi Abdel Salam (Égypte, 1969, 1h40)	Auditorium	5 € / 3 €
Dimanche 22 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Mercredi 25 décembre - Musée fermé				
Jeudi 26 décembre				
14h30	ACTIVITÉS	Lumières et jeux de sténopés au mucem	Salle d'atelier	8 €
14h30	CINÉMA	L'Étoile de Laura de Piet De Rycker et Thilo Graf Rothkirch (Allemagne, 2004, 1h20)	Auditorium	5 € / 3 €
Vendredi 27 décembre				
14h30	ACTIVITÉS	Lumières et jeux de sténopés au mucem	Salle d'atelier	8 €
15h00,16h30	SPECTACLES	Le cirque est arrivé Cie Clair de lune	Forum	8 € / 6 € 4 €

18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Samedi 28 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	ACTIVITÉS	Lumières et jeux de sténopés au mucem	Salle d'atelier	8 €
15h00,16h30	SPECTACLES	Le cirque est arrivé Cie Clair de lune	Forum	8 € / 6 € 4 €
15h30	VISITE AU BAZAR DU GENRE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Dimanche 29 décembre				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
14h30	CINÉMA	Nocturna, la nuit magique d'Adrià Garcia et Victor Maldonae (Espagne, 2006, 1h20)	Auditorium	5 € / 3 €
15h00	SPECTACLES	Soleil noir / Solstice d'hiver, La lumière est dans la maison	Forum	8 € / 6 € 4 €
16h00	VISITE HISTORIQUE DU FORT SAINT-JEAN	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Lundi 30 décembre				
14h30	ACTIVITÉS	Lumières et jeux de sténopés au mucem	Salle d'atelier	8 €
15h00	SPECTACLES	Soleil noir / Solstice d'hiver, La lumière est dans la maison	Forum	8 € / 6 € 4 €
Vendredi 3 janvier				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Samedi 4 janvier				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier contes « C'est pour les filles ou les garçons ? »	Salle d'atelier	12 € / 9 € 5 €
15h30	VISITE LE NOIR ET LE BLEU	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Dimanche 5 janvier - 1^{er} dimanche du mois, entrée libre des expositions				
Mercredi 8 janvier				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	ACTIVITÉS	Atelier « C'est quoi ce cirque ? »	Salle d'atelier	8 €
Vendredi 10 janvier				
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €

Samedi 11 janvier				
10h00 >17h00	ACTIVITÉS	Stage Le portrait, tout un art !	Salle d'atelier	40 €
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Vendredi 24 janvier				
18h00	ACTIVITÉS	Nocturne jeunes	J4	entrée libre
18h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Samedi 25 janvier				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €
16h00	VISITE LA GALERIE DE LA MÉDITERRANÉE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Dimanche 26 janvier				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
16h00	VISITE ARCHITECTURALE	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
Mercredi 29 janvier				
14h30	VISITE GÉNÉRALE DU MUCEM	Visite guidée	J4	12 € / 9 €
15h00	VISITE-JEU « LE FORT EN FÊTE »	Visite guidée	J4	12 € / 9 € 5 €





LE MuCEM,
DES EXPOSITIONS
DES SPECTACLES
DU CINÉMA
DES RENCONTRES
DES DÉBATS
DES ATELIERS
DES STAGES
DES VISITES...



MUCEM
Musée
des civilisations
de l'Europe &
de la Méditerranée